L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1545 - VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

BÂTIMENT NEUFS OU EXISTANTS
« Générez des revenus supplémentaires grâce au photovoltaïque »
Etudes Conseils Réalisations Maintenances



Clef Energies
Maîtrise et Rentabilité
627 b Rue de la Pièce Léger
21160 MARSANNAY LA CÔTE
Tel : 03.80.58.82.09
clef-energies@fclh.fr
www.clef-energies.fr



Consultation publique "phyto" La riposte s'organise

Photo : Réussir

Le projet de décret ainsi que la mise à jour de l'arrêté ministériel dit *arrêté phyto* sont en consultation jusqu'au 1er octobre. Pour les FDSEA, ces textes contiennent « *des mesures inacceptables et inadaptées à la diversité des contextes locaux* ». Tout le monde peut participer à la consultation, et les associations environnementales l'ont déjà fait largement. Les FDSEA appellent donc les agriculteurs à y participer largement, « *pour que toutes les voix soient entendues, pas seulement celles qui sacrifieraient sans hésiter notre agriculture française pour des raisons bassement électoralistes* ». *Pages 3, 7, 13 et 20*

Côte d'Or

› Écopâturage

L'entretien par les ovins



Nièvre

› Fête de l'agriculture

Une édition 2019 réussie



Yonne

› Cellule de veille sur le loup

Des actions mises en place suite aux attaques



Cette semaine avec votre journal

Le supplément TERRES d'ÉLEVAGE



fendt.fr
FENDT



CONDITIONS MORTE SAISON MAXI

Presses à balles rondes Fendt:
une forme systématiquement parfaite

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

G. BUCHEZ
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS



C.M.G
ZA du champ Mâle - 58640 Varennes-Vauzelles
Les Terres du Canada - 89470 Monéteau
Contact : Alexandre DARON - 06 85 52 72 96

Sommaire

Côte-d'Or
04 • Semur-en-Auxois : Une tradition respectée
05 • Pommes de terre : Une recherche de valeur ajoutée
06 • Écopâturage : L'entretien par les ovins
07 • Zones de non-traitements : Calmer le jeu

Nièvre
08 • Fête de l'agriculture : Une édition 2019 réussie
09 • Herd-Book Charolais : Premier concours pour la nouvelle équipe
10 • Ensilsage de maïs : «Des rendements très décevants»
11 • Chasse : Une saison qui s'annonce compliquée

Yonne
12 • Chambres d'agriculture : Le point sur l'actualité agricole avec la session de la Chambre
13 • Solidarité : De la paille sur les bras
14 • Loup : Des actions mises en place suite aux attaques
15 • Inondations : Des indemnisations pour les agriculteurs

Région
16 • Agro KMR : Les dessous d'une ferme XXL en Ukraine
17 • Méthanisation : Le biogaz comme diversification

Filières
18 • Élevage Sommet de l'élevage : GDS et Farago vous accueillent
19 • Élevage Sanitaire : Un cadre national de lutte colletive contre la BVD a été fixé cet été
20 • Cultures Céréales : L'abondante moisson française devrait profiter à l'exportation

Infos Services
21 • Firmes et Machinisme
22-23 • Marchés
24-26 • Petites annonces
26-31 • Annonces Légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Pesticides

Les agriculteurs de moins en moins exposés aux produits chimiques

L'exposition aux produits chimiques dans le secteur agricole est très inférieure à celle des salariés de l'industrie et du bâtiment, indique une étude sur l'exposition des salariés aux risques professionnels publiée le 9 septembre par le ministère du Travail.

En 2017, 34 % des salariés de l'agriculture sont exposés à au moins un produit chimique, soit une baisse de 15 points par rapport à 1994, indique l'enquête Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels (Sumer) publiée le 9 septembre par le ministère du Travail.
Cette publication analyse, grâce aux réponses de 26 500 salariés auprès de 1 200 médecins du travail, l'évolution de l'exposition des salariés aux risques professionnels sur les vingt dernières années. La baisse de l'exposition aux agents chimiques est beaucoup plus spectaculaire dans l'agriculture que dans l'industrie (38 % de salariés exposés en 2017 soit une baisse de 6 points par rapport à 1994), une situation qui peut s'expliquer *« par la prise de conscience des conséquences de l'utilisation des pesticides pour la santé des agriculteurs, pour l'environnement et pour les consommateurs, avec la mise en œuvre du plan Écophyto »*, précise le document. À noter que dans le secteur des services, l'exposition a même augmenté, passant de 25 % des salariés à 29 % entre 1994 et 2017, du fait, probablement, du développement de professions comme *« agent de nettoyage »*, ou *« aides ménagères »*, indique la publication.
La multi-exposition, à savoir l'exposition à au moins trois produits chimiques, concerne 15 % des salariés, et a fortement diminué dans l'agriculture depuis 1994 (-11 points).

L'agriculture plus exposée aux autres risques professionnels

Le secteur de l'agriculture reste cependant plus exposé que d'autres face à certains risques professionnels. Ainsi, si l'exposition aux contraintes physiques diminue continuellement depuis 1994 pour toutes les catégories socioprofessionnelles et dans la majorité des secteurs, ce n'est pas le cas pour l'agriculture. Par exemple, la manutention manuelle de charges plus de 20 heures par semaine concerne 6 % de salariés contre 3,7 % en 1994, la position debout 20 heures ou plus par semaine touche 37 % des salariés du secteur contre 24 % en 1994, et le nombre de travailleurs devant effectuer un travail exigeant une position forcée d'une ou plusieurs articulations passe de 22,3 % à 37,9 % entre 2010 et 2017. En revanche, l'agriculture connaît une baisse importante de l'exposition aux nuisances sonores (-10 points).
Enfin, l'étude précise que la tension au travail augmente dans les secteurs qui étaient les moins exposés en 2010, comme l'agriculture (passant de 16,5 % de salariés concernés par une tension au travail en 2010 à 19,7 % en 2017) ou la construction, alors qu'elle diminue dans l'industrie.

ACTUAGRI

En bref

Baisse de la TATFNB L'APCA appelle à ne pas affaiblir le modèle agricole français

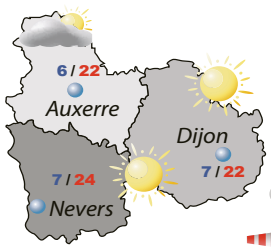
Le projet de loi de finances 2020 devrait être officiellement présenté le 25 septembre prochain. À quelques jours de cette présentation l'APCA rappelle que le gouvernement envisage une baisse de 15 % de la TATFNB, qui finance le développement agricole conduit par les chambres d'agriculture. L'organisation souligne que cette diminution aura des répercussions en cascade sur la mobilisation d'autres fonds publics (Région, État, Europe). *« La proposition du gouvernement est plus que mal venue au moment où l'agriculture a besoin de moyens pour assurer les transitions »*, insiste l'APCA. Elle estime que cette baisse serait une fausse économie pour les agriculteurs et que cela entraînerait un développement agricole à deux vitesses. L'organisation rappelle qu'elle a un plan stratégique ambitieux pour accompagner l'agriculture et les territoires. *« Affaiblir les chambres d'agriculture, c'est attaquer le modèle agricole français »*, persiste l'APCA.

la météo présentée par Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 20 Septembre

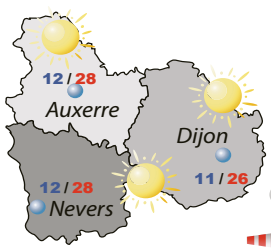


Beau temps
Le soleil sera présent mais localement accompagné de quelques nuages.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 20 à 23°C
Vents : Est 20 km/h

Saint Davy
Soleil : 07h35 - 19h55
Lune : 23h05 - 13h51

Samedi 21 Septembre

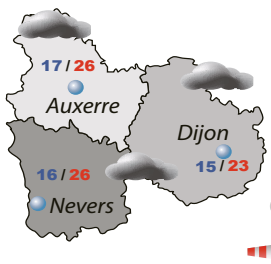


Agréable
Ce samedi se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux. Les vents seront faibles.

T° mini : 11 à 13°C
T° maxi : 26 à 29°C
Vents : Sud-Est 10 km/h

Saint Matthieu
Soleil : 07h36 - 19h53
Lune : 23h45 - 14h58

Dimanche 22 Septembre



Couvert
Un ciel menaçant en perspective. Les températures seront en hausse en matinée.

T° mini : 16 à 18°C
T° maxi : 23 à 27°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Maurice
Soleil : 07h37 - 19h51
Lune : N.C. - 16h01

Prévisions à 7 jours

Lundi 23 Septembre au Mercredi 25 Septembre
Un ciel nuageux à couvert, avec des précipitations pour ce mercredi.
Vents : Sud à 10 km/h
T° mini : 11 à 13°C T° maxi : 24 à 26°C

Du Jeudi 26 Septembre au Dimanche 29 Septembre
De belles éclaircies ce jeudi. Le ciel sera très nuageux pour la fin de cette période.
Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini : 9 à 11°C T° maxi : 23 à 25°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu



Retrouvez tous nos dossiers sur www.agribourgogne.fr/dossier

Consultation publique : riverains et phytos

Ne laissons pas les marchands de peur monopoliser le débat !

Le projet de décret ainsi que la mise à jour de l'arrêté ministériel dit « arrêté phyto » sont en consultation jusqu'au 1er octobre. Ils contiennent des mesures inacceptables, inadaptées à la diversité des contextes locaux, et n'impliquent rien de moins qu'un nouveau prélèvement massif de terres agricoles pour l'urbanisation avec de nouvelles ZNT riverains. Tout le monde peut participer à la consultation, et les associations environnementales l'ont déjà largement fait. Il est donc primordial que vous, agriculteurs, participiez tous, pour que toutes les voix soient entendues, pas seulement celles qui sacrifieraient sans hésiter notre agriculture française pour des raisons bassement électoralistes, au profit de l'importation de l'agriculture que nous ne voulons pas.



Photo : Réussir

Agriculture qualifiée de plus durable du monde ; Pratiques en constante amélioration ; réglementation parmi les plus strictes et protectrices de la société et de l'environnement du monde ; Matériel de pulvérisation toujours plus précis ; Diminution drastique du nombre de molécules à usage phytosanitaires… Tous ces éléments constituent la réalité de l'agriculture française.

Et pourtant, le gouvernement soumet à consultation un projet de décret et une modification de l'arrêté phyto de 2017 qui imposeraient des ZNT riverains et de prévenir tout le voisinage à chaque traitement.

Ce serait encore aux agriculteurs de céder du terrain (presque littéralement) aux abords des parcelles contenant des habitations. 3m ? 10 m ? ou peut-être même 150 m ? Et de prévenir chacun des voisins à chaque intervention sur les parcelles ? Soyons sérieux : dans de très nombreux cas, la ZNT sera synonyme de bande enherbée. On nous dit qu'il suffit de cultiver autrement : c'est-à-dire sans protéger les cultures ? Il faut n'avoir jamais fait pousser un radis pour penser que c'est possible. Et comment envisager de contacter tout le voisinage, surtout en zone périurbaine ? Qu'en est-il des nouveaux lotissements construits en pleine zone agricole, avec des maisons en bordure de parcelles, donnant directement sur nos champs, pour le plaisir de la vue dégagée des néoruraux ? Comment va-t-on gérer les traditionnels villages viticoles dans lesquels le bâti est imbriqué dans les vignes à haute valeur ? Qui indemnisera la perte de SAU, puis entretiendra les bandes enherbées le long des jardins ? Antériorité, libre jouissance de son bien… sont-ce des principes qui perdent toute valeur quand il s'agit de répondre à l'hystérie du moment et que sonnent les sirènes électorales ?

Il est intolérable que l'agriculture française soit encore amputée d'une partie de sa surface, qu'elle subisse encore une distorsion de concurrence.

Si le projet en consultation est inacceptable, c'est qu'après des mois de négociations, le gouvernement s'assied sur le travail que nous avions mené. Nous visions l'apaisement et le dialogue avec les riverains. Mais nous avons tous bien entendu le Président Macron donner raison sur le fond au maire de Langouët, pour ensuite défendre l'ANSES et la réglementation française à demi-mot. C'est donc sans réelle surprise que le gouvernement propose, sans concertation avec la profession agricole, des mesures populistes, dont l'efficacité est loin d'être avérée, le tout en contribuant à l'agribashing ambiant et à l'accaparement des terres agricoles par les zones urbaines. De plus, la possibilité de faire des chartes, mais dont le contenu est dicté par le décret, est une fumisterie : une charte est un engagement réciproque et volontaire de ses signataires, si c'est le gouvernement qui dicte son contenu, ce n'est jamais qu'une nouvelle réglementation déguisée.

Enfin, exigeons la réciprocité des contraintes : Tous les dispositifs physiques qui permettent de maîtriser la dérive doivent être reconnus (haies, murets, filets.) ; Tout nouveau lotissement devrait se doter de haies, à sa charge, qui permettraient d'éviter toute ZNT.

Avec l'emballement médiatique qui s'est encore intensifié, les contributions sont déjà nombreuses à la consultation publique. Il faudrait donc que vous preniez tous le temps de déposer un commentaire sur la page de la consultation publique, et qu'ainsi toutes les voix soient entendues, y compris celles des agriculteurs. N'hésitez pas à éclairer vos participations avec des exemples concrets dans lesquels les ZNT et délais de prévenance sont aberrants, ou des mesures volontaires que vous avez déjà mises en œuvre avec vos voisins…

Revenons à la raison : l'usage des produits phytosanitaires est subordonné à la délivrance d'une autorisation de mise en marché, qui spécifie les usages, les cultures cibles, les doses, d'éventuelles ZNT à condition que le risque soit moindre… et leur application est encadrée. La surveillance des molécules encore autorisées est continue, pointue et débouche déjà sur des interdictions de précaution à la moindre alerte.

Les FDSEA89 et FDSEA21

Didier Lenoir, administrateur AGPB



L'État veut imposer des ZNT Phytosanitaires contre tous les abords des habitations et jardins français. L'énormité de cette démarche, le fait qu'elle soit unilatérale (comment protège-t-on les bords de parcelles des détritus des automobilistes, mais également des émanations de plomb des voitures rendant impropres les céréales à certaines utilisations telle les petits pots pour bébé ?) Le fait qu'elle accentue la distorsion de concurrence avec les productions OGM et glyphosatées importées en masse, nous fait forcément réagir.

Les Agriculteurs font leur travail et le font bien. Nous sommes dûment formés, certifiés et contrôlés, l'État y veille ! Nous utilisons des matériels performants, certifiés et contrôlés, l'État y veille ! Nous utilisons des produits phytosanitaires autorisés, certifiés et contrôlés, l'État y veille !

Cette provocante surenchère étatique est inutile, privilégions le dialogue plutôt que la terreur environnementale. Nos territoires sont maillés de sentiers pédestres, de voies VTT, nos chemins ruraux sont très largement utilisés pour les promenades et nous souhaitons que cela dure ! Nos parcelles sont aussi souvent la destination finale des boues de stations d'épuration, il ne peut y avoir plusieurs poids et plusieurs mesures ! Participez et faites participer à la Consultation publique, notre métier en dépend !

Les Bonnes Affaires de votre MAGASIN
Promodis
Pro, Proche, Promodis
Groupe Sureau
Sureau Agriculture Europagri
Avallon 03 86 34 18 35
St. Clément 03 86 83 02 01
Brienon/Armançon, Tonnerre, Tannay
FORMULE DIRECTE Promodis
Fendeuse 17 tonnes.
Ref. F17D105H
2085 €HT
Prix HT - Règlement comptant
Benne 3 points
Ref. B1602
575 €HT
Prix HT - Règlement comptant
photos non contractuelles

Semur-en-Auxois

Une tradition respectée

Le comité d'agriculture semurois vient de fêter son 190ème anniversaire. Une habitude comme à chaque décennie.



Bruno Gabory, présent avec deux charolais. L'éleveur de Jeux-lès-Bard était déjà de la partie lors des éditions de 1989, 1999 et 2009.



Les visiteurs ont pu se procurer du miel du Châtillonnais, en l'occurrence celui de Gérard Chauve, du village de Puits.



François Sauvadet, président du Conseil départemental et Jean-Luc Baudot, président du comité d'agriculture de Semur-en-Auxois, devant une présentation de matériel. Le Gaec Baudot Élevage participait à son sixième comice depuis 1959, avec la présentation de quatre bovins cette année.



François Lucand, éleveur à Molphey, en compagnie de sa fille Marine et de son imposant taureau Lapon. Avis aux amateurs : François Lucand cherche un repreneur pour son exploitation !

Du haut de ses 190 ans, le comité d'agriculture de Semur n'a pas failli à la tradition en organisant son comice agricole décennal dimanche 8 septembre. Fort de son histoire et de ses hommes, le comité a su perpétuer à travers le temps cette tradition, *«celle d'être maître d'œuvre pour les événements et concours agricoles»*, indique Jean-Luc Baudot. Après avoir remercié toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à la réussite de cet événement, le président du comité a glissé un message personnel sur l'agriculture : *«Ses acteurs ont su, au fil des années, s'adapter aux besoins et pourtant, aujourd'hui, ils sont laissés pour compte au profit du lobbying avec des échanges internationaux mis en place qui font fi de tout bon sens. Dans le même temps, les contraintes abusives dénuées de pragmatisme envahissent nos cours de ferme. Et pourtant, combien notre agriculture est raisonnée et raisonnable : elle est consciente de l'enjeu écologique, consciente de la demande du consommateur, consciente du soin qu'elle doit apporter à ses productions principales garantes de son potentiel revenu. De ces faits, l'agriculteur homme responsable préserve et respecte son milieu naturel. La démonstration en est faite aujourd'hui»*.

AG



Thomas Morin, de Saint-Euphrône, avait fait le court déplacement avec deux jeunes Charolais.



La race salers était présente à Semur avec deux animaux présentés par Lionel Lachot, éleveur à Villeberny.



La Blonde d'Aquitaine en force, avec trois bovins appartenant aux Gaec Debeaupuis et de l'Épicéa, respectivement de Montberthault et Puits.



Julien Baulot et Florent Lachaume, aux côtés de deux Simmental. Les deux jeunes représentaient les JA du canton et la MFR Auxois sud-Morvan.



CerFrance BFC, parmi les partenaires de l'évènement. ▶

◀ Marie-Andrée Coquille, éleveuse à Saint-Martin-de-la-Mer, représentait l'association des amis des ânes en Auxois-Morvan.





La Ferme des Mignotines de Bard-lès-Époisses, avec ici Nicolas Coppeaux, proposait ses très bons fromages de chèvre.



L'EURL Perrot Bernard, de Brianny, spécialisé dans les ensilages, les moissons et la mécanique agricole, avait répondu présent.



Emmanuel Collignon, de Poiseul-la-Ville, présentait la race Angus à Semur-en-Auxois. La fête départementale de l'agriculture s'était déroulée une semaine plus tôt, sur un de ses champs.

Pommes de terre

Une recherche de valeur ajoutée

Trois agriculteurs de Saint-Julien conditionnent leurs pommes de terre et obtiennent une plus-value de 50 % sur la vente de leurs produits.



Yoann Garreau, ici dans un champ à Orgeux. Le jeune producteur était monté sur la scène du parc des expositions de Dijon en début d'année, lors de la remise des trophées de l'agriculture.

Yoann Garreau, Julien Fouchet et Julien Dumont, trois trentenaires domiciliés au nord de Dijon, ont pris le taureau par les cornes pour tenter de vivre décemment de leur métier.

L'investissement dans deux chambres froides et une chaîne de conditionnement leur permet d'avoir aujourd'hui la mainmise sur leurs pommes de terre, du champ jusqu'à la commercialisation.

«Les premiers équipements ont été installés en 2015. Se lancer dans ce projet, nous y pensions depuis un petit moment déjà», indique Yoann Garreau, qui se rappelle très bien de certains déboires avec des négociants : *«il y en a eu plusieurs, notamment en 2014. Cette année-là, la moitié de notre récolte de pommes de terre ne nous avait pas été payée, ce fut le coup de grâce. Avec des frais de cultures à hauteur de 3 000 euros l'hectare, les pertes étaient considérables. Nous ne voulions plus dépendre du négoce qui fait systématiquement la pluie et le beau temps chez les producteurs. Nous nous sommes alors lancés dans ce projet, appuyés par la demande de plusieurs clients qui étaient prêts à nous suivre»*.

En créant l'entreprise Agro DFG, Yoann Garreau et ses deux collègues produisent et conditionnent leur production. *«Une fois récoltées, les pommes de terre sont calibrées, lavées, triées, pesées, ensachées et mises en filets de 2,5 à 10 kg. Nous faisons aussi du vrac avec des cartons de 12 kg»*, informe Yoann Garreau.

2 500 tonnes de pommes de terre

L'entreprise basée à Saint-Julien travaille également avec plusieurs exploitations du secteur, cinq ou six selon les années. La surface récoltée avoisine désormais les 60 ha, pour une production et une vente de 2 500 tonnes de produits. *«Nos deux grands frigos nous permettent de stocker pour vendre des pommes de terre toute l'année. Par exemple, celles récoltées ce jour seront commercialisées à partir de mars 2020. Nous expédions des produits tous les jours en fonction des commandes, principalement à des grossistes mais aussi à d'autres clients comme des magasins et restaurants sur Dijon»*, ajoute Yoann Garreau. Les investissements des jeunes Côte-d'Oriens ont été conséquents, mais ces derniers s'y retrouvent sur leurs prix de vente, avec une plus-value estimée à 50 % : *«les charges sont considérables avec les frais de conditionnement, le stockage, la manutention… Mais la marge réalisée est bien meilleure qu'avant. Nous avons encore des variabilités, notamment en fonction de la qualité de la récolte, mais cela n'a plus rien à voir avec notre fonctionnement d'autrefois. Ce système nous assure de la rentabilité et de la viabilité pour notre société»*.

Les carottes vont suivre

Agro DFG cultive aussi 10 ha de céleris-raves et 5 ha de carottes. Cette dernière culture est amenée à être conditionnée elle aussi, dans le même objectif de capter de la valeur ajoutée : *«c'est notre prochain projet, nous allons commencer sur de petits volumes dès cette année. La demande semble importante et nous avons déjà des clients, les mêmes que pour la pomme de terre. Nous avons déjà commencé d'investir dans du matériel spécifique, nous ne pouvons pas faire autrement»*. Les trois agriculteurs exploitent également 300 ha de grandes cultures avec du colza, du blé, de l'orge, de la moutarde et de la luzerne. Yoann Garreau, Julien Fouchet et Julien Dumont unissent leurs compétences pour gérer au mieux ces ateliers et peuvent compter sur quatre salariés pour mener à bien leurs différentes activités.

Actualité récolte

Commencée à la mi-juillet, la récolte de pommes de terre se poursuit jusqu'à la fin du mois de septembre. Les rendements sont jugés *«moyens»* dans les variétés primeurs, avec des volumes variant de 30 à 35 t/ha. La qualité est en revanche très bonne dans l'intégralité des parcelles. Les variétés de conservation livrent de meilleurs rendements, à l'image de la variété Gourmandine avec un score de 45 t/ha. Les variétés polyvalentes comme Agata obtiennent des volumes proches de 60 t/ha.

AG


Dans l'un des entrepôts d'Agro DFG, doté d'une chaîne de conditionnement.

GIE Charolais

Ils sont nominés

Quarante-trois veaux charolais ont été sélectionnés pour composer le millésime 2020 de la station d'évaluation de Créancey.


L'élevage d'Éric Godot a été l'un des tout premiers à avoir fait l'objet d'une visite le 2 septembre. L'éleveur de Créancey proposait deux veaux : l'un pour la station de son village, l'autre pour son homologue de Jalogny, en Saône-et-Loire. Éric Godot restait sur une dizaine d'années sans avoir présenté d'animaux en station. Sa dernière participation (millésime 2011), avait été couronnée d'une top vente à 5 500 euros pour l'un de ses bovins.

Le recrutement de la station d'évaluation de Créancey s'est effectué en grande partie le 2 septembre. Cinquante-cinq élevages bovins issus de neuf départements étaient candidats pour faire évaluer un veau à la station qui dispose de 43 places. La commission de sélection qui s'est déplacée la semaine dernière sur le département de la Côte d'Or et quelques élevages limitrophes, était composée de François Deroye (Elvea 21-89), Emmanuel Plasson (Feder), Benoît Lamarre (représentant la station de Jalogny), Jean-Pierre Godot (station de Créancey), Joffrey Krumm, et Matthieu Javelle (Bovin Croissance 21). Cette commission s'est divisée en deux groupes pour parcourir près de 700 km et visiter 30 élevages. Parallèlement, Jean-Marc Lucotte (éleveur apporteur de veaux) et Laurène Porcheret (Bovins Croissance 21) rejoignaient les équipes de la station de Jalogny pour recruter en Saône-et-Loire et départements limitrophes. Quelques jours plus tôt, des visites avaient été réalisées dans des élevages un peu plus éloignés (Meurthe-et-Moselle, Moselle, Doubs et Haute-Saône). Les critères de sélection sont restés identiques à ceux de l'an passé (poids de naissance inférieur à 60 kg, condition de naissance de 1 à 3, Ivmat, Ifnais et Isu de la mère supérieurs ou égaux à 95, parents qualifiés pour avoir le statut de veaux dits *«souhaitables»*). Les animaux retenus feront leur entrée en station mercredi 25 septembre, après réalisation du protocole sanitaire obligatoire.


Une partie des membres de la sélection.

AG

Écopâturage

L'entretien par les ovins

Un jeune de Francheville est actuellement à Dijon avec 60 de ses brebis.


Éloi Mony, il y a quelques jours au parc de la Combe à la serpent.

Éloi Mony s'est engagé avec la ville de Dijon pour un essai d'Écopâturage à la Combe à la Serpent. Le jeune de 22 ans siège depuis le 2 septembre dans ce parc périurbain qui, avec ses 326 hectares, fait partie des plus grands de France. «*Je suis entré en contact avec la municipalité dijonnaise par un concours de circonstances. L'idée est d'entretenir une partie du site d'une manière très écologique, en évitant le passage de machines et la consommation de carburants*», indique Éloi Mony, qui a fait le déplacement à Dijon avec une soixantaine de brebis romanes croisées suffolk appartenant à ses parents. Sur place, le Côte-d'orien surveille ses animaux et dort dans une petite caravane avec son chien Maxi, de race Beauceron. De nombreux passants n'hésitent pas à s'arrêter et à discuter avec le jeune homme : «*c'est très convivial, les gens s'intéressent beaucoup aux moutons et me demandent ce que je fais ici, avec eux*». L'Écopâturage réalisé par Éloi Mony et ses ovins s'étend sur environ deux hectares : «*je suis trois semaines ici, je pars le 23 septembre. J'ai amené le matériel nécessaire pour constituer un enclos d'environ un demi-hectare, je le change plusieurs fois de place. J'ai amené une tonne d'eau, des agents de la ville viennent régulièrement la remplir. L'Écopâturage n'est pas nouveau ici, il est déjà pratiqué dans le reste de la Combe à la Serpent, grâce à une entreprise venant de Grenoble. Les moutons ont l'air de se plaire, ils mangent de l'herbe de friches avec du pâturin, du dactyle, du sainfoin, un peu de luzerne, du trèfle et du brome. Ce sera autant de nourriture qui ne sera pas consommée à Francheville*».

Spécialiste de la tonte

Éloi Mony n'est pas encore officiellement éleveur. Depuis sa sortie de l'école il y a trois ans après un bac professionnel «*productions animales*» et un certificat de spécialisation ovin, ce passionné d'élevage s'est orienté vers la tonte de moutons. Devenu professionnel, Éloi Mony tond une moyenne de 8 000 ovins à l'année en Côte-d'Or et dans sept autres départements voisins : «*j'aime ce métier, même si celui-ci est dur physiquement et très prenant. Tout jeune, j'étais en admiration devant Gérald Dupaquier, tondeur à Blaisy-Bas, qui venait – et vient toujours - sur l'exploitation de mes parents. Gérald m'avait pourtant montré les facettes négatives du métier, mais peu importe, je me suis lancé, après l'avoir suivi plusieurs fois dans ses déplacements au cours de mes stages*». Éloi Mony perçoit 2,50 euros par animal tondu. «*Une fois les charges retirées, nous gagnons entre 1,3 et 1,50 euros par animal. Pour vivre de ce métier et se dégager un peu plus qu'un Smic, il faut tondre au moins 20 000 bêtes dans l'année*», informe le fils d'éleveur. Éloi Mony prévoit de s'installer au mois de janvier à Francheville, le fief de ses parents : «*je conserverai mon activité de tonte quoiqu'il arrive. Mon père me cédera une vingtaine d'hectares sur lesquels j'élèverai entre 200 et 250 brebis. Nous aurons deux structures bien distinctes mais je m'inspirerai de son système extensif. Je pratiquerai la vaine pâture, comme mon père, qui consiste à emmener des moutons sur des parcelles appartenant à des voisins. Nous avons encore réalisé cette technique il y a peu, chez un producteur céréalier qui avait broyé 10 hectares de jachères : 280 brebis ont mangé les végétaux. C'est un système gagnant-gagnant car, d'un côté, les animaux se nourrissent gratuitement et de l'autre, le producteur céréalier fertilise sa parcelle avec les excréments et surtout, il n'a pas à repasser une deuxième fois le broyeur*».

AG

► Formations

27/09 – Auxois - Sécuriser son système fourrager (bovins allaitants)
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

03/10 - Améliorer la santé de son troupeau caprin par une meilleure maîtrise de l'alimentation
Contact : Virginie Pabiou, GDS 21: 06 09 14 55 07 - virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com

25/10 Bretenière
Apprendre à rédiger son DUER
Contact : Aline Parise, CA21
03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

4, 5, 6/11 - Entretenir et régler son tracteur et matériel
Contact : Aline Parize, CA21
03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Production laitière

Le compte n'y est pas

Les membres du bureau de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, réunis le 9 septembre à Bretenière, ont évoqué les difficultés du secteur laitier.


Nicolas Michaud présente plusieurs chiffres révélateurs.

La conjoncture laitière a été abordée lors de la dernière réunion mensuelle de la Chambre d'agriculture. Nicolas Michaud, responsable professionnel et président d'Alysé, recense plusieurs obstacles de taille rencontrés par les éleveurs. La remontée du prix du lait, pour commencer, est jugée «*nettement insuffisante*» : «*Cette évolution est effective depuis la fin du printemps et varie selon les laiteries de 3 à 13 euros/1 000 1. Dans tous les cas, cela ne comblera jamais l'impact de la sécheresse dans les exploitations*».

Appel à la solidarité

Dans certaines fermes, les rendements en fourrages ont été «*deux fois moindres que la normale*». Pour ne rien arranger, les rendements de l'ensilage de maïs chutent d'environ 40 % : «*les résultats varient généralement de 5 à 11 tMS selon la région de production, contre 10 à 14 tMS lors d'une année plus classique. Cela représente un déficit moyen de 940 kg MS par vache laitière*». Nicolas Michaud est d'autant plus inquiet que les jours à venir n'augurent rien de bon : «*nous aurions pu espérer une belle pousse des dérobées pour combler notre retard. Là, c'est plutôt mal engagé*». Le responsable professionnel de la Chambre d'agriculture appelle à la solidarité entre agriculteurs : «*des producteurs qui auraient des maïs potentiellement ensilables sont invités à se faire connaître, ces maïs pourraient être très utiles pour ceux qui en ont besoin. Nous sommes prêts à organiser des chantiers de transports*».

L'alimentation coûte cher

La sécheresse engendre des coûts alimentaires plus que considérables : l'augmentation des consommations pour compenser les déficits fourragers est estimée à 200 kg /vache laitière et 200 kg/génisse produite. «*La situation est d'autant plus compliquée que les pulpes de betteraves se font rares, du fait d'une récolte peu abondante, sans oublier la nouvelle concurrence avec les méthaniseurs qui contractualisent avec des sucreries*», fait remarquer Nicolas Michaud, «*qui évalue les conséquences de la hausse des charges à 15 euros/1 000 1*».

AG

Zones de non-traitements

Calmer le jeu

La FDSEA et la Chambre d'agriculture ont présenté une charte de bon voisinage au président de l'association des maires.



Ludovic Rochette, président des maires de Côte-d'Or, a été accueilli lundi matin à Bretenière. Roger Raillard, représentant l'association des maires ruraux, était également de la partie.

C'est un sujet qui ne laisse pas indifférent et qui irrite depuis plusieurs semaines : le ministère de l'Agriculture prévoit d'appliquer des zones de non-traitements pour les riverains, de 10 mètres dans les vignes et de 5 mètres dans les grandes cultures. Le syndicalisme majoritaire s'y oppose catégoriquement. La FNSEA, mobilisée depuis plusieurs années sur ce dossier, fait valoir des solutions acceptables par tous, qui protègent les riverains en restant économiquement viables. À l'échelle des départements, les FDSEA sont aussi sur le pont. En Côte-d'Or, une réunion s'est tenu lundi matin en présence de Ludovic Rochette, président de l'association des maires et de Roger Raillard, représentant l'association des maires ruraux. La charte de bon voisinage en Côte-d'Or leur a été présentée à cette occasion. Ce document, travaillé depuis plusieurs mois, formalise l'engagement des agriculteurs à répondre aux enjeux de santé publique liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture. *«Nous mettons en avant les bonnes pratiques déjà réalisées. Nous devons multiplier les rencontres et les échanges avec les élus et les conseils municipaux, ce dialogue est essentiel»*, indiquent les responsables de la FDSEA qui, dans cette période de consultation, font circuler des documents expliquant le travail des agriculteurs. Le gouvernement a annoncé que, si des mesures de précautions étaient mises en place, les ZNT pourraient être ramenées à 3 m pour les grandes cultures et 5 m pour les vignes. *«Nous sommes totalement opposés au moindre mètre concerné par ces ZNT, notre position est la même pour les délais de prévenance, cette disposition est surréaliste. De qui se moque-t-on ? Et qui paiera la note ?»*, poursuivent les responsables syndicaux, qui rappellent que *«les produits utilisés sont homologués, les agriculteurs formés et le matériel de pulvérisation contrôlé régulièrement»*. La profession propose une charte départementale qui s'appuie sur des mesures alternatives de protection de la dérive (buse, haie, horaires…). **AG**

Rentrée scolaire

C'est reparti à Pouilly

Les apprentis de la MFR Auxois sud-Morvan ont repris le chemin des cours le 2 septembre.



Louis Debard, fils d'agriculteur à Cussy-le-Châtel, raconte sa rentrée.

Allez hop, on y retourne ! La classe a repris depuis peu, les bonnes vieilles habitudes aussi. Louis Debard, apprenti en BTS Acse, a fait son arrivée à la maison familiale rurale Auxois sud-Morvan le 2 septembre à Pouilly-en-Auxois. Ce jeune de 18 ans est entré dans sa deuxième année de formation et passera les examens en juin prochain. *«Tout s'est très bien passé, il y a une bonne ambiance ici, et je connais déjà pas mal de monde car il n'y a pratiquement que des gens du coin. Nous sommes peu nombreux dans la classe et nous pouvons facilement échanger avec les formateurs si l'on a des questions. Ces derniers ont souvent des implications dans le monde agricole, c'est un atout supplémentaire»*, confie ce fils d'agriculteur originaire de Cussy-le-Châtel, un village à seulement quelques kilomètres de son établissement scolaire. Louis Debard a la particularité d'avoir effectué sa première année de BTS à Châteaufarine, un quartier de Besançon : *«j'ai voulu venir ici pour apprendre davantage sur les productions animales et végétales, et plus précisément sur les bovins viande et les céréales. Dans mon ancienne école, c'était aussi très intéressant, mais peut-être un peu trop axé lait Comté et herbe pour moi»*.

Apprentissage dans le secteur

Malgré son changement de MFR, le jeune Côte-d'orien conserve le même maître d'apprentissage, en l'occurrence Laurent Serpillon, exploitant agricole sur la commune de Marcheseuil : *«ce BTS est en alternance, nous passons la moitié du temps dans une exploitation. C'est ce que je recherchais en venant dans une MFR : on se forme à la fois sur la théorie et sur la pratique. Un aspect non négligeable aussi : nous avons une petite rémunération, c'est toujours ça !»*. Titulaire d'un bac STAV en productions animales, Louis Debard espère décrocher son BTS l'an prochain pour vivre une première expérience professionnelle avant, peut-être, de rejoindre la ferme familiale : *«l'idée serait de travailler plusieurs années à l'extérieur avant de revenir vers mon père, qui est en Gaec avec mon oncle sur une exploitation de polyculture-élevage comptant 160 vêlages charolais. Je ne sais pas où je travaillerai l'année prochaine, ce passage à Pouilly va me permettre de mûrir mon projet professionnel. Il faut avant toute chose décrocher cette formation. J'ai pour l'instant 10 sur 20 sur l'ensemble des CCF de la première année. Mes matières préférées ? Les productions animales et végétales, ainsi que la comptabilité. Ce que j'aime le moins ? Les mathématiques, mais je ne vais plus en faire car j'ai déjà passé les deux CCF dans mon ancienne MFR. J'ai bien limité la casse en ayant 6 et 14 sur 20, soit une moyenne de 10. Nous aurons trois épreuves terminales en juin, nous pouvons nous permettre d'obtenir la moyenne de 9 sur 20 sur ces trois épreuves si nous avons 11 sur 20 en CCF. Je sais donc ce qu'il me reste à faire !»*. **AG**

▸ Agenda

02/10 : Salon Agrilocal à Ahuy

Le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture co-organisent un temps de rencontre convivial entre fournisseurs de produits locaux et acheteurs de la restauration collective de Côte-d'Or. Cet évènement aura lieu le mercredi 2 octobre de 9h30 à 13h30 à la salle des fêtes d'Ahuy. Contact et inscriptions : Gérard Mignerot au 03 80 63 64 80 ou agrilocal21@cotedor.fr

20, 21 et 22/09 : Journée commerciales charolaises

La Fédération Charolaise de Côte-d'Or organise comme chaque année ses journées commerciales d'automne dans les élevages bovins. Le rendez-vous est donné les 20, 21 et 22 septembre. Vente de reproducteurs inscrits au HBC avec garanties sanitaires, de race pure et de performances. Pour avoir la liste des éleveurs ou plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la Chambre d'agriculture au pôle agricole de Créancey. Par téléphone au 03 80 90 68 80 ou par mail à lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr aux heures de bureau. Liste des bovins à vendre sur le site de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/ et visible sur la vidéo http://simongenetic.com

Equidés Cup à Saulieu

Un concours d'utilisation des équidés de travail et de loisirs s'est tenu le 18 août dans le cadre de la Fête du charolais à Saulieu. Voici les résultats.
Marathon : 1) Lucas David avec Quélariane (COB normand), 2) Lucas David avec Danette de Bellenot (trait auxois), 3) Aurélien Decaen avec Guignol de Nesque (COB normand).
Maniabilité : 1) Aurélien Decaen avec Guignol de Nesque (COB normand), 2) Émilie Decaen Miguet avec Quélariane (COB normand), 3) Lucas David avec Danette de Bellenot (trait auxois).
Traction : 1) Sylvain Cholet avec Toscane (trait comtois), 2) Émilien Lucand avec Fauvette (trait auxois), 3) Aurélien Decaen avec Guignol de Nesque (COB normand), 3) ex aequo : Romain Merlin avec Querida de Gourdon (trait auxois).

12/10 : Repas des JA à Arnay

Les Jeunes agriculteurs d'Arnay-le-Duc et Nolay organisent un repas champêtre suivi d'un concert samedi 12 octobre à Arnay. Cette soirée sera l'occasion de retrouver l'orchestre Mascara, qui avait mis le feu à la fête départementale de l'agriculture 2017 organisée sur la commune de Mimeure. Tarifs : 32 euros (16 euros pour les enfants). Réservations au 07 78 31 75 32.

Fête de l'agriculture

Une édition 2019 réussie

Les Jeunes Agriculteurs ont organisé samedi 14 septembre leur traditionnelle fête de l'agriculture à Mont-et-Marré. Des animations innovantes qui ont une nouvelle fois attiré les foules. Une édition marquée également par les sifflets à l'encontre du député Patrice Perrot au moment de la remise des prix.


Des figures périlleuses ont été proposées toute l'après-midi par le motard de l'équipe « Made 2 Ride ».

S'amuser malgré la conjoncture, c'était l'objectif des Jeunes Agriculteurs samedi dernier à Mont-et-Marré à l'occasion de l'édition 2019 de la fête de l'agriculture. La famille Larrivée a mis à disposition sa parcelle pour l'occasion.

Cette année ce sont les JA du Canton de Châtillon-en-Bazois qui ont accueilli l'évènement. Après l'animation de vaches landaise l'année dernière, les organisateurs avaient placé la barre encore plus haut avec cette année le thème de la voltige. Et il y a eu du spectacle avec l'animation équestre de «Cheval Spectacle» qui reprenait les joutes équestres comme au temps des chevaliers et des seigneurs des châteaux. Habillés avec leurs costumes d'époques, deux cavaliers se sont affrontés sur plusieurs épreuves dont un duel à l'épée, offrant un spectacle ludique et très dynamique qui a été très apprécié notamment par le jeune public. Autre nouveauté cette année : les voltiges de moto trial. Durant toute l'après-midi, le public a pu apprécier les figures parfois périlleuses du motard de l'équipe «Made 2 Ride». Ce dernier a par exemple réussi à sauter au-dessus de cinq personnes allongées au sol suscitant les frissons de la foule. Malgré une chaleur assommante, les spectateurs en ont redemandé jusqu'à la fin de la journée.

En fil rouge de ces animations, le public a retrouvé les traditionnelles courses de traînes-cul toujours très spectaculaires sans oublier le concours des labours. 36 candidats au total avaient fait le déplacement dont 19 en brabants et 17 en charrue. Un jury composé cette année de Franck Vilain, président de jury, Raphaël Haghebaert, Bruno Quirin et Éric Laguigner pour la catégorie charrue ainsi que Denis Arlaud, Étienne Gauthier et Marie-Bernard Besnoit pour les brabants.
Dans la catégorie « brabant » c'est Valentin Jeanguyot du canton de Château-Chinon qui remporte l'épreuve avec 72 points. Il devance Jean-Denis Haghebaert de Brinon-sur-Beuvron (71,5 points) et Nicolas Thomas de Decize (70 points). Dans la catégorie *«charrue»*, c'est le local de l'étape qui l'emporte. Avec 69,5 points Lucas Arlaud a fait mieux que Baptise Flory de Château-Chinon (69 points) et Julien Marquis de Château-Chinon également (68,25).

Une fin de journée houleuse

Cette belle journée s'est pourtant conclue sur un moment de tension entre le président des JA Cédric Bernier et le député Patrice Perrot. Après avoir évoqué les difficultés du moment liées à la sécheresse, le manque d'eau mais aussi des cours de la viande au plus bas, le président des JA en est venu *«à la goutte d'eau qui a fait déborder le vase»*. Il a tenu à interpeller les députés et sénateurs présents à la tribune au sujet du Ceta et du Mercosur. Les deux députés nivernais ont préféré s'abstenir lors du vote à l'Assemblée National, ce que dénonce Cédric Bernier dans son allocution : *«Dois-je vous rappeler qu'un député est élu par les gens du territoire et que, pour moi, il doit défendre les intérêts de ce territoire et non suivre aveuglément une majorité qui vous dicte ce que vous devez dire et faire. Et non, Monsieur Perrot et non Madame Goulet, s'abstenir ne suffit pas. Car s'abstenir ; c'est laisser passer le oui. Cessez votre blabla, n'allez pas essayer de nous faire croire que l'Europe sera capable de contrôler l'origine des viandes issues de ces pays où la traçabilité est inexistante ou laisse à désirer et où, pour certains, les services vétérinaires s'avèrent corrompus. D'autant plus que ces mêmes pays sont capables aujourd'hui d'attaquer l'Europe devant l'Organisation Mondial du Commerce car nos normes seraient trop protectionnistes et donc déloyales. Alors, Mme la sénatrice, Mme Sollogoub, j'en appellerai à vous et à vos collègues sénateurs. Je vous demande donc sincèrement de ne pas ratifier ce Ceta, puis ce Mercosur quand ce sera votre tour»*.
Des propos que n'a pas appréciés Patrice Perrot qui a quitté le podium avant la fin de la remise des prix et sous les sifflets du public, accusant Cédric Bernier de manque de respect. Une attitude surprenante à l'heure où les agriculteurs ont justement bien besoin de faire entendre leur colère aux élus de la République.

Théophile Mercier

Le gagnant du panier garni mis en jeu par Terres de Bourgogne est le Gaec de Chanteloup, de Beaulieu.


Combats de chevaliers et joutes équestres ont été proposés par la compagnie « Cheval Spectacle »


Plus de 1 000 personnes avaient fait le déplacement malgré une chaleur assommante.

Herd-Book Charolais

Premier concours pour la nouvelle équipe

Le Herd-Book Charolais a organisé mercredi 11 septembre à l'Agropôle du Marault la première journée charolaise de la saison. L'occasion de s'intéresser à la nouvelle équipe fraîchement élue.



Le prix d'honneur veaux mâles est revenu à l'Élevage Gagnepain Champenois avec «P'Tit Louis»

Mercredi 11 septembre, les éleveurs reproducteurs de charolais avaient rendez-vous à la ferme du Marault à Magny-Cours pour le premier concours national des veaux inscrits A+ de l'année suivis de la vente aux enchères.
Malgré la conjoncture et les aléas climatiques qui ne sont pas favorables pour l'élevage, 262 animaux ont été engagés sur ce concours, soit un taux de participation de plus de 30 % par rapport à 2018. Au total ce sont 204 veaux mâles et 58 veaux femelles, issus de 88 élevages différents, et provenant de 22 départements qui ont défilé sur les rings. Le prix d'honneur veaux mâle est revenu à l'élevage Gagnepain Champenois avec «*P'Tit Louis*» et le prix d'honneur veaux femelles a été attribué à «*Parfaite* » de la Scea Bonnichon. Les éleveurs nivernais n'ont pas démérité non plus avec le 1er prix de section veaux mâle remporté par le local de l'étape «*Pégase*» appartenant au Gaec Roubé-Fayet de Magny-Cours et le 3ème prix d'ensemble veaux femelle grand effectif adjugé au Gaec Touillon-Moiron.

Une nouveauté pour la vente aux enchères

Comme nous vous en parlions dans notre édition précédente, la gestion de la vente aux enchères a été cette année confié à Charolais Expansion sous la direction de Patrick Simon en lieu est place de l'Ufragec. Ce dernier est allé choisir lui-même les 45 veaux génotypés, inscrits A+ parmi 150 proposés. Au final, 25 veaux (soit 56 % des animaux proposés ont trouvé preneur. Les enchères se sont élevés jusqu à 12 100 euros pour «*Papillon*» issu de l'élevage de Thierry Prain, au Plessis en Loire Atlantique. Un achat en copropriété avec le Gaec Roubé-Fayet, Sceau Melaye-Sennepin, Michel Champeau, Olivier Dessauny et Carreau A.

THÉOPHILE MERCIER

Du changement à la tête du HBC

Sébastien Cluzel est depuis le 5 septembre le nouveau président du Herd-Book Charolais. Il succède à Pascal Langevin pour une durée de cinq ans. Nous sommes allés à la rencontre de cet éleveur installé depuis 2000 dans le Puy-de-Dôme.

Quelle est la feuille de route de cette mandature ?
Sébastien Cluzel «*C'est tout d'abord la continuité qui prédomine. Je m'inscris dans la suite de Pascal Langevin avec qui j'ai pris plaisir à travailler en tant que secrétaire général du Herd-Book Charolais. La nouveauté cette année c'est la réduction du nombre de membres au bureau qui passe de 12 à 7 personnes et celui du Conseil d'administration qui évolue de 40 à 20 personnes. C'était une volonté des élus d'avoir des instances plus resserrées afin d'être plus réactif. C'était également très lourd en termes de coût et de prise de décision* ».

Sur le plan personnel comment abordez-vous ces nouvelles responsabilités ?
SC : «*C'est une décision mûrement réfléchie que j'ai prise en accord avec ma famille, même si la présidence va me demander des aménagements dans mon travail. Je tiens justement à ce que l'exploitation et la vie personnelle soient une priorité pour les élus. Nous restons avant tout des éleveurs et il ne faudrait pas que nos responsabilités prennent trop le pas sur le reste*».

Quels sont les chantiers du HBC pour les prochaines années ?
SC : «*Ils sont vastes mais nous en avons priorisé trois principaux. Tout d'abord nous allons engager une réflexion sur le livre généalogique pour qu'il soit plus accessible et plus abordable pour les éleveurs. Le deuxième gros chantier est la digitalisation de nos services. En ce sens, nous allons diffuser de nouveaux indicateurs sur les taureaux et sur les lignées femelles pour notre outil éCow. C'est une forte demande des éleveurs d'avoir des outils d'aide à la commercialisation. Il faut vraiment que le certificat d'inscription puisse générer de la plus-value. Notre appli smartphone évolue également avec de nouvelles fonctionnalités. Enfin, nous avons aussi une réflexion sur certains concours qui n'attirent plus autant les éleveurs qu'auparavant. Néanmoins malgré la conjoncture économique, des rendez-vous comme celui du Marault attirent plus d'éleveurs que l'année dernière. C'est encourageant*».

Parmi les bonnes nouvelles de la rentrée, c'est la mise à l'honneur de la race charolaise durant la totalité du salon de l'Agriculture en 2020. J'imagine que vous êtes satisfait de cette annonce ?
SC : «*Oui nous sommes très fiers d'avoir acquis cette présence durant le SIA. C'est le fruit d'un travail de lobbying instense depuis plusieurs mois. C'est d'ailleurs la première fois qu'une race à fort effectif est mise ainsi en avant durant la totalité du salon de l'Agriculture.*



Sébastien Cluzel est de nouveau président du Herb-Book Charolais

Ça sera l'occasion pour nous de faire la promotion de notre race auprès des médias nationaux et du grand publi, mais aussi faire la promotion de notre métier qui en a bien besoin».

PROPOS RECUEILLIS PAR THÉOPHILE MERCIER

Composition de la nouvelle équipe

Bureau : Hugues Pichard (71), Hugo Retailleau (85), Alain Rousseau (03), Emmanuel Turpeau (79), Dominique Loulergue (23), Christophe Nanotti (57),
Les membres du Conseil d'administration :
Patrice Barret (18), Loïc Bigay (42), Jérôme Debout (58), Vincent Gaborit (49), Fabien Gaudet (71), François Gauthé (58), Guillaume Mateuil (71), Pascal Merle (43), Didier Metrop (71), Daniel Micaud (03), Jean-Louis Rliotte (89), Jean-Marc Touillon (58), Régis Vidal (15),

▶ Droit de réponse

Le Parc Naturel Régional du Morvan en réponse à la tribune de la FDSEA
Suite à la publication dans Terres de Bourgogne du 24 août d'une tribune de la FDSEA du canton de Montsauche sur les boisements de terres agricoles, le Parc naturel régional du Morvan demande un droit de réponse car la liberté d'expression ne doit pas conduire à propager des contre-vérités.
Il a été écrit que le Parc naturel régional du Morvan était indifférent à cette problématique. C'est absolument faux, le Parc et particulièrement son président Sylvain Mathieu, sont au contraire extrêmement préoccupés par ce sujet et y travaillent.
Pour preuves :
- Cet enjeu a été identifié comme enjeu majeur dans la future charte du Parc 2020-2035 avec un objectif de maintien de la surface agricole,
- Le Parc et son président ont été présents à toutes les réunions,
- Lors de toutes ces réunions, le président du Parc a particulièrement soutenu les agriculteurs.
Au-delà de ces aspects réglementaires, le Parc considère l'agriculture comme un enjeu majeur pour l'avenir du territoire, car pour maintenir un territoire vivant et attractif, il faut une agriculture vivante et des paysages ouverts.
Donc, le Parc fait son maximum pour une agriculture créatrice de valeur ajoutée et porteuse d'emplois. Par exemple, la relance du porc plein air du Morvan qui est déjà une réussite.
Mais il ne peut rien faire seul, donc il a besoin de travailler main dans la main, en confiance, avec les chambres d'agriculture, les syndicats et toutes les organisations professionnelles.

JEAN-PHILIPPE CAUMONT, DIRECTEUR DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN

▶ Agenda

28/09 Automne à la ferme.
Le réseau Bienvenue à la Ferme organise l'Automne à la ferme. Deux rendez-vous sont prévus samedi 28 septembre.
De 08h à 18h, rendez-vous au « Domaine de l'Epineau » 7 allée des sources - Paillot-58150 Saint Martin sur Nohain
Au programme : Présentation de l'exploitation autour d'un café, sorties dans les vignes, vendanges du raisin banc et rouge, remplissage des pressoirs, visite de la cave. Prix de la journée : 12 € (casse-croute + café compris).
Inscription au 03 86 27 00 18
Tél. 03 86 22 57 15 - 06 16 90 78 45 -Email: contact@domaine-epineau.comSit.e internet - Vente en ligne: www.domaine-epineau.com
Dans le même temps « le Moulin de Mirebeau » vous attend de 14h à 18h.
Renseignements : Marc et Gaëlle Malezieux
Mirebeau - 58410 Menestreau
Tél. 06 71 28 33 04 - Email: g.malezieux@yahoo.fr

Grandes cultures

Ensilsage de maïs : «des rendements très décevants»

Alexis Renier est polyculteur éleveur avec son frère et son père sur la commune de Charrin. Ses chantiers d'ensilage ne sont pas encore terminés mais le bilan ne fait déjà aucun doute.


Les rendements des 12 ha de maïs non irrigués ne donneront quasiment rien.

C'est une année à oublier. Alexis Renier et son frère Léo ont débuté l'ensilage de maïs il y a quelques jours. Sur leurs 160 hectares de maïs, 60 ha sont à ensiler dont 12 ha en non irrigués. En l'absence de pluviométrie importante, ces 12 ha ne donneront quasiment rien en termes de rendements. *«On peut s'apercevoir clairement qu'un pied de maïs sur deux n'a pas de poupées. Même si toute la parcelle n'est pas encore ensilée, on peut estimer les rendements de maïs non irrigué entre 3 à 4 MT/hectares. Le problème c'est que nous enregistrons une deuxième année de mauvais rendements. En 2018, nous avions eu entre 9 à 10 MT contre 14 à 15 MT en 2017, ça devient problématique. Nous allons donc avoir 20 ha de moins à vendre cette année. Pour ce qui est de l'irrigué je ne me fais pas trop de soucis, malgré les restrictions d'irrigation le week-end, nous devrions tourner autour de 18 à 20 MT»* estime le polyculteur. Malgré ces aléas, ce dernier estime ne pas avoir trop de solutions pour remplacer le maïs qui rentre dans 20 % de la ration quotidienne des 350 vaches. *«La seule option pour le moment est de conforter encore plus l'irrigation. C'est la raison pour laquelle, nous allons mettre en place une nouvelle conduite de près d'1 km pour avoir 20 ha de maïs irrigué en plus. J'estime aussi qu'il faudrait avoir plus d'harmonisation dans les restrictions des tours d'eau. Notre exploitation se situe sur le bassin-versant de la Loire et tous les départements concernés ne sont pas logés à la même enseigne. Seule la Nièvre conserve à jour des jours de restrictions. Pour nous, il n'y aura plus d'incidence car nous arrivons en fin de campagne d'arrosage mais il faudrait réfléchir à la question pour l'année prochaine»*.

«Des solutions existent aussi sur l'atelier élevage»

La sécheresse force les exploitants de la SCEA de la Baulme à revoir aussi la stratégie de l'atelier élevage. Actuellement, ils consomment environ 4 tonnes de fourrage par jour pour nourrir les bêtes. Une situation qui ne pourra pas tenir dans le temps, d'autant que l'affouragement a débuté, comme l'an passé, depuis le 1er juillet selon les lots de vaches. Pour compenser le surplus de fourrage, les deux frères réfléchissent à emblaver du ray-grass avant le maïs. *«Nous allons devoir passer notre atelier élevage en extensif pour consommer moins de fourrages. Chaque année, nous avons besoin de renouveler 30 à 40 hectares pour faire pâturer nos vaches. L'autre solution c'est aussi de semer plus de prairies temporaires et faire plus de fauche précoce en ensilage pour refaire du stock»* explique Alexis Renier.

Pour tenter de limiter les dégâts de cette sécheresse, les exploitants ont assuré leurs prairies contre la perte de production : *«Nous préférons faire ainsi car les conséquences peuvent se faire sentir pendant cinq ans. Mais contrairement à ce qu'on peut penser ou entendre, nous ne prenons pas ces assurances pour se faire de l'argent, mais plutôt à contrecœur. Une cotisation qui nous revient à 30 €/ha, le reste est subventionné à 65 % par l'État. Les indemnités sont calculées par commune en fonction d'une production moyenne sur les cinq dernières années»*. Malgré tous ces aménagements, la situation inquiète ces polyculteurs éleveurs qui restent bien démunis face à la pluie qui se fait toujours attendre.

Théophile Mercier


Les frères Renier dans une de leurs parcelles de maïs.

Le Groupement d'employeurs départemental Agri'rural 58

L'emploi partagé dans la Nièvre

Le travail en temps partagé permet à de petites structures de recourir ponctuellement ou à long terme à des compétences qu'elles ne pourraient embaucher à temps complet.

Les entreprises qui ont recours au temps partagé, essentiellement des TPE et PME, n'ont pas toujours les moyens et la nécessité de recruter un salarié à temps plein.

Elles souhaitent néanmoins s'appuyer sur des compétences pointues quelques heures par semaine (assistante comptable, agent d'entretien, salarié agricole…) à un coût moindre que l'intérim. Côté salarié, travailler pour plusieurs entreprises présentes également des avantages. En diversifiant son activité professionnelle, il cumule les expériences.

En contrepartie, le salarié partagé, doit faire preuve d'autonomie et de polyvalence pour s'adapter à la diversité des missions. C'est là qu'entre en jeu le Groupement d'Employeurs Départemental (GED) Agri'rural 58, association à but non lucratif, cette structure tierce embauche les salariés en CDI (ou en CDD en fonction des besoins de l'entreprise) et les mets à disposition d'entreprises adhérentes proches géographiquement.

Mutualiser les compétences suppose que les adhérents se mettent d'accord sur les profils recherchés, puis sur la gestion de l'emploi du temps. Pour le reste, c'est le GED qui s'occupe de toute la partie administrative (contrat de travail, rémunération, déclarations MSA…). L'adhérent reçoit chaque fin de mois sa facture et ne se soucie que de l'activité de son entreprise.

La priorité du GED Agri'rural 58 est de vous décharger des nombreuses formalités administratives, de vous accompagner, au quotidien, dans les relations adhérent - salarié et de mettre à votre disposition des salariés compétents, formés, qui puissent être une véritable richesse pour votre entreprise.

Le groupement d'employeurs est donc une combinaison gagnante qui allie, souplesse, ajustement aux besoins de main-d'œuvre, et partage de compétences.
Face aux besoins des entreprises, la formule devrait connaître davantage de résonance. Parlez-en autour de vous et n'hésitez pas à contacter l'animatrice au 03 86 93 40 27 ou par mail à gedagrirural@gmail.com. Notre équipe se tient à votre disposition pour vous aider à diagnostiquer vos besoins de main-d'œuvre rechercher le meilleur profil de salarié et vous construire une offre de mise à disposition pleinement adaptée au quotidien de votre exploitation.

Amandine Beaudoin, Animatrice du Groupement d'Employeur Départemental Agri'rural Nièvre

Chasse

Une saison qui s'annonce compliquée

En amont de l'ouverture de la chasse le 15 septembre, la Préfète Sylvie Houspic a réuni les présidents de la Fédération des Chasseurs et de la Chambre d'agriculture pour faire un point sur les modalités de la saison 2019-2020. Les dégâts de gibiers ont été au cœur des échanges.

«C'est une saison qui s'ouvre dans un contexte compliqué en raison de la sécheresse qui perdure dans le département». C'est par ces mots que la préfète Sylvie Houspic a ouvert la réunion organisée à la Préfecture avec le président de la Chambre d'agriculture, Didier Ramet, le président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre, Bernard Perrin et le directeur de la DDT, Nicolas Hardouin. L'objectif de ce rendez-vous était de faire le point sur les mesures prises durant la saison précédente pour favoriser les prélèvements de sangliers. Dans son propos préliminaire, la préfète a parlé *«de dégâts importants survenus durant la précédente saison malgré des mesures importantes prises avec l'ensemble des acteurs de ce dossier»* (voir encadré). *«C'est un sujet majeur pour tous qui ne va pas se régler tout seul. Ceux qui tirent, ce sont les chasseurs mais les agriculteurs doivent être entendus et la situation actuelle est loin d'être satisfaisante»*. Chacun a pu ensuite exprimer son point de vue à commencer par Bernard Perrin : *«Avec cette deuxième année de sécheresse, nous repartons dans le même scénario que l'année dernière. Malheureusement, certaines fédérations sont dans le rouge et n'ont plus les moyens d'indemniser les dégâts. Nous souhaiterions que l'État trouve une solution similaire à celle qu'il a pu trouver sur le problème du loup. Certes, l'état des lieux n'est pas réjouissant mais les chasseurs ne peuvent pas tout»* s'est exprimé le président de la Fédération Départementale des Chasseurs. Concernant le montant des dégâts, ce dernier a avancé le chiffre 700 000 euros rien que sur les prairies. Cette somme était normalement prévue pour l'ensemble des indemnisations de la saison. Pour le président Bernard Perrin, la FDC va devoir trouver 1,5 million d'euros pour cette saison. Ce qui pose problème actuellement ce sont les hivers doux qui favorisent la prolifération, ce qui inquiète le président de la Chambre d'agriculture : *«on sent clairement une pression des sangliers hors des CTL point noir car ces derniers cherchent à se nourrir. À certains endroits, il y a des zones non chassables car difficilement accessibles pour les chasseurs ou pour les chiens et c'est un fléau. De plus, avec les fortes chaleurs de cet été, la chasse aux sangliers pourtant autorisée depuis le 1er juin a été difficile. C'est la raison pour laquelle, la Chambre d'agriculture se réserve le droit de demander un assouplissement des règles de chasse en dehors des zones point noir»*.



De gauche à droite : Nicolas Hardouin, directeur de la DDT ; Bernard Perrin, Président de la FDC, Sylvie Houpic, Préfète et Didier Ramet le président de la Chambre d'Agriculture.

«Il faut agrainer toute l'année»

L'une des solutions apportées par Bernard Perrin serait d'agrainer tout au long de l'année. Une disposition qui est autorisée par la loi et encadrée du 1er janvier au 31 décembre. Pour lui c'est une solution de fixation du sanglier en forêt pour éviter ainsi qu'ils se dispersent. Une solution qui divise et qui n'a pas obtenu le consensus des participants à cette réunion. *«Nous avons bien la solution des louvetiers mais ce sont des bénévoles et nous n'avons pas forcément les moyens de les indemniser à chaque fois. Ce n'est donc pas la solution majeure»* a précisé Bernard Perrin. Preuve d'un certain volontarisme sur le dossier, la FDC expérimente actuellement l'expertise des parcelles endommagées à l'aide d'un drone. Un outil qui pourrait permettre d'être plus précis voire plus rapide pour les dossiers d'indemnisation. *«Il faut savoir aussi que 50 % des dégâts de maïs proviennent des blaireaux, or nous n'en avons pas la charge et pourtant nous indemnisons systématiquement»* a tenu à préciser le président Perrin. Mais outre les mesures prises récemment, le montant des taxes cynégétiques a été révisé par la FDC pour inciter à faire diminuer les populations de sanglier sur les secteurs les plus sensibles. La préfecture rappelle que les chasseurs participent également à la protection des exploitations agricoles, par la mise en place en 2019 de clôtures de protection sur plus de 3 250 hectares de cultures sensibles. L'heure est donc pour le moment au dialogue en tous les cas entre la Chambre d'agriculture et la FDC. La Préfecture a d'ailleurs invité tous les acteurs du territoire à *«coordonner leurs actions pour augmenter fortement les prélèvements de sangliers, et ainsi réduire les dégâts occasionnés aux cultures»*.

THÉOPHILE MERCIER

Principales modifications adoptées pour favoriser les prélèvements de sangliers par les 9 000 chasseurs du département :

- sur les cinq secteurs les plus concernés par les dégâts (CTL: 6, 7, 11, 17 et 19) : tir libre sans dispositif de marquage, avec mise en place d'une contribution territoriale proportionnée,
- sur les autres secteurs, application d'un tarif dégressif de 10 euros (au lieu de 35 euros) dès 90 % de taux de réalisation du prélèvement de la saison antérieure,
- chasse tous les jours, en battue et à l'affût, sur les secteurs les plus concernés par les dégâts,
- ouverture anticipée de la chasse à partir du 1er juin pour tous, sans demande d'autorisation préfectorale, sur l'ensemble du département.
- la notion d'attribution et/ou de prélèvements de sangliers ne sera plus intégrée dans le calcul de la contribution territoriale de la prochaine campagne, afin de ne pas pénaliser financièrement les territoires qui auront accentué leurs prélèvements cet hiver et afin de permettre de recueillir des données objectives de prélèvements durant cette campagne.

Formation à la génomique

Un outil efficace pour améliorer la génétique d'un élevage

Alsoni Conseil Élevage et la Chambre d'agriculture organisent une formation sur le thème de la génomique le mercredi 9 octobre à Nevers. Le temps fort de cette journée sera la visite de l'exploitation de l'EARL Colmont, située au lieu-dit la Fertille à Saincaize-Meauce.

Donner des clés aux éleveurs pour maîtriser les outils de la génomique. C'est l'objectif de cette journée organisée conjointement par Alsoni Conseil Élevage et la Chambre d'agriculture. L'idée de ce rendez-vous est de permettre aux éleveurs de savoir décrypter un génotypage, de comprendre ce que sont les gênes d'intérêts mais aussi les anomalies raciales pour avancer plus vite dans la sélection et apporter une plus value aux animaux. En effet, pour choisir un reproducteur ou les futures reproductrices du cheptel, pour faire un plan d'accouplement, il est important de connaître le plus tôt possible les qualités peu héritables ou s'exprimant tardivement (exemple : les qualités maternelles). Grâce à la génomique, les éleveurs disposent d'index précoces et fiables aussi bien sur les mâles que sur les femelles. Il est également essentiel de connaître le statut des gênes d'intérêts (sans cornes, culard, ataxie) qui favorisent la sélection de ces animaux en fonction des objectifs de sélection de l'éleveur. Cette stratégie permet aux éleveurs d'avoir une fine connaissance de la valeur génétique de ses animaux tout en maîtrisant les gênes d'intérêts pour un progrès génétique plus efficace.

THÉOPHILE MERCIER

Le point de vue de François Colmont

Le temps fort de cette journée sera la visite de l'EARL Colmont, élevage qui utilise la génomique depuis une dizaine d'années.

« Cette technique me permet de rechercher les meilleurs index. La génomique me permet d'éviter les anomalies génétiques. De plus, 90 % de mes clients recherchent des animaux à haute valeur génétique (notamment sur le vêlage facile) avec la connaissance du statut des gênes d'intérêts. La génomique me permet donc d'accélérer mes choix en matière de génétique et de prévoir l'évolution du cheptel pour répondre à leurs demandes. Pour moi, cette technique est primordiale pour conduire et améliorer le niveau génétique du troupeau en sélectionnant les meilleurs animaux. C'est aussi un outil qui permet de mieux valoriser ses animaux en apportant de nouvelles garanties aux clients, une façon de se démarquer de la concurrence » explique François Colmont.

À noter

Rendez-vous dès 9 heures, le mercredi 9 octobre à la Chambre d'agriculture à Nevers.
Contact : Léa Lapostolle
Tél : 06 35 03 14 75
Mail : llapostolle@alsoni.fr



▸ Agenda

21/09 Journée innov'action à Chevigny (Etais-la-Sauvin)

Le samedi 21 septembre a lieu une journée innov'action, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Cheviny (Etais-la-Sauvin), sur le thème : cultiver avec la biodiversité. Rendez-vous dès 10 h 30 pour un temps d'échanges avec des agriculteurs et des jardiniers amateurs. La LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) fera une animation durant la pause repas. Une randonnée *«parcours biodiversité»* de 6 km, avec des pauses découvertes sur deux exploitations agricoles et deux ateliers (jardin sur sol vivant ; paysage et biodiversité) est prévue à 14 heures.
Contact : 03 86 94 22 15

21 et 22/09 Marché artisanal au château de Maulnes

Le samedi 21 et le dimanche 22 septembre à lieu le marché artisanal, au château de Maulnes, à l'occasion des journées européennes du patrimoine. Plus de trente professionnels feront découvrir leurs passions : potiers, joailliers, apiculteur, modiste, ébéniste, maroquinier, charcutier, tourneur sur bois, créateurs de vêtements, vannier, tapissier/décorateur, créateur de luminaires, entre autres. L'exposition Lac noir et une visite guidée du château sont aussi disponibles. Ouverture des portes à 10h30, jusqu'à 18h00.

22/10 Permanence de l'Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra le mardi 22 octobre, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 14 bis, rue Guynemer, à Auxerre.
Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 52 93 52- dijon@apecita.com.

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Utiliser les huiles essentielles contre les bioagresseurs en grandes cultures
Le 20 septembre. Contact : Marjorie Lautier au 03 86 94 28 49

Comment intégrer un chien de protection dans un troupeau ?
Le 1er octobre. Contact : Catherine Bonin au 03 86 34 23 41

Formation éleveur infirmier en élevage ovin
Le 22 octobre. Contact : Catherine Bonin au 03 86 34 23 41

Chambres d'agriculture

Le point sur l'actualité agricole avec la session de la Chambre

Bilan de la moisson, point sur les vendanges, attaques du loup, distances d'éloignement pour les traitements phytos, mesures de restrictions d'eau, photovoltaïque au sol… les sujets abordés étaient nombreux le 12 septembre, lors de la session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.



La session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne s'est tenue le jeudi 12 septembre.

Jeudi 12 septembre, Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a abordé l'actualité agricole lors de la session de la Chambre, en présence du Conseil départemental, de Patrice Latron, préfet de l'Yonne et bon nombre d'acteurs de l'agriculture départementale.

En premier lieu, un point sur les moissons a été fait. Si une hétérogénéité ressort, *«la récolte est plutôt bonne en blé avec une moyenne départementale à 73 q/ha (60 sur les plateaux, 87 en sols profonds)»*, indique Arnaud Delestre. En orge d'hiver, *«les rendements sont corrects avec une moyenne à 71 q/ha (59 sur les plateaux et jusqu'à 79 en sols profonds) avec des protéines et des calibrages bons aux niveaux requis»*. Quant au colza ? Pas de surprise, les rendements vont de 5 à 25 q/ha avec une collecte qui est d'environ 15 à 20 % d'une collecte dite *«normale»*.

40 hl/ha attendue dans le Chablisien

Autre sujet abordé par le président de la Chambre d'agriculture : les vendanges. «*Une production de l'ordre de 40 hl/ha est attendue pour les vendanges de Chablis*», commente-t-il. Dans l'Auxerrois, la canicule d'août a provoqué de la grillure sur les rouges. «*Son impact est variable mais provoque 10 à 50 % de rendement en moins par endroits*», assure Arnaud Delestre. «*Et pour les blancs ? Le millerandage a précédé les impacts de la canicule. Les baies sont petites et légères. Le rendement pourrait être également réduit d'un tiers comme en témoignent les premiers rendements notés en crémant qui sont de l'ordre de 60 hl/ha plutôt que 90 habituellement*». Les attaques de loup survenues ces derniers mois dans le Tonnerrois et l'Avallonnais sont également ressorties. Comme annoncé dans un précédent article (cf. journal 1542), la responsabilité du loup est non exclue pour les attaques récentes dans l'Avallonnais (elles ont été confirmées dans le Tonnerrois, à Mélisey, ndlr). Arnaud Delestre a donc rappelé que *«dans ces conditions, les pertes subies sont indemnisées par les Pouvoirs publics, sous réserve du respect de la réglementation en matière d'identification des ovins dans les élevages concernés»*. Aussi, des mesures préventives de protection sont également financées par les Pouvoirs publics : des clôtures spécifiques ou encore l'achat de chiens de protection (Patous). Le préfet de l'Yonne a demandé que des tirs d'effarouchement soient réalisés par des lieutenants de la louveterie, dans les zones concernées.

Une zone de largeur minimale non traitée ?

Autre point : les distances d'éloignement pour les traitements phytosanitaires, avec le débat sur l'interdiction de traitement phytosanitaire à 150 mètres de distance des zones de vie, instaurée par des arrêtés municipaux. *«Il semble difficilement imaginable d'instaurer une zone non traitée d'une telle ampleur car ce seraient des surfaces trop importantes à retirer de la production agricole»*, assure Arnaud Delestre.

Une loi pourrait prochainement entrer en vigueur (1er janvier 2020) : la création obligatoire d'une zone de largeur minimale non traitée dans les communes où la Charte voisinage ou Charte riverains n'aura pas été signée.

Pour les mesures de restrictions de l'usage de l'eau, la commission sécheresse a été installée très tôt cette année. Celle-ci décide zone par zone du changement de niveau de restriction. À l'heure actuelle, sept secteurs sont placés en situation de crise : l'Armançon-Serein aval, du Cousin, l'Ouanne-Loing, l'Armançon amont, le Serein amont, la Cure et la Vanne. En conséquence, toute irrigation agricole est interdite (sauf cultures maraîchères horticoles et pépinières où l'irrigation est autorisée avant 10 heures et après 18 heures) dans ces secteurs.

Enfin, un point a été fait sur les projets de développement du photovoltaïque au sol. *«La vocation première de terres agricoles est de produire des denrées agricoles […]. Il est difficilement admissible qu'en l'état actuel des modes d'implantation des panneaux photovoltaïques, le maintien d'une réelle activité de production agricole subsiste dans un parc photovoltaïque au sol»*, réagit le président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Il explique aussi que *«cependant, le développement du photovoltaïque au sol peut être une solution au maintien de la compétitivité économique de certaines exploitations par un apport financier lié à la valorisation de certaines parcelles»*. Et que dans certaines zones sensibles à enjeu eau, *«ces projets pourraient avoir un effet positif rapidement mesurable par arrêt d'utilisation d'intrants et de produits phytos»*. Des surfaces n'étant plus à vocation agricole pourraient également être concernées par l'implantation de projets de photovoltaïque au sol, *«qui n'aurait pas d'effet dépressif sur l'économie agricole»*, conclut Arnaud Delestre.

CHRISTOPHER LEVÉ

Zone de non traitement

Oui, les agriculteurs savent prendre les précautions suffisantes pour ne pas affecter la santé des riverains

Le projet d'arrêté de l'État assis sur des campagnes démagogiques et anxiogènes n'est pas à la hauteur des enjeux de santé humaine tout comme de l'alimentation des Français. Pris de vitesse par un lobby écolo et des maires démagos en campagne électorale, le gouvernement n'arrive pas à prendre le recul nécessaire à l'exercice du pouvoir. Les décisions politiques prises sous la pression des émotions ne sont pas bonnes. Quelle est la vision agricole du gouvernement ? Quelle sera la part de l'agriculture dans l'emploi ? Quelle sera sa part dans le PIB et sa contribution nette à l'export ?

Alors la FDSEA dit non ! Trop, c'est trop. Nous faisons notre travail en toute légalité en respectant les cahiers des charges validés scientifiquement et administrativement. Certains voudraient que tout change. À ceux-là nous disons que nous nous adaptons depuis toujours. Nos techniques évoluent et aujourd'hui l'agriculture conventionnelle n'est plus celle d'il y a 20 ans ou 10 ans. S'il faut des preuves, il suffit de regarder la bordure d'un champ, les herbicides n'affectent pas les herbes en dehors de la parcelle, ce qui prouve indéniablement que nos produits sont épandus avec précision, de façon très localisée. Oui, les agriculteurs et leurs salariés sont tous formés (Certiphyto). Nous sommes des professionnels.

Autre élément, l'étude Agrican montre que les catégories socio professionnelles agricoles sont les moins impactées par les cancers. Qui plus est, cette étude prend en compte une époque où la protection individuelle était bien moins performante qu'aujourd'hui. Nous savons faire de façon judicieuse. Alors que nous sommes potentiellement les plus exposés, nous sommes en très bonne santé. Nous savons faire et nous faisons tellement bien que depuis trois années consécutives, la France est à la tête du palmarès mondial de l'alimentation *«la plus saine et la plus durable»*. Nous sommes les artisans de la meilleure alimentation du monde. Nous sommes fiers de nourrir nos concitoyens. Importer des produits agricoles douteux ne fera pas plus progresser notre santé. Consommer français est aujourd'hui une garantie.

Enfin, nous progressons tous les jours. Si les appartements parisiens sont pollués, ce n'est pas, par nos pratiques, mais bien par les pratiques domestiques qui sont les grandes oubliées de ce débat. Nombre de matières actives agricoles sont interdites alors que d'autres continuent à être utilisées au sein des foyers pour protéger les meubles, les charpentes, les animaux domestiques, nettoyer, récurer ou soigner. Face à l'inconnu, la peur est mauvaise conseillère. Certains agitent des chiffons rouges pour faire passer leurs idées par l'angoisse, par l'émotion. Le principe de précaution est dévoyé en vue de faire passer des opinions politiques. La FDSEA ne cède pas. La FDSEA de l'Yonne est pour la protection des hommes, de la biodiversité, des paysages et des



Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne.

espaces ruraux. Elle est aussi pour assurer une alimentation saine et de qualité à ses concitoyens. Nous irons à la rencontre de tous pour expliquer que nous produisons déjà avec les moyens qui sont les nôtres la meilleure alimentation du monde. Nous leur dirons aussi que trop c'est trop, notre santé à tous a un prix.

Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne

Solidarité

De la paille sur les bras

Alors qu'il fait de la paille en solidarité avec les éleveurs depuis 2011, René Fouet, céréalier à Champigny, se retrouve cette année avec plus de 350 tonnes de paille sur les bras. Un problème lié au manque de transporteurs à destination de l'éleveur de la Nièvre qu'il fournit.

«Aujourd'hui, je n'ai pas de camion pour faire partir ma paille. Il me reste 350 tonnes de paille, c'est-à-dire 16 camions à remplir (800 ballots)», confie René Fouet, céréalier à Champigny.

Depuis 2011, une année de grande sécheresse, ce céréalier fait de la paille en solidarité avec les éleveurs. Et c'est à un ami éleveur de Luzy, dans la Nièvre, qu'il vend sa récolte, en lien avec la coopérative Téol. *«C'est elle qui définie le prix. Je ne suis pas là pour gagner de l'or sur la paille»*, indique René Fouet. *«Ma paille sur camion chargé est à 30 €/t. Plus 20 € de pressage»*. Un prix loin du marché, pour aider les éleveurs.

Des transporteurs recherchés

Seulement, le céréalier est confronté à un problème : celui du transport. Si la coopérative Téol s'en occupe, René Fouet aimerait aujourd'hui à son tour un petit coup de pouce, pour que sa paille parte plus rapidement. *«Je souhaiterais pouvoir trouver des transporteurs qui sont à vide au retour, pour emporter de la paille. Même si on ne peut pas mettre 55 ballots comme dans les camions à paille, mais ça permettrait qu'elle parte. Car elle est de très bonne qualité pour le moment mais si la situation n'évolue pas, elle va finir par s'abîmer avant de partir»*.

De là à envisager d'arrêter de faire de la paille si cette dernière venait à ne pas partir ? *«Quelque part, il y a quand même un coût à faire ça. Alors si la paille reste, je perdrai de l'argent car il faut en plus que j'assure la paille pour le feu»*, explique-t-il. *«Cette année, j'en ai fait pour 20 camions. Si elle ne part pas, l'an prochain, j'en ferai probablement que pour 10 voire je n'en ferai peut-être plus du tout. Car ça me fait mal au cœur de voir de la paille de bonne qualité se dégrader sans rien ne pouvoir y faire»*.

Un geste de solidarité qui en appelle un autre ? Il serait tout de même dommage de voir une si belle initiative s'arrêter. *«Je suis prêt à charger, la paille attend de partir»*, sourit René Fouet. Il ne manque plus que des transporteurs.

Christopher Levé



René Fouet, céréalier à Champigny, a plus de 350 tonnes de paille qui n'attend qu'à partir.

▸ En bref

La chasse reprend ses droits

Dans le département, la chasse a repris le dimanche 15 septembre, à 8 heures. La campagne durera jusqu'au 29 février 2020, à 17 heures, pour la chasse à tir et la chasse au vol. Pour les petits gibiers (faisan commun et vénéré ainsi que la perdrix grise et rouge), la chasse est ouverte du 15 septembre 2019 au 31 janvier 2020. Et du 15 septembre 2019 au 17 novembre 2019 pour le lièvre d'Europe. Quant aux grands gibiers, le chevreuil, le cerf sika, le daim et le mouflon, la chasse est possible entre le 15 septembre et le 29 février, à l'approche individuellement ou en battue. Le cerf élaphe peut être chassé à l'approche individuellement du 15 septembre au 29 février et en battue du 13 octobre au 29 février. Enfin, la chasse au sanglier à l'approche individuellement ou en battue est possible du 15 août au 29 février. La chasse à courre, à cor et à cri est autorisée jusqu'au 31 mars.

La rentrée des BPA décalée

Initialement prévue le 2 octobre, la rentrée des BPA (brevets professionnels agricoles) du CFPPA d'Auxerre La Brosse est décalée au 14 octobre. Une réunion de présentation des différentes formations proposées est prévue le 30 septembre, à 9 heures, au CFPPA d'Auxerre La Brosse.



Loup

Des actions mises en place suite aux attaques

Lundi 16 septembre a eu lieu la cellule de veille sur le loup, à la préfecture d'Auxerre, durant laquelle des actions à mettre en place ont émergé. Comme la mise en place d'un groupe de travail, un partage des observations et une formation sur la connaissance du loup.



Patrice Latron, préfet de l'Yonne et Didier Roussel (à gauche), directeur de la DDT ont évoqué les actions mises en place suite aux attaques du loup.

«*Cette cellule de veille sur le loup est nécessaire mais elle est sensible car on a face à nous l'immense détresse des éleveurs*», indique Patrice Latron, préfet de l'Yonne. Lundi 16 septembre a eu lieu la cellule de veille sur le loup, à la préfecture d'Auxerre, en présence des syndicats des élevages ovins du département et des syndicats professionnels agricoles. Une réunion durant laquelle les différents acteurs ont échangé durant près de deux heures sur les actions à mettre en place, à la fois pour prévenir d'éventuelles futures attaques mais aussi pour aider les éleveurs attaqués.

«*On leur a fait part des nouvelles modalités d'indemnisation prévues dans un décret sorti en juillet et on a abordé les questions techniques sur les filets pouvant être pris en charge par l'État*», explique le préfet de l'Yonne. «*Et on a parlé de perspective puisque l'une des questions a laquelle nous allons devoir répondre collectivement est de savoir si on demande un cerclage, c'est-à-dire l'officialisation d'un certain nombre de mesures d'ordre nationale, ou non. Il n'est pas évident à ce stade que nos éleveurs, que je veux aider, aient intérêt à ce que l'on demande un cerclage*». Ainsi, un groupe de travail va être mis en place «*avec la profession*» pour présenter les contraintes et les avantages d'un cerclage, avant la fin de l'année. «*Pour le moment, on a un moyen financier pour aider les éleveurs, ce sont les crédits d'urgence qui nous servent qu'à intervenir après l'attaque pour protéger le troupeau (comme le financement de filets de protection)*», développe Didier Roussel, directeur de la DDT de l'Yonne. «*Le cerclage permet d'accéder à d'autres dispositifs qui permettraient de financer l'achat d'un chien (patous), son entretien, ses frais vétérinaires et éventuellement les frais de gardiennage. C'est un dispositif cofinancé par des crédits européens qui permettent d'aller beaucoup plus loin dans la prévention. Mais il n'y a plus de mesures d'urgence. Alors il faut faire la part des choses et voir ce qui est le plus intéressant pour les éleveurs*».

Une formation de correspondant loup

Autre action ressortie : la mise en place d'un réseau d'informations et d'observations, obtenues notamment à l'aide des 19 pièges photos installés sur les exploitations victimes d'attaques (dans le Tonnerrois et l'Avallonnais). Des observations «*que nous diffuserons à la Chambre d'agriculture de l'Yonne et aux éleveurs pour qu'ils puissent renforcer la surveillance ou la protection de leurs troupeaux*», continue Patrice Latron.

Aussi, la DDT organise la semaine prochaine (les 25 et 26 septembre), une formation de correspondant loup, «*avec 22 volontaires (éleveurs, chasseurs, associatifs…) qui seront formés pendant deux jours au lycée La Brosse (à Venoy) sur la connaissance du loup*», poursuit-il.

Récemment, Patrice Latron, préfet de l'Yonne, a autorisé, à travers des arrêtés, les tirs d'effarouchement sur les secteurs attaqués : Mélisey-Arthonnay et Saint-Père-Vézelay. Des tirs pouvant être effectués par tous, pas seulement par les lieutenants de la louveterie mobilisés par ces arrêtés.

CHRISTOPHER LEVÉ

Les attaques, en chiffres

Patrice Latron, préfet de l'Yonne informe qu'en 2018, «*c'est 33 victimes dans l'Yonne pour sept attaques*», où la responsabilité du loup est non exclue. À l'heure actuelle, 17 attaques de troupeaux ont été recensées dans l'Yonne depuis le début de 2019 où la responsabilité du loup est sous assurée soit non exclue. À la suite des attaques, 8,5 km de clôtures, ont été livrées aux éleveurs, entre 2018 et 2019. Et 3,3 km de clôtures supplémentaires ont été commandées suite aux dernières attaques. C'est aussi 19 pièges photos installés sur les secteurs du Tonnerrois et de l'Avallonnais, touchés par ces attaques.

Prévention

Des simulateurs de conduite pour sauver des vie

Du 9 au 13 septembre, dans le cadre de la semaine de la sécurité routière des seniors dans l'Yonne, des ateliers de prévention et de sensibilisation étaient au programme, comme mercredi 11 septembre, à Groupama, à Auxerre (rue Guynemer).



Les seniors ont pu utiliser les simulateurs de conduite de Groupama et de la gendarmerie mis à leur disposition.

Pour l'occasion, la gendarmerie, les sapeurs-pompiers et Julia Capel-Dunn, directrice de cabinet du préfet de l'Yonne se sont rendus dans les locaux de Groupama, organisateur de cette semaine, invités par Pascal Maupois, président de la fédération départementale de l'Yonne et vice-président de Groupama Paris -Val-de-Loire et Jacques Blanchot, directeur de l'établissement de l'Yonne. Des simulateurs de conduite (un de la gendarmerie et un de groupama, acquis récemment et présenté lors de la fête de l'agriculture de l'Yonne, ndlr), l'apprentissage de gestes qui sauvent, des tests auditifs et de la vision ainsi qu'un atelier code de la route étaient accessibles toute la matinée, à destination des seniors (+ de 65 ans). Le but ?

Sensibiliser un public ciblé sur les risques au volant afin de faire baisser le nombre d'accidents dans le département, où l'Yonne fait figure de mauvais élève avec déjà 30 morts recensés depuis le début de l'année (36 en 2018). Des actions similaires devraient également avoir lieu, sur d'autres publics, pour toucher un maximum de personnes et espérer voir le nombre de morts diminuer sur les routes icaunaises.

CHRISTOPHER LEVÉ

Inondations

Des indemnisations pour les agriculteurs

Après des mois d'attente, 100 agriculteurs fortement touchés par les sur-inondations de 2018 vont pouvoir être indemnisés. Une enveloppe d'un million d'euros a été allouée par la Métropole du Grand Paris (MGP) pour indemniser les agriculteurs de l'Aube, la Marne, l'Yonne et des départements franciliens.


Une parcelle inondée durant l'hiver 2018.

Avec une pluviométrie exceptionnelle en hiver 2018, les lacs réservoirs situés dans l'Aube (lac d'Orient et lacs du Temple-Amance), la Marne et la Haute-Marne (lac du Der Chantecoq) ont atteint rapidement leur niveau de stockage maximal. Une fois le pic de crue atteint, les lacs n'ont été délestés que progressivement afin de ralentir au maximum les masses d'eau et ainsi transférer le risque d'inondation ce qui permet aux métropoles, en particulier Paris et la MGP, de rester indemnes. Ce phénomène, appelé sur-inondation, a permis de protéger les communes bordant la Marne, la Seine, l'Yonne et leurs affluents au détriment des parcelles agricoles situées en amont et qui explique que l'eau soit restée si longtemps dans les parcelles.
Étant causée par la main de l'Homme, la sur-inondation n'entre pas dans les critères de calamités agricoles. Ce service à la population n'est pas rétribué par la société. C'est pourquoi, le collectif des FDSEA/FRSEA et des Chambres d'agriculture a travaillé ensemble tout au long de l'année pour obtenir cette reconnaissance. Des efforts qui ont porté leurs fruits puisque cette enveloppe d'un million d'euros a été débloquée pour les sur-inondations de 2018.

Un premier pas pour la prise en compte des sur-inondations

Tout d'abord, un recensement des agriculteurs touchés a été réalisé, puis de nombreuses réunions ont eu lieu, notamment avec l'Établissement public territorial de bassin (EPTB), la mairie de Paris et la MGP. Au printemps 2019, la MGP a annoncé débloquer la somme d'un million d'euros pour indemniser les agriculteurs. Par la suite, il a été demandé aux FDSEA de définir des critères d'attribution des indemnisations tout en respectant un impératif : les bénéficiaires devront être les 100 exploitations les plus touchées.
La demande d'indemnisation est à télécharger sur le site de la Chambre d'agriculture ou à demander auprès de la FDSEA. Tous les éléments attestant les dégâts subis sont à joindre pour compléter la demande d'indemnisation. Les formulaires sont à retourner à la FDSEA de l'Yonne par mail à l'adresse suivante : fdsea.yonne@fdsea89.fr au plus tard pour le 30 septembre 2019. Le versement des indemnisations est prévu avant la fin de l'année 2019.

Et en cas de futures sur-inondations ? Cette indemnisation est spécifique à l'année 2018. Si de nouvelles sur-inondations se produisent, un dispositif spécial et pérenne sera mis en place. Il sera basé notamment sur la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations). Ce travail est toujours en cours et en bonne voie.

LE COLLECTIF DES **FDSEA**

Élevage

La section bovine fait sa rentrée

Les ensilages n'étaient pas terminés que les éleveurs allaitants de la section bovine de l'Yonne se réunissaient pour échanger sur les sujets d'actualité. Sécheresse, calamités, loup, prix, le calendrier est déjà chargé pour cet automne.


La première réunion de la section bovine de la saison s'est tenue le mardi 10 septembre.

L'ambiance était tendue le mardi 10 septembre pour la première réunion de la section bovine de la saison. Au regard de l'actualité que traversent les éleveurs du département, il a semblé impératif à la section de se réunir. La sécheresse a des conséquences dramatiques sur les exploitations icaunaises : affouragement depuis juillet, manque d'eau, difficultés d'abreuvement, perte de fourrages. Cette année encore les exploitants sont mis à rude épreuve et les trésoreries fortement impactées par l'an dernier ne laissent que peu de marge de manœuvre à nos éleveurs.
Alors que les calamités 2018 sont à peines soldées, la FDSEA de l'Yonne demande une nouvelle procédure pour cette année. Bien consciente que les indemnités ne couvrent pas les achats nécessaires ni le surplus de travail, il n'en reste pas moins que c'est le seul dispositif actuellement prévu. La FDSEA de l'Yonne a également fait une demande de dégrèvement TFNB (taxe sur le foncier non bâti) avant que l'échéance des fermages n'arrive. Une rencontre avec le Préfet et les services de l'État est prévue dans les jours à venir pour les alerter sur l'urgence de la situation.
Une bourse aux fourrages avait été organisée dès le mois de juin et la FDSEA remercie les céréaliers qui ont proposé leur paille et leurs jachères. Toutefois, le verdict est sans appel : cette année il n'y a plus de stocks et plus de trésorerie pour racheter. La FDSEA multiplie les appels auprès des instances publiques pour débloquer des aides d'urgence.

Une conjoncture morose

Constat est fait que les prix sont également en berne et ne laissent pas présager d'embellie. Comment s'en sortir dans de telles conditions ? L'alimentation est toujours plus chère et difficile et des prix au ras des pâquerettes. C'est pour réfléchir autour de cette problématique que les éleveurs icaunais avaient invité les représentant d'ATE (Agriculture, territoire et élevage) l'association d'éleveurs nivernais constituée autour de l'abattoir de Corbigny. Romaric Gobillot (président) et Ludovic Guyard ont présenté leurs travaux et leurs réflexions en cours. Une évidence s'impose : il y a urgence à trouver de nouveaux débouchés pour valoriser notre viande et sauver notre tissu économique.

Les éleveurs icaunais se rendront donc prochainement à Corbigny pour réfléchir encore plus loin avec leurs voisins nivernais. Les éleveurs des deux départements partagent la même évidence : « nous ne pouvons plus compter que sur nous ! »
Les jours à venir seront déterminants pour de nombreuses structures, si les pouvoirs publics ne prennent pas la mesure des difficultés rencontrées, l'hiver sera très difficile pour nos élevages. La FDSEA de l'Yonne est pleinement mobilisée sur ces dossiers et tiendra ses adhérents informés de chaque avancée.

MARIANNE RANQUE, ANIMATRICE **FDSEA**

Agro KMR

Les dessous d'une ferme XXL en Ukraine

Pour sa traditionnelle réunion économique au Domaine de Pont de Pany en Côte d'Or, le Crédit Agricole Champagne - Bourgogne a invité Jean-Paul Kihm, agriculteur Haut-Marnais et associé dans Agro KMR, à témoigner sur son expérience de gestion d'une ferme de plus de 12 000 ha en Ukraine



Jean-Paul Kihm, agriculteur de Haute-Marne et associé dans Agro KMR, était invité à témoigner sur son expérience ukrainienne.

Dix ans après leur audacieux pari ukrainien, Jean-Paul Kihm et ses associés au sein d'Agro KMR ne regrettent rien. Le mirage ukrainien s'est avéré plus solide que ce que l'on pouvait craindre en débarquant sur une toute petite exploitation (à l'échelle du pays). Une exploitation dévastée et abandonnée, avec des terres en friche, qui a nécessité un gros travail de remise en route et un fort investissement, dont les fruits se récoltent vraiment aujourd'hui. Entre hier et aujourd'hui, il a fallu beaucoup investir, humainement et économiquement, mais il a fallu surtout faire preuve de pragmatisme et d'un sérieux sens de l'adaptation, pour tenir et bâtir ce qui apparaît maintenant comme une belle réussite.

Le point fort de l'association au départ, comme le rappelle Jean-Paul Kihm, c'était déjà l'entente entre plusieurs agriculteurs qui avaient la même vision d'une agriculture basée sur la mise en commun, le collectif et l'anticipation. Selon les termes du président du Crédit Agricole Champagne Bourgogne, Jean-Yves Remillet, ces agriculteurs *«ont toujours avancé en innovant. En France comme en Ukraine ils ont faits œuvre de pionniers, d'expérimentateurs et acquis ainsi une expérience unique»*.

Une première récolte *«catastrophique»*

Dans les années 2000, quand les grandes cultures commençaient de subir une crise profonde en France, quelques agriculteurs ont été attirés par les riches terres noires (le tchernoziom) d'Ukraine. Certains y laisseront des plumes, tant le contexte professionnel, social, économique et agronomique est différent du nôtre. En dépit des écueils, Agro KMR a tenu bon, même la guerre, toute proche des terres de l'exploitation, n'a pas impacté les résultats et le développement de la ferme. Dès leur premier voyage en Ukraine, Jean-Paul Khim et ses associés ont été *«bluffés par le potentiel agricole de ce pays»*, même si *«les moyens financiers et l'ingénierie»* manquaient cruellement. Restait *«à trouver des partenaires solides en France»* pour se lancer dans l'aventure ukrainienne et apprendre du pays. Car ce fut la force de ce groupe d'agriculteurs, de comprendre qu'il fallait aussi apprendre et comprendre ce pays en jouant la carte d'une intégration à long terme.

De visites en visites, de partenariats (CA - Champagne - Bourgogne et Horsch, notamment) en rencontres, le montage économique s'est précisé et la première récolte s'est profilée en 2007. *«Une catastrophe»* du fait d'incidents climatiques. Celle de 2008, en revanche, a comblé les attentes. *«Elle fut extraordinaire»*. À cette époque les hectares restaient encore facilement accessibles à la location. Car pas question d'acheter de la terre, un moratoire sur la vente des terres l'interdit. Il faut donc apprendre à composer avec les milliers de petits propriétaires, anciens salariés des défunts kolkhozes. Et c'est d'autant plus important que *«sur le foncier la concurrence est féroce, c'est un dossier lourd qui prend du temps et nécessite beaucoup de «petite cuisine» interne avec les nombreux propriétaires engagés sur le long terme»*. Le foncier loué se négocie entre 80 et 110 € l'hectare. L'implication du groupe dans la vie locale et son enracinement depuis des années porte aussi ses fruits. *«Nous avons la reconnaissance du village»*, mais la concurrence reste vive entre agriculteurs.

En quelques années le groupe a pris son essor et saisi toutes les opportunités foncières. Les 12 000 hectares et des poussières sont répartis en plusieurs blocs où la parcelle moyenne se situe entre 80 et 90 hectares. Les bâtiments ont été rénovés, la structure a investi dans le personnel, s'attachant à favoriser l'épanouissement d'une main-d'œuvre locale bien formée et bien rémunérée.



L'exploitation, qui compte aujourd'hui plus de 12 000 hectares, a nécessité de nombreux investissements en matériels et installations.(Photo issue de la page Facebook Agro KMR).

Trouver ses propres ressources en interne

La taille de l'exploitation, les enjeux économiques à relever et le rythme du travail soutenu (souvent 24 h/24) nécessitent l'emploi de quarante et une personnes et de douze gardiens (pour la sécurité des équipements). L'absence d'organisation professionnelle de type Chambre d'agriculture conduit à investir individuellement dans la recherche, la logistique, le numérique… *«Il nous faut trouver en interne nos propres ressources»* témoigne Jean-Paul Khim, en précisant que les employés sont nettement mieux payés que le salaire moyen ukrainien (jusqu'à trois fois plus). La structure peut donc compter *«sur des salariés motivés, dynamiques et compétents»*. Le niveau des charges fait l'objet de toutes les attentions, c'est *«un paramètre ajusté»* qui nécessite un investissement et une organisation sans faille. *«Nous sommes perpétuellement en recherche du système le plus efficient»* sur les investissements comme sur la mécanisation. *«C'est un travail de longue haleine pour parvenir à trouver le meilleur compromis pour une bonne maîtrise des coûts, dans le cadre d'un équipement minimaliste»*. La maîtrise des charges s'impose de toute façon comme un impératif *«sur un marché mondial des céréales où le moins disant emporte la mise»*.

Un équilibre fragile

Le gigantisme par rapport aux exploitations hexagonales impose également *«un recours aux nouvelles technologies les plus performantes»*. Le développement de certains outils *«exclusifs»* s'effectue en interne, l'exploitation étant par ailleurs largement ouverte à des start-up venues de tous les continents. Le développement du groupe en Ukraine et les résultats financiers acquis de haute lutte ne doivent cependant pas occulter le fait, rappelé par Jean-Paul Khim, que *«l'équilibre reste fragile en Ukraine»*. Le prochain grand rendez-vous va se situer au niveau du foncier, avec la levée prévisible du moratoire sur la vente des terres. 50 % des terres du groupe pourraient se trouver concernées et Agro KMR s'y prépare activement en entretenant depuis une décennie les meilleures relations possible avec les Ukrainiens en général et les propriétaires fonciers en particulier.

En dix ans le groupe a appris à *«ne rien considérer comme acquis mais à se remettre en cause constamment, à anticiper et à se projeter»*. C'est sa force aujourd'hui et c'est ce qui devrait lui permettre de continuer à construire son avenir en Ukraine.

ANNE-MARIE KLEIN

Méthanisation

Le biogaz comme diversification

L'usine de méthanisation de Ciel, la SAS Méthanergie Ciel, a été inaugurée jeudi 12 septembre dernier, soit précisément sept mois après le début officiel de sa production. La journée portes ouvertes organisée le lendemain a attiré de nombreux agriculteurs, intéressés par le concept et le débouché potentiel

Les différents partenaires qui ont participé au projet du méthaniseur étaient présents bien évidemment, mais de nombreux agriculteurs ont aussi fait le déplacement jusqu'à Ciel, vendredi 13 septembre, pour comprendre les tenants et les aboutissants d'une telle structure.
La SAS Méthanergie Ciel, qui représente un investissement de 5,5 millions d'euros, a officiellement commencé à injecter du gaz dans le réseau de GRDF le 12 février dernier. Il y a donc sept mois… Sept ans après le lancement du projet. Deux ans après la pose de la première pierre.
Aujourd'hui, après une période de réglages et d'adaptation, la structure a non seulement atteint ses objectifs, mais elle est surtout en phase d'agrandissement. «*Nous avons atteint les 130 Nm³/h qui étaient notre objectif, explique Jean-Louis Moratin, son président. Nous sommes dans l'attente d'obtenir les dernières autorisations pour passer à 200 Nm³/h soit une augmentation de plus de 30 %* ».
Une augmentation qui ne nécessitera pas pour autant de rechercher de nouveaux apporteurs : la dizaine d'agriculteurs qui approvisionnent déjà le méthaniseur sont les premiers à souhaiter fournir plus de matière.

Une recette précise et délicate

Les questions ont fusé de la part de la soixantaine de personnes qui participaient à la visite du site, sur le type de matières nécessaire à l'approvisionnement. Et Jean-Paul Moratin, le directeur général de la structure, de préciser qu'à «*chaque méthaniseur sa ration. La nôtre est établie par un biologiste selon notre stock d'intrants*» (voir encadré).
Depuis début septembre, Méthanergie Ciel s'est aussi doté d'un broyeur : «*nous broyons les déchets végétaux avant leur stockage, cela limite le volume et les risques d'échauffement et permet un rendement encore meilleur*».
Ce broyeur vient compléter un parc matériel important : «*semoirs, tonnes de transferts et d'épandage, groupe de fauche, etc.*», un équipement adapté «*à notre nouveau métier qui est producteur de gaz*», a souligné Jean-Paul Moratin.
Pour «*ce nouveau métier*», les frères Moratin ont notamment été suivis par Thomas Gontier.
Pour tous ceux qui envisageraient de se lancer dans un tel projet, le conseiller expert énergie renouvelable à la chambre d'agriculture insiste sur plusieurs points : «*la première chose est de déterminer la destination de la production de biogaz, cogénération ou pour injection dans le réseau*». Une seconde solution qui ne peut être envisagée que si le réseau est à proximité. «*Une fois cela établi, il y a beaucoup de travail en amont notamment pour établir précisément la stabilité de l'approvisionnement et pour dimensionner correctement le projet*».

On gagne combien ?

Au-delà de cet ensemble complexe régi en partie par la proximité et la régularité de l'approvisionnement des matières, la question du revenu était sur toutes les lèvres.
«*Nous sommes là pour en savoir un peu plus sur le type de contrat qu'il faut passer et sur ce que ça rapporte*», ont expliqué les membres du CDAR, le comité de développement agricole et rural du Chalonnais.
Car la perspective d'un complément de revenu, c'est bien ce qu'envisageaient plusieurs des agriculteurs présents : «*j'ai 70 ha de blé, orge, maïs, etc. J'ai de bonnes productions, mais il n'y a pas le prix en face*», se désolait l'un d'eux. Ainsi avec trois autres exploitants, tous comme lui du secteur de Saint-Loup-Géanges, ils sont au «*stade de pré-réflexion pour un méthaniseur*». Ils sauront d'ici quelques jours s'ils se lancent véritablement dans un tel projet. «*Ce serait de toute façon à une toute autre échelle que celui de Ciel : il serait deux fois moins important et uniquement approvisionné par des produits agricoles, on veut éviter le secteur agro-industriel*».
Cette démarche de «*prise d'information sur une autre forme de valorisation et pour diversifier l'activité*» était commune à nombre de visiteurs.
C'était aussi dans cette perspective que les professeurs de la MFR de Mazille avaient emmené leurs élèves de première et terminale en CGEA. «*Nous n'avons pas de cours où l'on aborde directement la méthanisation, mais venir ici représente une ouverture d'esprit sur ce qui se fait en matière de source de revenu et de recherche d'autonomie en énergie et en fertilisation*».

Plusieurs projets

À l'image des projets qui sont en train de naître ailleurs dans le département et notamment du côté de Simard, se lancer dans cette filière questionne et fascine. Si la rentabilité et le retour sur investissement, multifactoriels, restent à établir pour chaque projet, la diversification reste un élément clé pour les agriculteurs potentiellement intéressés. Mais la régularité et l'assurance de l'approvisionnement inquiétaient ceux qui s'avouent beaucoup plus pessimistes sur le devenir en général du monde agricole.
« De plus en plus arrêtent. Pour se lancer dans un tel investissement il faut être sûr du devenir de la filière », commentait ainsi un éleveur.
Pour autant l'État, par l'intermédiaire de l'Ademe, s'est fixé comme objectif 1 000 unités de méthanisation en 2023, soit huit à dix par départements, dont la cogénération représente une très grande majorité.

Françoise Thomas



L'unité de méthanisation de Ciel a été officiellement inaugurée le 12 septembre après sept mois d'injection de gaz dans le réseau GRDF.



Les personnes réparties en deux groupes venaient d'horizons variés : des agriculteurs directement intéressés mais aussi un technicien semencier, un éleveur équin, un conjoint d'agricultrice, des élèves, etc.

La recette du méthaniseur de Ciel

Les effluents de plusieurs élevages approvisionnent Ciel : un porcin, un avicole, trois bovins, trois laitiers, un veau industriel. Le tout est complété par les déchets de céréales de Bourgogne du Sud, des déchets de malt de bière, des Cive, dont des ensilages de maïs et d'herbe qui ont un fort pouvoir méthanogène.



«*Le méthaniseur est approvisionné à plus de 85 % de déchets agricoles, résume Jean-Paul Moratin. Et nous sommes tous les jours sollicités par le secteur agro-industriel qui souhaite nous vendre les déchets dont ils paient actuellement la destruction. Nous consommons 60 t de matière par jour, 20 000 t par an*».
Avec un retour sur investissement prévu sur sept ans, les trois principaux associés de la SAS se partagent 80 % des revenus, les 20 % restants étant redistribués aux agriculteurs apporteurs.
Au-delà de cet apport financier direct, «*les agriculteurs récupèrent l'équivalent des unités d'azote qu'ils nous ont apporté sous forme d'épandage dans leurs champs 80 jours plus tard*», explique Jean-Paul Moratin.
La dizaine d'agriculteurs apporteurs représente 1 300 ha de surfaces d'épandage réparties sur un rayon de 7 km.

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL
F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Sommet de l'Élevage

GDS et Farago vous accueillent

Le Sommet de l'Elevage représente un rendez-vous professionnel pour tous les acteurs de l'élevage. En tant qu'experts sanitaires et professionnels de l'hygiène au service de tous les élevages, les GDS et leurs filiales de services vous convient sur leur stand (hall 1, allée C, stand 88).

Dans une zone ou un élevage, la gestion sanitaire du cheptel n'est efficace que si elle est collective. Ceci guide les GDS depuis les années 50 avec une adaptation aux évolutions des élevages et aux nouveaux besoins des éleveurs.

Le monde de l'élevage a connu et connaît de profonds changements, tant en matière d'évolution des effectifs que d'environnement sociétal, réglementaire et technico-économique.

Les crises sanitaires, les attentes des consommateurs vis à vis de la sécurité alimentaire et du respect de l'environnement, les mises en cause du médicament vétérinaire, notamment vis à vis de l'antibiorésistance, les aléas météorologiques… nous imposent d'adapter nos pratiques pour associer impératifs techniques, rentabilité économique et attentes sociétales.

Le réflexe «sanitaire» pour une action préventive efficace

Les taux de maladies sont variables dans les cheptels. Ainsi, 80 % des veaux atteints de diarrhées néonatales se trouvent dans 20 % des élevages. Une zone et un troupeau sains, ce sont donc des résultats économiques augmentés, des allègements de prophylaxies, un bien-être de l'éleveur amélioré, des pathologies diminuées et, ainsi, des utilisations de médicaments diminuées, un bien-être animal sauvegardé et des aliments de qualité. Avoir le réflexe *«sanitaire»*, c'est ainsi répondre de manière synergique aux besoins internes (techniques et économiques) et externes (besoins commerciaux, attentes sociétales), c'est promouvoir l'excellence sanitaire pour le bénéfice des éleveurs et en répondant aux besoins du citoyen-consommateur avec une implication de chacun en rappelant que pour tout agriculteur, performances économiques et performances écologiques sont liées.

Le réflexe «sanitaire», une méthodologie en 4 étapes

Le réflexe *«sanitaire»* associe bilan, analyse, apport de garanties, protection avec les outils disponibles, notamment les actions développées et mise à disposition par les GDS en relation avec les vétérinaires et les autres partenaires et les apports de leurs filiales de services. Il s'articule autour de 4 étapes :

Faire le bilan reproduction et sanitaire afin de connaître le niveau d'équilibre ou de déséquilibre du cheptel.

Identifier les facteurs déterminants (bactéries, virus et/ou parasites) et favorisants du cheptel (5 domaines de risques : alimentation, bâtiments, relation mère-produit, statut immunitaire et gestion du troupeau).

Apporter des garanties dans un cadre collectif : qualifications (brucellose, tuberculose, leucose, IBR…), information sur la chaine alimentaire (ICA), demandes commerciales (FCO, BVD, paratuberculose, SDRP…). Le stand GDS présentera l'arrêté ministériel BVD du 31/07/2019 *«fixant des mesures de surveillance et de lutte»*.

Eviter l'introduction de maladies : contrôle et isolement des animaux introduits, mesures de biosécurité.



Vous êtes chaleureusement conviés à venir retrouver vos correspondants GDS et filiales de services sur notre stand GDS-Farago. Il se veut lieu d'écoute, d'échanges, d'apport d'informations, de recueil des attentes, de convivialité. Un jeu-concours vous sera proposé pendant ce Sommet de l'Elevage.

Nos prestations : pour une meilleure réalisation des missions sanitaires des GDS

Les GDS ont développé des prestations pour faciliter la réalisation de leurs missions sanitaires. Ces services, renforcés et élargis au cours des années, regroupés au sein de filiales Farago dans certains départements, présentent pour objectifs d'améliorer la prévention sanitaire en élevage et le bien-être des animaux et faciliter les interventions. Ces professionnels de l'hygiène interviennent dans la lutte contre les nuisibles (dératisation, désinsectisation, désinfection, détaupisation), les soins aux animaux (parage, taille d'onglons, écornage, rainurage, marquage), les fournitures aux élevages (produits d'hygiène, petit matériel d'élevage, contention, tubulaire, clôture électrique…)…

Une coopération renforcée pour *«un troupeau sain, sûr et rentable»*

Les GDS continuent à s'investir pour être toujours reconnus, par tous les partenaires et dans l'intérêt des éleveurs, comme le référent sanitaire collectif en santé animale. Les GDS régionaux sont reconnus comme organisme à vocation sanitaire (OVS) pour le domaine animal et accrédités depuis 2016. L'approche collective se développe en relation avec les vétérinaires.

Appuyée sur les valeurs historiques des GDS que sont la solidarité, le mutualisme, l'impartialité et l'indépendance, cette coopération historique s'amplifie et se renforce avec comme orientation principale : *«un troupeau sain, sûr et rentable»*.



Chronique ovine

Gagner 2,3 € par agneau en achetant un bon bélier

La moitié des gènes des agneaux est transmise par les béliers. Le choix d'un bélier a ainsi plus de conséquences dans un élevage que celui d'une femelle. En effet, son potentiel génétique sera transmis à de nombreux descendants sachant qu'un mâle reproducteur produit de 200 à 500 agneaux sur sa carrière selon le niveau de prolificité et le système d'élevage. Le gain apporté par un bélier qualifié est évalué à 2,3 € par agneau, achat du bélier déduit.

Acheter des béliers issus d'élevages en sélection est essentiel pour améliorer la qualité du troupeau. Ils apportent des garanties génétiques. Les béliers qualifiés sont issus du schéma de sélection de la race et validés par l'organisme de sélection. N'hésitez pas à demander leur Certificat d'Origine et de Qualification lors du choix.

Des béliers choisis sur leurs papiers

Trois cas de figure se présentent. Pour produire des agnelles de renouvellement, mieux vaut choisir un bélier *«type élevage»* qui présente un bon potentiel sur les valeurs maternelles, c'est-à-dire avec des index prolificité et valeur laitière de bon niveau. Pour vendre des agneaux de boucherie, un bélier *«type viande»* avec de bonnes caractéristiques bouchères, c'est-à-dire de la croissance et de la conformation, convient parfaitement. Enfin, il s'agit de trouver le meilleur compromis avec un bélier mixte ou en privilégiant le bélier de *«type élevage»* pour produire à la fois des agneaux de boucherie et des agnelles.

Dans tous les cas, le bélier doit présenter des testicules normaux, de bons aplombs et un développement morphologique suffisant. Pour en savoir plus, une vidéo est disponible sur www.idele.fr , rubrique réseaux et partenariats/ Ciirpo : *«savoir lire les papiers des béliers»*.

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/CIIRPO)

Sanitaire

Un cadre national de lutte collective contre la BVD a été fixé cet été

Un arrêté ministériel, définissant les mesures obligatoires de surveillance et de lutte contre la maladie des muqueuses/diarrhée virale bovine (BVD) a été publié le 31 juillet 2019 au journal officiel. Cet arrêté a pour objet la mise en œuvre d'un programme national de détection de la BVD et d'assainissement des troupeaux infectés. Il est entré en application le 2 août dernier. Zoom sur les principaux points clés.


IPI ou non IPI : un statut à connaître pour la santé de votre cheptel

L'arrêté a donc finalement été rendu publique le 31 juillet dernier. Il définit les mesures obligatoires de surveillance et de lutte contre la BVD. Mais cette disposition demande du temps de mise en place et c'est la raison pour laquelle, les GDS de la Nièvre, de l'Yonne et de Côte-d'Or vont demander une dérogation en région Bourgogne pour que l'obligation de dépistage soit reportée d'un an, jusqu'en août 2020.

Les points clés de l'arrêté ministériel BVD

La surveillance des troupeaux en matière de BVD (recherche des IPI) devient obligatoire.

Lorsqu'un troupeau est reconnu infecté de BVD, un plan d'assainissement doit être mis en place (dépistage de l'ensemble des bovins du troupeau sous un mois, élimination des IPI sous 15 jours à destination de l'abattoir ou euthanasie…).

La sortie des bovins depuis un troupeau suspect d'être infecté de BVD est conditionnée à un dépistage virologique avec résultat favorable dans les 15 jours précédant la sortie. Les animaux sous appellation « bovin non IPI » peuvent toutefois déroger à ce dépistage.

Les animaux issus de troupeau infecté ne peuvent pas être introduits dans un cheptel d'élevage (cartes vertes) pendant une période d'environ deux mois consacrée à la recherche et l'élimination des IPI. À l'issue de cette période, et pendant un délai supplémentaire d'un mois, les animaux pourront être vendus en élevage à condition de présenter un dépistage favorable dans les 15 jours précédant leur sortie. Les modalités d'application de cet arrêté ministériel seront précisées dans un cahier des charges qui doit paraître dans les semaines à venir.

Comment s'y préparer

Une lutte efficace contre la BVD ne peut s'envisager que si tous les éleveurs combattent le virus en même temps. La première mesure de ce programme de lutte collective consiste à dépister à la naissance tous les veaux.

En région Bourgogne, des éleveurs volontaires accompagnés par leur GDS vont réaliser le dépistage de leurs veaux dès cette campagne 2019-2020. Les veaux seront bouclés à l'aide d'une boucle d'identification dotée d'un trocart qui prélève un échantillon de cartilage auriculaire lors de la pose. C'est sur ce prélèvement qu'est réalisée une analyse BVD afin de connaître le statut du veau : IPI ou non IPI. Les animaux vironégatifs obtiennent la garantie « bovin non IPI » et leur mère également.

Suite aux dépistages des veaux à la naissance

Pour limiter l'impact négatif de la BVD dans les élevages touchés et afin d'éviter la diffusion du virus, vos GDS, en partenariat avec vos vétérinaires sanitaires, vous accompagneront dans la mise en place de plans d'assainissement BVD qui consiste à : rechercher et éliminer les IPI, vacciner si les facteurs de risques ne sont pas maîtrisables, contrôler par prise de sang le statut des bovins introduits et limiter la diffusion du virus (ventes, voisinage…).

La vaccination est un outil incontournable dans un contexte de forte circulation virale. Sa mise en place ou son maintien devront être réfléchis avec votre vétérinaire sanitaire et raisonnés en fonction du niveau de risques, en particulier des possibilités de contaminations de voisinage.

Comment commander des boucles préleveuses

Le dépistage précoce des éventuels IPI et leur élimination dans les jours suivants la naissance limitent au maximum les conséquences de la circulation du virus. Les boucles préleveuses 2 en 1 sont à commander à l'EDE de la même manière que les boucles d'identification.

Les commandes de boucles 2 en 1 ont déjà été réalisées dans la Nièvre et la Saône et Loire pour la campagne à venir. Il est néanmoins possible de commander une troisième boucle « bouton » en plus des 2 boucles officielles si vous souhaitez vous engager dans la démarche de dépistage dès cette année. Des documents techniques et une vidéo de présentation de la pose des boucles préleveuses sont disponibles sur le site contrelabvd.com. Nous vous tiendrons bien évidemment informés de l'évolution de ce dossier. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre GDS.

En savoir plus…
Pour consulter le texte de l'arrêté ministériel, rendez-vous sur le site internet gdsbfc.com

Chronique ovine

Deux espèces de coccidies sont pathogènes

Les coccidioses sont liées au développement de plusieurs espèces de coccidies dans l'intestin des jeunes agneaux. Douze espèces sont connues chez les ovins, dont seulement deux sont pathogènes.

Les agneaux peuvent commencer à présenter des symptômes (diarrhée nauséabonde noirâtre, laine piquée) vers l'âge d'un mois. Mais la coccidiose est le plus souvent sans symptôme particulier, avec toutefois des retards de croissance importants. Tout stress peut être un facteur déclenchant (sevrage, vaccination, transport, changement de régime alimentaire…). Mais la gravité de cette maladie est aussi liée aux conditions de milieu.

Les matières actives utilisées

Laurent Saboureau, vétérinaire à l'Alliance Pastorale, rappelle que *«l'hygiène de la bergerie, sa ventilation et la densité animale restent des critères qui ont toute leur importance»*. Ainsi, il faut compter de 700 g à 1 kg de paille par brebis en paillage quotidien pendant le premier mois de lactation. Toute fuite d'eau (abreuvoir par exemple) est un facteur de risque supplémentaire. Enfin, il est conseillé d'offrir 1,5 m² d'aire paillée pour une brebis allaitant un seul agneau et 2 m² pour une brebis avec deux agneaux. Laurent Saboureau ajoute que *«les trois matières actives les plus utilisées en préventif et en curatif pour lutter contre ce parasite sont réalisées en administration orale. Il s'agit des sulfamides (pendant 3 à 5 jours), le diclazuril et le toltrazuril. Le decoquinate et les sulfamides peuvent également être utilisés en supplémentation médicamenteuse dans l'aliment. D'autres solutions alternatives et complémentaires peuvent présenter un intérêt, en améliorant l'hygiène digestive»*. Contactez votre vétérinaire pour en savoir plus.


CIIRPO
Une fuite à un abreuvoir est un facteur de risque de la coccidiose.

ÉQUIPE TECHNIQUE OVINE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ET LAURENCE SAGOT (INSTITUT DE L'ÉLEVAGE/CIIRPO).



AGPB

Faut-il que la désobéissance civile change de camp ?

Éric Thirouin, président de l'AGPB, s'exprime sur le sujet des zones de non traitement.



Aujourd'hui, après les faucheurs volontaires, les zadistes, les activistes, les antispécistes qui envahissent nos élevages, certains maires prennent sciemment des arrêtés illicites anti-phyto. Mais qui respecte la loi dans ce pays et qui la fait respecter ? Comment peut-on jeter en pâture à la vindicte populaire une profession entière ? Comment le gouvernement peut-il, en lançant une consultation publique sur des zones de non-traitement obligatoires, stigmatiser les agriculteurs et nier la réalité locale en ne s'appuyant pas sur les chartes riverains, comme le prévoit la loi ? Il est facile de jouer avec la peur des gens, il est plus difficile de se lever tous les jours pour produire une alimentation saine, de qualité avec des revenus aussi faibles ! Alors qu'il semble légitime pour les maires de lutter contre les moustiques et les punaises, on ne nous laisse pas soigner nos plantes pour pouvoir nourrir la population. Il y a bien deux poids et deux mesures, mais surtout une profonde ignorance de l'exercice de notre métier, et l'ignorance crée la peur. Pour rassurer nos concitoyens, il faut expliquer notre métier. C'est tout l'objet des chartes riverains portées par la profession. Prévenir nos voisins avant chaque traitement, comme le propose le gouvernement, ne peut qu'exacerber la peur et démultiplier les actions de nos opposants, qui n'hésitent pas à nous harceler en toute impunité ! Il est hors de question de faire croire à nos voisins qu'ils doivent aller aux abris quand nous travaillons pour les nourrir. C'est NON ! Nous sommes pleinement engagés dans la transition agroécologique, qui demande des investissements et des solutions que la recherche doit nous apporter. Cela ne peut pas se faire à coups d'interdictions et d'injonctions, dans le pas de temps politique ou seule la prochaine élection compte. En agissant de la sorte, le gouvernement affaiblit encore davantage les agriculteurs, qui ne s'en sortent pas depuis plusieurs années. Il semble aujourd'hui que l'incivilité et le dénigrement deviennent la règle ! Devons-nous en déduire que face à l'absence d'alternatives, notre seule solution est de passer dans le camp de la désobéissance civile ?

ÉRIC THIROUIN,
PRÉSIDENT DE L'AGPB

Céréales

L'abondante moisson française devrait profiter à l'exportation

La grande majorité des 71 millions de tonnes de céréales que devrait totaliser la moisson trouvera un débouché durant la campagne 2019-2020, laissant peu de surplus additionnels, d'après les projections de FranceAgriMer, qui a tenu son conseil spécialisé « grandes cultures » le 11 septembre. Les bilans prévisionnels de FranceAgriMer font entrevoir une forte augmentation des exportations de blé tendre et d'orge.



Réussir

FranceAgriMer a prévu 11 Mt de blé tendre à l'exportation vers les pays tiers.

La moisson française, toutes céréales confondues, devrait s'établir à 70,966 millions de tonnes (Mt), contre 62,660 Mt l'an dernier. Malgré cette augmentation de plus de 8 Mt, FranceAgriMer ne prévoit pas de stock de fin de campagne en proportion de cet accroissement. C'est ainsi que le stock final de blé tendre est prévu à 3,27 Mt, contre 2,41 Mt en fin de campagne dernière. Celui de l'orge atteindrait 2,23 Mt contre 1,32. Celui du maïs monterait à 2,298 Mt, contre 2,03. Le gonflement des stocks, d'ailleurs modéré, n'est pas déterminant pour le marché. « C'est le ratio stocks sur utilisations qui dirige la tendance, plus que les stocks eux-mêmes », a commenté Marc Zribi, chef de l'unité « grains et sucre » de FranceAgriMer. Sur la base des données fournies par les opérateurs, FranceAgriMer a prévu 11 Mt de blé tendre à l'exportation vers les pays tiers pendant la campagne 2019-2020, soit près de 14 % de plus que la campagne dernière, et 9,7 Mt de ventes françaises vers l'UE, soit + 13,5 %. Et pour l'orge, il a inscrit un volume de 3,4 Mt à l'export vers les pays tiers, soit + 42 %.

Le blé français porté par la compétitivité de l'euro

FranceAgriMer affiche ces niveaux en forte hausse par rapport à la campagne écoulée parce que l'offre est supérieure de 8 Mt et parce que la conjoncture est favorable aux céréales européennes. « Les céréales européennes sont compétitives actuellement en raison de l'érosion de l'euro par rapport au dollar » depuis plus d'un an, a expliqué Marc Zribi. En outre, la qualité des blés français, moissonnés avec un taux d'humidité historiquement bas (12,1 % contre plus de 13 % les autres années en général), est un atout supplémentaire de compétitivité. L'Afrique subsaharienne, qui s'était détournée du blé tendre français après la moisson française désastreuse de 2016, manifeste de nouveau son intérêt, ainsi que le Maroc, tandis que l'Indonésie cherche à diversifier ses approvisionnements, marqués par la prédominance des exportations ukrainiennes.
FranceAgriMer prévoit aussi des achats soutenus de blé tendre par l'Égypte et l'Algérie.
Quant à l'orge française, elle devrait bénéficier d'achats chinois plus élevés que la campagne passée, Pékin devant importer davantage d'orge pour relever son cheptel porcin, et boudant l'orge australienne, du fait d'un contentieux commercial australo-chinois sur ce produit.

L'orge bénéficie de la demande chinoise accrue

La Chine importerait durant cette campagne 5,5 Mt d'orge, contre 5,2 durant la campagne 2018-2019. Elle a commencé à importer de l'orge tant fourragère que brassicole de la France dès cette campagne. La France a aussi réussi à exporter de l'orge vers l'Iran, pays qui n'était plus client de l'Hexagone depuis quatre ans pour cette céréale.
La conjoncture restera-t-elle ainsi favorable tout au long de la campagne ? FranceAgriMer et les opérateurs préfèrent rester vigilants. En effet, les cours du maïs américains fléchissent depuis la mi-août. De plus, la récolte brésilienne de maïs a atteint son record historique, à 242,1 Mt. Une baisse prolongée des cours du maïs ferait concurrence au blé et à l'orge dans les aliments du bétail. La culture du maïs est encouragée par le gouvernement brésilien, notamment dans l'État du Mato Grosso, comme matière première pour la production d'éthanol. Le co-produit de la transformation du maïs en éthanol, la drèche de distillerie, peut être exporté sur le marché mondial pour l'alimentation du bétail. Mais « il est encore trop tôt pour percevoir pour l'instant un amoindrissement de la compétitivité française du blé et de l'orge », a estimé Marc Zribi.

MN

Mon MÉTIER en CASE IH AXIAL-FLOW 150
Nouvelle AXIAL, simple et fiable
• rotor unique
• système de nettoyage Cross Flow ™
• 3 modèles : 5150, 6150 et 7150
• 5 barres de coupe jusqu'à 10,70 m

CASE IH AGRICULTURE
Pour ceux qui exigent le plus
DAFP MATERIEL AGRICOLE
Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19
dafp-agri.com
ETS Jerusalem - Ancy-le-Franc
03 86 75 11 14
ETS Boblin Michel - Bray-sur-Seine
01 60 67 14 16

Les nouveautés vues au salon Innovagri à Ondes

New Holland Des noueurs doubles nœuds sans chute de ficelle

Les presses haute densité Big Baler Plus adoptent un nouveau système de nouage baptisé LoopMaster. Conservant la technologie à double nœuds appréciée pour sa fiabilité de liage, il est capable de combiner un nœud simple avec un nœud à boucle, 30 % plus résistant. Le démarrage de la balle s'effectue ainsi avec un nœud à boucle et les chutes de ficelle sont supprimées par rapport au système conventionnel à doubles nœuds simples.



M. Portier

Razol Une bineuse entièrement revue

Le constructeur met à jour son offre de bineuses avec une conception totalement repensée. Le châssis très épuré utilise une poutre principale carrée, inclinée à 45 degrés, sur laquelle sont fixés des éléments déplaçables, en dévissant simplement une vis. Le réglage manuel de l'inter-rang s'en trouve facilité. Dotés d'un réglage de profondeur par manivelle, les éléments reçoivent au choix différents types de dents, dont un soc scalpeur et une lame Lelièvre, ou encore une herse peigne. Ils bénéficient de nouveaux protège-plants à palier sans entretien et peuvent intégrer des doigts Kress à l'avant ou à l'arrière. Un module à 3 dents est prévu pour les écartements de 45 à 60 cm et à 5 dents pour ceux de 65 à 80 cm. Un système de guidage est en cours de développement.
Châssis : fixe/repliable
Nombre de rangs : 4 à 6 / 6 à 12



M. Portier

Kubota Le tracteur MS en version Low Profile

Kubota décline son tracteur M5111 à arceau en version surbaissée, baptisée Low Profile. Ce modèle se démarque ainsi par sa faible hauteur de 1,50 m au niveau des ailes arrière, facilitant l'accès à des serres, des bâtiments très bas ou encore sous des cultures à hauteur limitée. Il conserve les mêmes caractéristiques que le M5111 standard, à savoir un moteur Kubota 3,8 l de 107 ch, accouplé à une transmission mécanique à 3 gammes et 6 rapports (rampantes disponibles) et inverseur hydraulique. Il profite d'un alternateur 80 A offrant plus de capacité pour l'éclairage et l'entraînement d'accessoires électriques.



M. Portier

▶ DES PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE

QUAD POLARIS SPORTSMAN 570 (T3)
8 520 €TTC
7 100 €HT*
*sans le coffre
Garage du Mouësse
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 03 86 30 82 92
www.chaux-de-ternant.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Groupama

Prévention incendie Le danger des travaux par points chauds

Une tôle à découper, une pièce en métal à réparer, une fuite à étancher avec du bitume, ces travaux font partie du quotidien de l'activité agricole. Or, les outils utilisés, tels que les postes à souder, disqueuses, perceuses, chalumeaux… sont à l'origine de nombreux incendies.

Penser «*Sécurité*»

Les travaux générateurs d'étincelles ou de surfaces chaudes, appelés *«travaux par points chauds»* sont à l'origine de 30 % des incendies avec des impacts graves sur l'activité économique de l'exploitation agricole.
En effet, la température produite par les outils dépasse 2 000 °C et les étincelles générées sont projetées à plus de 4 mètres. Avec la rencontre des étincelles et du bois ou d'autres matières inflammables, c'est l'incendie qui débute.

Avant et pendant les travaux

Dans la mesure du possible, réalisez les travaux dans un atelier dédié disposant de cloisons incombustibles aux murs et au plafond.
Quelques conseils de prévention :
Pensez à vérifier le bon état du matériel (câbles électriques, tuyaux du chalumeau...) et à vous protéger avec les équipements adaptés : lunettes, gants, vêtements de protection
Rangez et nettoyez les lieux pour éviter tout risque de contact dangereux
Isolez les matériaux combustibles ou protégez-les par des bâches ignifuges
Anticipez les projections incandescentes et leurs points de chute,
Prévoyez un point d'eau à proximité et un moyen de lutte contre l'incendie (extincteur, tuyau d'arrosage...).
En cas de stockage de matières combustibles (paille, fourrage, liquides inflammables…), éloignez-vous à plus de 10 mètres.

Après les travaux

Eteignez les éventuels points incandescents
Refroidissez les pièces métalliques chauffées en projetant de l'eau
Inspectez l'environnement proche et les locaux voisins et faites des rondes pendant les 2 heures qui suivent les travaux (cas des feux à progression lente).
En cas d'odeur de brûlé, redoublez de vigilance.
Enfin, si vous faites intervenir une entreprise, un *«permis de feu»* doit impérativement être rédigé pour tous travaux par points chauds (document téléchargeable sur le site internet de l'Institut National de Recherche et de Sécurité : www.inrs).

Les experts Prévention de Groupama Grand Est sont à votre écoute au 03.88.188.188. Retrouvez plus d'information sur www.groupama.fr

POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER
BÂTIMENTS BOIS • MÉTALLIQUE • MIXTE
FOSSES BÉTON LISIER & MÉTHANISATION
ZI - CS 10507 - 67480 Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70 - Fax 03 88 86 26 20
www.systeme-wolf.fr - siege@systeme-wolf.fr
wolf SYSTEME
Agent Régional : GUINCHARD SARL
Arc-Sous-Montenot - 25270 Levier
Tél. 03 81 49 30 12 - Guinchard.wolf@wanadoo.fr

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 17/09/2019	Bourg-en-Bresse 17/09/19	St-Christophe-en B. 17/09/2019	National 11/09 au 17/09/19
Vaches viande (V)	U	3,85 € →		3,90 € →	3,85 € ↗
	R	3,35 € →	3,45 € →	3,64 € →	3,51 € →
	O	3,20 € →	3,00 € →	-	3,20 € →
Vaches mixte (M)	R	3,05 € →		-	3,05 € →
	O	3,05 € →	2,95 € →	-	3,10 € →
Vaches lait (L)	O	2,70 € →	-	-	2,74 € ↘
	P	2,50 € →	2,40 € →	-	2,50 € ↘
Génisses VML	U	-	4,30 € →	4,50 € →	4,14 € →
	R	3,30 € →	3,58 € →	3,88 € →	3,58 € ↘
	O	3,20 € →	3,00 € →		3,18 € →
Taureaux VML	URO	2,70 € →	2,50 € →	3,00 € →	2,82 € ↘

VML : type viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Centre-Est du 9/09/19 au 15/09/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,98 €	3,75 €	-			
Races mixte		-	3,36 €	3,35 €	3,33 €	-	
Races lait					-	3,07 €	3,03 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	3,32 €	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4 €	3,87 €	3,76 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,95€	3,84 €	3,75 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,07 €	3,92 €				
Races mixte				3,32 €	3,30 €	3,24 €	
Races lait				-	-	2,84 €	2,82 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,42 €	4,20 €	3,96 €	3,83 €			

Tendance : Marché ralenti après une bonne activité de rentrée.

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **17/09/2019**

Effectif total: 517 - Taux de vente: 96%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	250-300	2,91 €	2,94 €	2,93 €	+0,13
			300-350	2,63 €	2,79 €	2,74 €	+0,14
			350-400	2,46 €	2,71 €	2,57 €	+0,05
			400-450	2,39 €	2,54 €	2,50 €	+0,02
			450-500	2,34 €	2,41 €	2,36 €	-0,02
	F	R	<200 kg	3,05 €	3,05 €	3,05 €	
			250-300	2,64 €	2,73 €	2,68 €	+0,05
			300-350	2,46 €	2,63 €	2,55 €	-0,02
			350-400	2,47 €	2,53 €	2,50 €	+0,05
			400-450	2,47 €	2,53€	2,50 €	+0,09
		U	250-300	2,69 €	2,76€	2,72 €	-0,02
			300-350	2,71 €	2,77€	2,74 €	+0,01
			350-400	2,52 €	2,56€	2,53 €	-
		R	250-300	2,50 €	2,68 €	2,60 €	+0,03
			300-350	2,47 €	2,69€	2,63 €	+0,13

CHAROLAIS

BROUTARDS : L'ambiance commerciale reste tendue avec des éleveurs contraints de vendre pour faire face à la sécheresse et aux coûts engendrés, même si les animaux n'atteignent pas les poids souhaités. Du côté des débouchés, on remarque qu'un léger regain d'activité s'est installé et que les cours ont repris quelques centimes dans les sujets de moins 400 kgs tandis que les lots lourds voient leurs tarifs se reconduire et se stabiliser après plusieurs semaines de baisse. 97 % des broutards présentés se sont vendus.
LAITONNES :
Toujours une forte demande dans les italiennes de plus de 300 kg.

Effectif total: 114 - Taux de vente: 84%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

M	R	350-400	2,45 €	2,49€	2,47 €	-
	U	300-350	2,32 €	2,53€	2,42 €	-
F	R	300-350	2,06 €	2,38€	2,18 €	-
		350-400	2,09 €	2,21 €	2,17 €	-0,07
		400-450	2,13 €	2,27 €	2,20 €	-

GENISSES 18 MOIS : Tarifs fluctuants en fonction du rapport âge / poids.

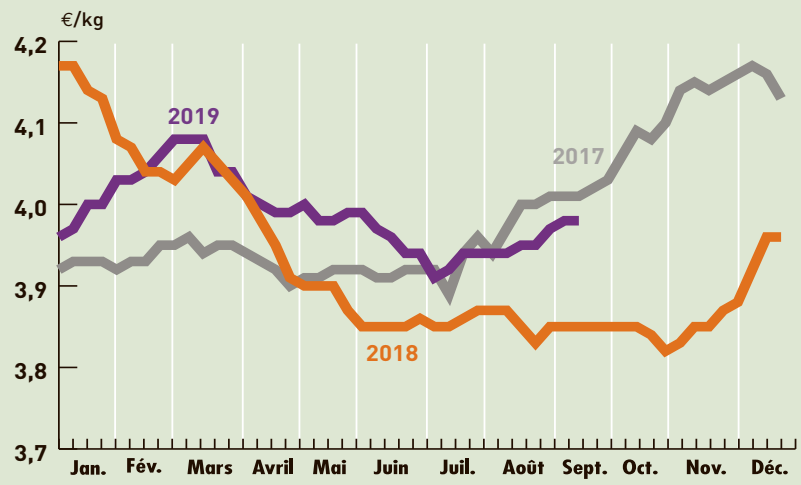
TAURILLONS : Demande faible dans les animaux vieillis.

Effectif total: 453 - Taux de vente: 88%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE				
TAUREAUX	U	+ 500 kg	1,61€	1,67€	1,64€	+0,08
	R	+ 500 kg	1,55€	1,56€	1,55€	-
VACHES / GENISSES 30 MOIS:	E	- 5 ans	2,21 €	2,78 €	2,42 €	-
		5 à 10 ans	2,14 €	2,42 €	2,27 €	-
M	U	- 5 ans	1,79 €	2,12 €	1,88 €	-0,03
		5 à 10 ans	1,66 €	2,12 €	1,84 €	-0,03
		+ 10 ans	1,67 €	1,87 €	1,74 €	-0,01
F	R	- 5 ans	1,67 €	1,78 €	1,73 €	-0,02
		5 à 10 ans	1,53 €	1,76 €	1,68 €	+0,02
		+ 10 ans	1,31 €	1,66 €	1,54 €	-0,05
	O	- 5 ans	1,56 €	1,63 €	1,60 €	-
		5 à 10 ans	1,07 €	1,57 €	1,38 €	-0,02
		+ 10 ans	1,14 €	1,44 €	1,34 €	-0,08
F	E	24 à 36 mois	2,36 €	3,44 €	2,65 €	-
	U	24 à 36 mois	1,99 €	2,29 €	2,08 €	=
	R	24 à 36 mois	1,78 €	1,98 €	1,91 €	-

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Grand Sud du 9/09/19 au 15/09/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,03 €	3,99 €	3,93	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,55 €	4,06 €	3,91 €	3,65 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,91 €	3,76 €				
Races mixte					-	3,34 €		
Races lait						-	2,83 €	2,78 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			

Tendance : Application du réseau

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 16/09/2019

Bovins (325)	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Broutards		
320 à 395 kg Broutards	880 - 960	2,42 - 2,73
410 à 460 kg Laitonnes	1000 - 1080	2,42 - 2,52
310 à 330 kg Génisses 16-24 mois	840 - 880	2,68 - 2,70
405 à 450 kg Génisses 24-36 mois	900 - 1060	2,19 - 2,34
470 à 780 kg Taureaux	860 -1570	1,70 - 1,96
975 - 1060 kg	1450 - 1820	1,49 - 1,68
Vaches légères	830 - 1080	
Vaches entre deux	1100 - 1240	
Vaches lourdes	1260 - 1470	

Vente plus rapide en broutards et laitonnes avec un seul lot invendu. La cotation reprend quelques centimes dans les lourds (plus de 400 kg). Apports plus importants en génisses, le placement est suivi à des cours reconduits. Commerce plus actif en vaches maigres et plus particulièrement sur les animaux qualifiés IBR. Peu d'invendus.

Génisses formées moins de deux ans pesant de 288 à 594 kg vendues de 950 à 2420 Đ soit 3,11 à 4,30 du kilo vif.

Bovins gras : 25
Vaches de viande : 3,38 à 3,68 € kg de viande.

Apports plus importants en bêtes grasses. Cours reconduits en vaches, demande plus calme en gébisses.

Prochain marché le lundi 23 septembre aux horaires habituels.

Tendances SEM. 38/2019

Bovins de boucherie

Les disponibilités sont en progression dans le centre du pays ou le manque de nourriture et de trésorerie oblige les éleveurs à décapitaliser. L'ambiance est lourde face à une consommation de fin de mois peu soutenue. Le commerce est calme, mais les tarifs se maintiennent dans les génisses et jeunes vaches de qualité bouchère. En revanche, la tendance est baissière dans les Charolaises R+/U- avec un net recul de la demande. Dans le domaine des réformes allaitantes de choix secondaire, le commerce se durcit avec des abatteurs qui observent un recul des poids et de la finition des animaux en raison de la sécheresse. En réformes laitières, les industriels couvrent leurs besoins, mais ces derniers observent également une dégradation de la qualité des animaux. Les vaches n'ont pas pu se maintenir en état avec la sécheresse. Les transactions sont plus sélectives dans les abattoirs avec de la baisse dans les vaches maigres. En jeunes bovins, la faiblesse de la demande italienne dans les arrières pèse sur la tendance avec des tarifs qui se dégradent dans nos campagnes.

Broutards

Alors que la sécheresse perdure et que les éleveurs sont obligés de nourrir les animaux dans les champs, le marché du broutard reste atone avec des exportations qui tournent au ralenti faute de besoins suffisants en Italie ou en Espagne. L'ambiance est lourde avec des vendeurs souvent résignés. Les éleveurs ont perdu plus de 100Đ en un mois et demi sur les Charolais de plus de 400kg. Les sujets pesant entre 280 et 330kg trouvent preneur sur la France, mais pour des tarifs faiblement rémunérateurs pour les éleveurs. Le climat commercial est plus morose dans la marchandise commune ou dans les animaux non-vaccinés à destination de l'Espagne. Dans les femelles, l'offre reste insuffisante pour la demande dans les bonnes Charolaises ou Limousines de 300/350kg vaccinées pour l'export sur l'Italie. Les tarifs sont peu soutenus dans les ordinaires.

Veaux d'élevage et d'engraissement

La progression saisonnière de l'offre laisse les intégrateurs libres de pratiquer les prix qu'ils veulent sans réelle concurrence. Les tarifs sont indécents dans la très grande majorité des veaux Holsteins, Abondances ou Montbéliards. Le marché export cible les bons veaux qui sont très peu offerts. Les tarifs restent malmenés dans l'ensemble des croisés R au regard du tri effectué par les acheteurs. Dans les bons veaux jaunes U de conformation, les tarifs se tiennent face à des disponibilités réduites.. ■

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 11/09/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 197 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : Les cours de la semaine passée booste les apport cette semaine dans la catégorie des animaux de 300 Đ 350 kg. Les animaux présentés sont de bonne qualités et trouvent preneurs facilement a des cours corrects. À contrario les animaux de plus de 350 kg se vendent difficilement ce qui traduit encore cette semaine une baisse de quelques centimes. **Laitonnes :** Vente très rapide, et cours identiques aux semaines passées.	M	U	200 - 250	2,72 €	3,05 €	2,82 €	
			250 - 300	2,60 €	2,98 €	2,82 €	-0,06
		R	300 - 350	2,64 €	2,86 €	2,76 €	-0,06
			350 - 400	2,44 €	2,68 €	2,66 €	-0,05
			400 - 450	2,46 €	2,62 €	2,51 €	-0,07
	F	U	250 - 300	2,59 €	2,78 €	2,62 €	+0,07
			300 - 350	2,51 €	2,66 €	2,62 €	=

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 11/09/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 176 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches / Génisses : Vente rapide, cours reconduits.	F	U	- 5 ans	1,72 €	2,27 €	1,91 €	+0,01
			5 à 10 ans	1,42 €	1,99 €	1,75 €	-0,04
			+ 10 ans	1,48€	1,79 €	1,66 €	-0,02
		R	- 5 ans	1,59 €	1,78 €	1,72 €	-
Taureaux	M	U	+ 500 Kg	-	-	-	-

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **09/09/2019**

Effectif total: 1109 - Taux de vente: 96%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 218 - Taux de vente : 99%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
BREBIS: Cours facilement reconduits. Vente totale. BELIERS : Sans changement.	M		M	0,95 €	1,18 €	1,08 €	
	F	U	> 60 kg (F)	1,16 €	1,30 €	1,22 €	
		R	< 60 kg (F)	0,93 €	1,00 €	0,96 €	
			> 60 kg (F)	0,96 €	1,15 €	1,06 €	
		0	< 60 kg (F)	0,37 €	0,87 €	0,62 €	
			> 60 kg (F)	0,74 €	0,81 €	0,78 €	
Effectif total: 835 - Taux de vente : 97%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
AGNEAUX : Bonne tenue des cours dans les lots de 38 à 45 kgs. Léger tassement dans les agneaux plus légers.	M	U	32 - 38 kg	2,73 €	3,09 €	2,90 €	
			38 - 44 kg	2,60 €	3,28 €	2,96 €	-
			44 - 50 kg	2,47 €	3,09 €	2,83 €	-
			> 50 kg	2,24 €	2,63 €	2,50 €	-
	F	R	32 - 38 kg	2,41 €	2,74 €	2,54 €	
			38 - 44 kg	2,21 €	2,72 €	2,54 €	-
			44 - 50 kg	2,31 €	2,56 €	2,44 €	-
Effectif total: 56 - Taux de vente : 64%				AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		R	25-35kg	45 €	93 €	69 €	

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 16/09/2019**

Ovins : 320	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigres	65 - 96	1,50 - 2,64
Agneaux	100 - 130	2,34 - 3,10
Brebis	21 - 100	0,40 - 1,16

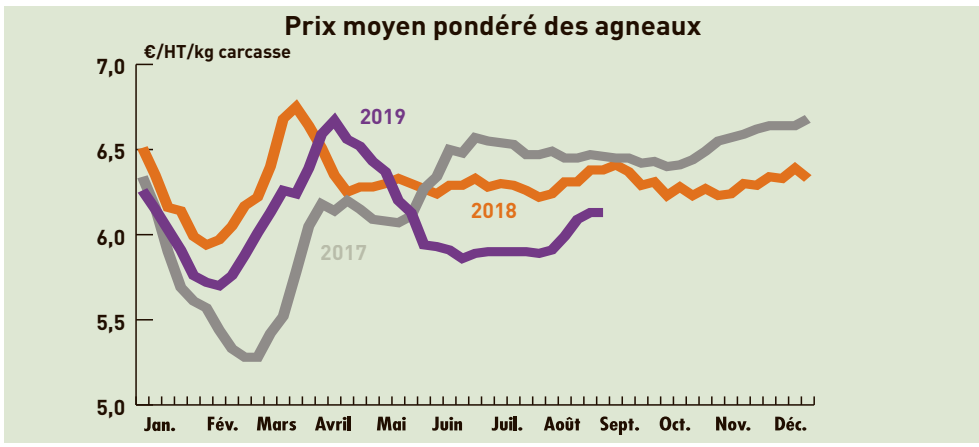
Commerce plus actif en agneaux supérieurs avec un seul lot invendu. Tarifs inchangé en brebis.
Prochain marché: le 30/09/2019

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 09/09 au 15/09/2019*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,54 €	6,06 €
Couvert	16 -19 kg	6,52 €	6,44 €	5,91 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,65 €	-

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)* *Cotations FranceAgriMer du 2/09 au 8/09/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,13 €	6,24 €	2,32 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 09/09/2019 au 15/09/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,45	6,39	5,57	-	-	-	-
	Var.		0,01	-0,01	-0,10				
	R	6,03	6,11	6,15	-	6,59	6,51	6,30	-
	Var.	-0,01	-0,06	-0,05		-0,08	-0,05	-0,07	
	O	-	-	-	-	6,01	5,85	-	-
	Var.					0,20	0,10		
3 (couverts)	U	-	6,48	6,42	5,46	-	-	6,56	-
	Var.		0,10	0,01	0,10			=	
	R	6,18	6,25	6,29	5,50	6,67	6,53	6,32	5,64
	Var.	0,09	0,05	0,08	0,51	-0,03	0,01	0,02	-0,07
	O	5,82	5,72	-	-	6,09	5,95	5,87	-
	Var.	-0,10	-0,29			-0,05	0,04	0,22	
4 (gras)	U				-				-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,78	-	-
	Var.						-0,05		
	O	-	-	-	-	-	5,50	-	-
	Var.								

Zone nord : Commerce plus compliqué, cours stables dans l'ensemble. Les agneaux de qualité restent recherchés. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

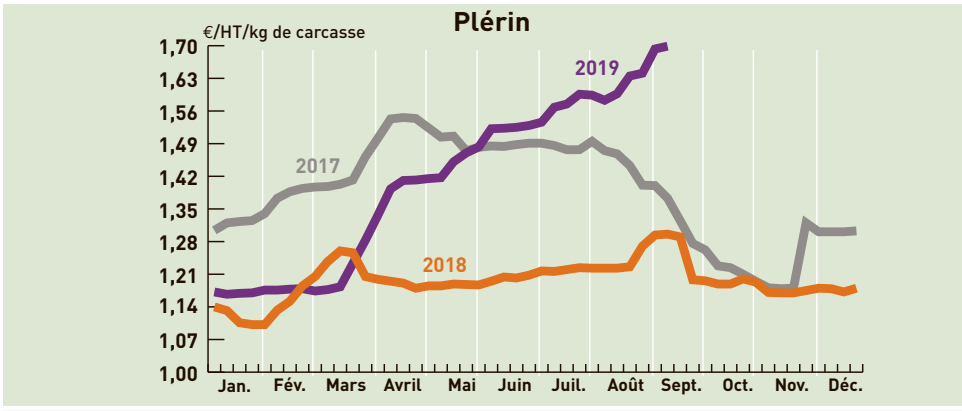
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 9 septembre 2019) :

« Marchés calmes. Cours reconduits. »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 132 porcs présentés) *Cotations du lundi 16 septembre 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,699 €**



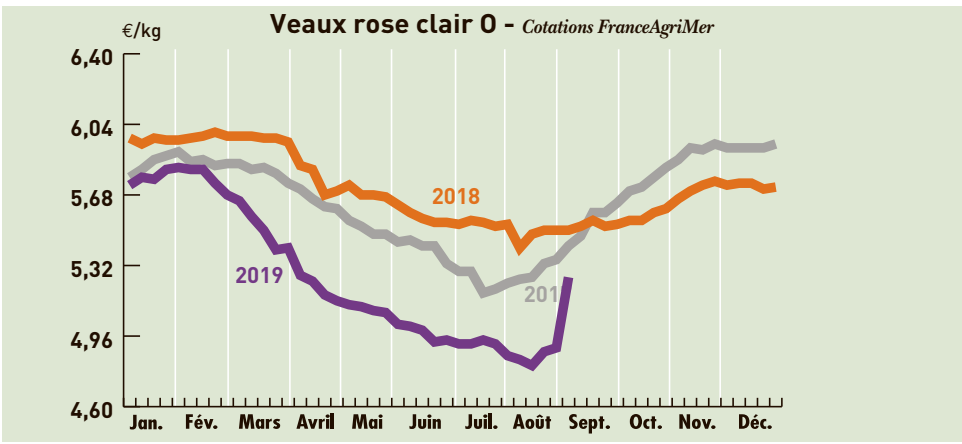
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 30/08 au 5/09/2019*

1,78 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir) Cotations nationale FranceAgriMer du 9/09 au 15/09/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,16 €	-	-
U	9,14 €	8,26 €	5,56 €	-
R	-	6,09 €	4,03 €	3,69 €
O	-	5,26 €	3,97 €	3,58 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 9/09 au 15/09/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	665	Baisse des cours en toutes catégories. L'affluence de veaux croisés permet un tri très sélectif.
La Talaudière	554	La vente reste calme, la mauvaise marchandise est invendable.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	182	2
Femelles	112	123
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	93	- 2,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 09/09 au 15/09/2019*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,93	-	-

Céréales

Marché du 17 septembre 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE					RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	sept. - déc.	151	T	C
	fourrager	sept. - déc	150	T	C
Nord Côte d'Or	meunier	sept. - déc	151	N	C
	fourrager	sept. - déc	150	N	C
Aube/Yonne	BPMF	sept.-déc.	154	N	C
	BPMF	janv.-mars	155	N	C
	fourrager	sept. - déc	147,50	N	C
	fourrager	janv.-mars	148,50	N	C

ORGE FOURRAGÈRE					RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	sept. - déc	140	N	C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	sept. - déc	140	N	C
Aube	62/63 kg/hl	sept. - déc	140	N	C

AVOINE NOIRE					RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	50-51 kg/hl	sept. - déc	145	N	C

SEIGLE PLANIFIABLE					RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte-d'Or		sept.-déc.	165	N	C

MAÏS					RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		oct.-déc.	153	N	C

POIS					RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	fourrager	sept-déc.	182	N	C
Yonne	fourrager	sept-déc.	179	N	C
Côte d'Or	fourrager	sept-déc.	183	N	C

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur 65 cv Zetor 6245, 4 RM, 3475 Hr + Deutz 8006, 4 RM, 85 cv, 7000 hr
✆ 04 72 25 75 81 hr

03 - Vds tracteur Case IH F265D 40 cv année 59 et remorque 2 roues porté s/ bois visite et prix s/ place faire offre 58260.
✆ 03 58 06 02 85 fix HR 21h

21 - CHERCHE tracteur avec chargeur 60 - 80 cv en état (réf. 38VB1)
✆ 06 42 45 22 09

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI - HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

38 - Vds tracteur Ford 3000, 4x4 Ford 36004x4 Ford 5095 4x4 Super Major 4x4 cuvinox 3200.
✆ 06 75 04 60 70

69 - Vds semoir 13 rgs disques Sulky TBE 300 euros - Rechrche tracteur Vierzon 302 en bon état.
✆ 07 70 14 12 14

88 - Vends tracteurs : Deutz 82 ch 4 roues motrices, Arès 656 130 ch 3200 h et 616 110 ch 4900 h. Très bon état. Pulvé Technoma 600 litres coupure électrique. Faucheuse conditionneuse Krone. Bon état.
✆ 06 07 61 82 64

Travail sol

03 - Vends cause retraite herse Kuhn HR 304 avec semoir Sulky 3 m 2013 TBE.
✆ 06 76 71 43 67

26 - Vds semoir Sulky tramline intégré pour herse rotative.3M.209. TBE.3900 euros HT
✆ 04 75 60 30 24 ou 06 61 76 10 17

38 - Vends semoir à blé Nodet + herse Amazone 3 m
✆ 04 74 97 46 53 ou 06 83 35 56 91

Récolte

03 - Vends cause retraite faneuse Kuhn 8712 2018 état neuf faucheuse Pottinger 352, 4 ans.
✆ 06 76 71 43 67

03 - Vends cause retraite round baller Welger 535 couteaux 7000 bottes état neuf 2013.
✆ 06 76 71 43 67

Arbo-viti

38 - A vendre vibreur noix bon état VH256 MB Rousset, prix : 4200 euros sans TVA
✆ 06 22 28 11 18

Irrigation

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 3603)
✆ 03 86 55 98 85 06 86 01 50 99

Agri. divers

01 - Vds cse retraite divers matériels : tracteur, remorque, herse rotative, pulvé, masses 600 kg, + divers
✆ 06 60 81 36 65

01 - Vds bétonnière 3 points, 430 L + croskillette double 3m50 chariot - andaineur Fahr 2m50 + faneuse andaineuse NH 253 + bras lève bottes Doucet chargeur Faucheux mini
✆ 04 72 25 75 81 hr

03 - Vends cause retraite broyeur jachère Desvoys servi 2 js master field 3,20 m 2018.
✆ 06 76 71 43 67

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 380B)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Cessation d'activités pour retraite, vend 2 tracteurs, matériel de fenaison, d'élevage ovins, cultures, tout en parfait état. Me contacter pour plus de renseignements
✆ 06 21 59 80 92

38 - Vds 2 B GRA de camion 5B épais larg. 230 - 240 long 2 b noi gran 1 B-B blan 1 tonne 150 euros B.E. + PHOTO
✆ 04 76 64 54 40

38 - Vds presse 90 avec moteur + charrue monosoc.
✆ 04 74 58 84 90

42 - Vds rototilleur kuhn 3M EL162 TBE + semoir gaspardo 3M a sabot TBE vendus ens ou séparé
✆ 06 20 80 10 88



42 - Vds cse cessation dessil pailleuse silodis 5000 barrière stab glissière abreuvoir cultivateur 3m bétaillère
✆ 06 86 31 20 99

69 - Vends semoir Sulky 17 rangs herse Quivogne 3,20 m. Lactoduc 4 postes complet à démonter.
✆ 04 74 26 32 89

71 - Vds cause retraite herse Lely, semoir Nodet 3 m, faneuse Kuhn 8501, TBE, round baller NH 648, presse MD Claas markant 50, TBE, brabant Huard, 3 corps, NSM.
✆ 06 20 67 41 28

73 - Vds presse MD CLASS TBE, 2500 euros - Tracteur MF 152 an 72, BE, 3500 euros.
✆ 06 89 60 82 19 HR

89 - Vends séparateur Daguet 40 qx avec 3 grilles, séparateur Dénis 50 qx avec 4 grilles, souffleur Dupuis 6 CV, le tout en bon état. Livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Elevage

15 - Vds salle de traite Delaval TPA 1x8, décro auto, contention pneus. + cornadis 5 m 7 places VL + taureau lim. 24.
✆ 04 71 40 64 82 ap. 20h

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds benne bétaillère Opel Movano 3T5, année 2009, 120 cv, 350 000 km, caisse inox 5 ans, entretien garage, CT OK
✆ 06 87 05 63 94 HB

69 - Bétaillère Beiser bon état - Van pour transport chevaux - Citroën Jumper pour pièces - Semoir engrais Vicon.
✆ 04 78 05 25 70

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds 20 bottes carrées paille 500 kg - 30 balles rondes herbe enrubannées 120/120, 2ème coupe
✆ 06 22 65 85 29

39 - Achète et vends paille, foin et luzerne, franco. Ets Reybier
✆ 06 08 53 16 44

42 - Vds luzerne enrubannée et maïs ensilage en bottes enrubannées.
✆ 06 38 48 42 77

42 - Vds betteraves fourragères et courges
✆ 06 17 52 60 51

69 - Vds pommes différentes variétés Gala Golden Chanteclerc Pinova Daliclass Jeromine Fuji Etc...
✆ 06 37 13 42 89

Fourrage

18 - Vends ensilage balles maïs, 120x120, qualité et prix correct - paille botte carrées, livraison possible.
✆ 06 17 84 34 79

18 - Vends foin récolte 2019 prairies naturelles, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x 90, 150 euros tonne départ ferme.
✆ 06 23 87 29 52

18 - Vends enrubannage ray grass, avec conservateur, récolte 2019.
✆ 02 48 73 74 14

18 - Vends paille récolte 2019 blé et orge, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250x120x90, 80 euros HT tonne départ ferme.
✆ 06 23 87 29 52

18 - Vends paille, foin, très bonne qualité, luzerne bio, 2019, 90x120, départ 18, transport possible.
✆ 06 10 68 46 36

39 - Vends luzerne enrubannée par camion de 44 bottes de 570 kg
✆ 06 15 26 60 79

71 - Vends enrubanné herbe de pré, trèfle mélange, département 71.
✆ 06 84 27 13 81

Propriété

03 - Vds libre ferme en 2 lots 30 ha et 5 ha en tout 35 ha av maison et bâtiment ancien 3 sources + ruisseaux 03220 Allier 12km Dompierre visite et prix s/ place faire offre belle vue et calme ou à louer à l'année pdt 3 ans av promesse d'achat la 4ème année.
✆ 03 58 06 02 85 fix HR 21h

Terrain

18 - Recherche sur région Centre, achat terre céréalière pour 60 ha, en placement bail au fermier en place.
✆ 02 48 59 84 42.

Divers

21 - Vends cuve à fuel ou GNR double paroi métal, 4 000 litres, kit détecteur de fuite, pompe cube (réf. 370B)
✆ 06 74 75 57 67

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

26 - Recherche agriculteur partenaire pour implanter des essais et participer aux travaux d'expérimentations variétales.Culture contractualisée. Les missions seront à définir. Située dans la plaine de Valence et Romans, votre ferme est irrigable et vous faites des grandes cultures. Idéal pour installation ou complément de revenu régulier. Vous aimez les nouvelles technologies de l'agronomie? Vous avez la fibre semencière? Contactez-nous!
✆ 04 75 45 38 22



38 - Part. cherche noix déclssé à casser pour mondée pour faire huile - Vds 1 botteleuse Marq John CB 300 en état + ficelles V. pneus 2 145x13+2-175x13 - Chrche filets à moutons faire offres :
✆ 04 76 59 25 39 le soir ap. 19 h



42 - Particulier passionné recherche liqueur chartreuse objet affiche bouteille
✆ 06 85 31 68 51

Location

Agricole

84 - Cherche terre à louer environ 1 ha pour pépinières viticoles
✆ 06 12 93 08 54

Mariage

Rencontre

18 - Dame gentille, câline, recherche un homme, soixantaine ou plus, pour relation suivie, plus si affinité, pas sérieux s'abstenir.
✆ 07 53 69 87 95

42 - JH 45 ans agriculteur aimerait rencontrer JF40 à 49 ans pour une relation sérieuse pour une vie à deux
✆ 06 12 91 44 75

Bâtiment



Animaux

Bovin

01 - Vds cause retraite 4 génisses PH terme 10/19 à 02/20 - 1 Montb terme 17/10 - 16 génisses nées 27/03 à 29/15
✆ 06 22 65 85 29

01 - Vds taureau Holstein rouge sans cornes 5 générations US TGS BVD Paratub 1 an
✆ 06 66 33 11 44

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° I__I__I__I__I I__I__I__I__I I__I__I__I__I I__I__I__I
expire fin I__I__I / I__I__I signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :..... TTC
(dont TVA 20 % soit..... €)

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay Vend reproducteurs Limousins 18 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - veaux de l'année têtes de lot, - génisses de l'année, TGS (réf. 340A)
✆ **06 28 02 04 05**

07 - Vends 12 génisses PH de 8 à 12 mois cause surnombre
✆ **06 85 14 95 84**

15 - Elevage aubrac HBA vd 10 génisses, vêlages janv. + 20 génisses 8-9 mois, très dociles, toutes garanties sanitaires.
✆ **06 30 48 57 04**

15 - Vends 10 génisses salers 18 mois, indemnes IBR, inscrites herd book.
✆ **06 70 33 52 12**



18 - Vends 2 TB reproducteurs charolais, HBC, de 18 mois (pour vaches) et un taureau adulte né le 6 février 2016 dans l'élevage Goujat, mère Comtesse et père Dakar (pour génisses), avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12**
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08

18 - EARL Breton vds choix de tb taureaux charolais de 18 mois, HBC, avec des qualités maternelles, de viande et dociles.
✆ **06 82 25 17 13.**

18 - Vends 3 taureaux, 18 mois dont 1 VF, toutes garanties sanitaires, inscrits HBC. GAEC de Lepaud.
✆ **06 68 68 24 94.**

21 - Cause cessation vends très bonnes vaches et génisses CHAROLAISES pleines pour novembre - décembre très calmes (réf. 370C)
✆ **06 82 02 82 54**

21 - Vends taureaux CHAROLAIS 18 mois, type viande et mixte, - veaux de l'année HBC. EARL Tursin - Villargoix (réf. 380C)
✆ **06 73 95 62 82**

42 - Vds 5 génisses laitières 3PH et 2 Mbt cause santé terme du 29 10 au 02 12 CL GS.
✆ **06 95 38 89 17**

42 - Vds cse retraite cheptel charolais vêlage facile garantie sanitaire
✆ **07 88 11 13 07**
ou 04 77 65 52 21

42 - Vds génisses Holstein prêtes à terme octobre 42140 St Denis / Coise
✆ **06 21 52 58 17**

42 - Vds taureau Aubrac 20 mois habitué à l'attache
✆ **06 83 35 39 51**

58 - Vends cause cessation ensemble cheptel charolais HBC, IBR A, indice moyen FN 100, terme à partir de novembre. Guinot - Sermages (réf. 350E)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - Cause cessation Vends génisses 30 mois pleines, vaches pleines, HBC, TGS, vêlage janvier - février. GAEC Guillien - Epiry (réf - 350G)
✆ **06 82 51 97 32**

58 - Vends taureaux 18 mois, type viande + 1 de 30 mois + 2 génisses culardes 30 mois charolais, IND IBR (réf. 370D)
✆ **06 68 67 23 23**

58 - Vends 1 taureau 18 mois, - vaches, - 1 taureau 4 ans, génisses, HBC, IBR A, TGS. Pigoury Guillaume (réf. 3802)
✆ **06 20 19 70 43**

70 - Cause cessation laitier, vends vaches saines en cellules bonnes productions CL.
✆ **06 87 90 39 45**

71 - Vds taureau limousin 4 ans, vêl. fac., mis sur génisse, tx lim. 18 mois, vêl. fac., vaccin FCO.
✆ **06 45 27 64 40**

71 - Cause cessation, vds 20 génisses, 30 mois, HBC, FCO 4-8, terme mi-novembre. Pallot, Oudry 71.
✆ **06 16 50 72 21**

71 - Vds repro. charolais, 18 mois, calmes, HBC, IBR A + veaux de l'année. Élevage Ducout, Issy-L'Évêque.
✆ **06 25 52 77 10**

71 - Élevage limousin, HBL, cause cessation, vd 3 taureaux adultes. 71 Marigny, Gaec Descombes.
✆ **06 32 55 74 51**

74 - Elevage Hérens vend 8 vaches pleines, certaines avec la suite + génisses et 2 taureaux, livraison possible.
✆ **06 49 47 42 83**

88 - Vends animaux d'élevage BLONDE D'AQUITAINE taureaux de 18 mois, 10 génisses de 14 mois, 4 broutardes idem IBR PARATUBE BVD. souche calme. livraison.
✆ **06 12 85 67 49**
03 29 30 81 40

Ovin

38 - Urgent cause maladie vends 20 brebis, agnelles, agneaux, 3 béliers, prix à négocier sur place.
✆ **04 76 50 04 73**

42 - Achète brebis chèvres reforme agneaux gras
✆ **06 07 96 23 40**

71 - Vends 40 agnelles charolaises inscrites et non inscrites. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

73 - Mouton Hampshire. Vds béliers, agnelles 7 mois - Très bonnes origines - contrôle croissance sanitaire.
✆ **07 70 61 84 26**

74 - Vds 24 brebis RAVA.
✆ **06 40 28 07 04**

88 - Vends béliers brebis agneaux agnelles Texel inscrits ou non garanties sanitaires Dion.
✆ **06 95 52 31 90**

Porcin

38 - Vds porcelets fermiers de 30 kg et plus nés et élevés sur paille sevrés à 4 sem. disponible toute l'année
✆ **06 83 81 45 79**

Chien

01 - Vds 3 chiots Braque français type pyrénéen nés le 21/02/2019, vaccinés et pucés mère LOF ID250268712350602 Siret 8518 1504300019
✆ **06 61 98 66 66**

03 - Vends chiots Berger des Pyrénées, non LOF, n° SIRET : 03204001 - N° de la mère : 250269802413121 (réf. 380A)
✆ **06 05 27 28 21**

21 - Vends chiots Beauceron non lof, pucés. Corpoyer la Chapelle 21150, 250 euros, mère 250269810687460, SIRET : 35245201500014 nés le 23/07/19 (réf. 3703)
✆ **03 80 96 22 89**

26 - Vds semoir Amazone DK 303M 17R, herse effaceurs, moteur électric tri 1,5CV, poulie double.
✆ **04 75 59 84 68**

Offre

Emploi

01 - Rech. chauffeur tracteur pour récolte betteraves rouges oct-nov
✆ **06 76 03 14 55**

AS Accompagnement Stratégie BFC Conseil - Gestion Expertise Comptable

L'AGC AS BFC recrute un collaborateur comptable (F/H) pour son agence de Nevers

Dans le cadre de son implantation dans la Nièvre, AS BFC recrute un(e) comptable-conseil agricole pour son agence de Nevers.
Sous la supervision du responsable d'agence, la responsabilité d'un portefeuille vous sera confié(e) pour accompagner dans une relation de service des adhérents, selon les méthodes de l'AGC et ses valeurs.
Vous assurerez des missions de tenue et de révision, établissements et présentation des comptes annuels, bilans et liasses fiscales, ainsi que les déclarations fiscales afférentes, avec autonomie dans l'organisation de vos travaux.
Vous serez en relation directe avec les adhérents, pour les informer et conseiller.
Vous contribuerez à la dynamique de cette nouvelle agence, par votre passion du métier, vos qualités relationnelles et l'envie de vous épanouir, dans une structure à taille humaine.
De formation minimum BAC+3, idéalement avec une expérience significative dans un poste similaire, votre autonomie technique, votre capacité d'adaptation et votre sens du service feront la différence. La maîtrise de ISAGRI serait un plus.
Rémunération selon profil et expérience.
Poste à pourvoir dès que possible à Nevers.

CV + lettre de motivation manuscrite
à adresser à **AS BFC** M. le Directeur,
59 rue du 19 mars 1962 CS 70610 - 71010 Mâcon Cedex
ou en postulant directement sur notre site www.asbfc.fr

18 - Expl. agric. céréalière cherche 1 salarié autonome, expérience indispensable, irrigation, séchage, semis, récolte, traitement, travail soigné, organisation du travail en équipe, salaire fonction expérience et références. Logement possible. CV et lettre de motivation à :
ceg.odyssee@gmail.com

39 - Exploitation lait aop comte ch. Ouvrier agricole possibilité installation
✆ **06 07 40 17 16**

73 - Agriculteur recherche salarié (e) soins et traite de vaches laitières - du 15/12/2019 au 15/04/2020.
✆ **06 23 62 08 95**

89 - RECHERCHE ouvrier agricole polyvalent, CDD 7 mois, nourriture aux animaux, entretien du parc. (réf. 3801)
✆ **06 81 21 76 28**



Eurial
Nous développons nos talents

CONSEILLER LAITIER H/F

CDI - Octobre 2019
BOURGOGNE

Eurial, branche lait du groupe coopératif AGRIAL, avec ses 4300 collaborateurs, ses 24 sites industriels en France et à l'international est le 2e groupe coopératif laitier en France.
Eurial est notamment leader sur le marché du fromage de chèvre (Soignon), du beurre de spécialité (Grand Fermage) et numéro 1 en produits laitiers ultra-frais sous marques distributeurs (MDD).

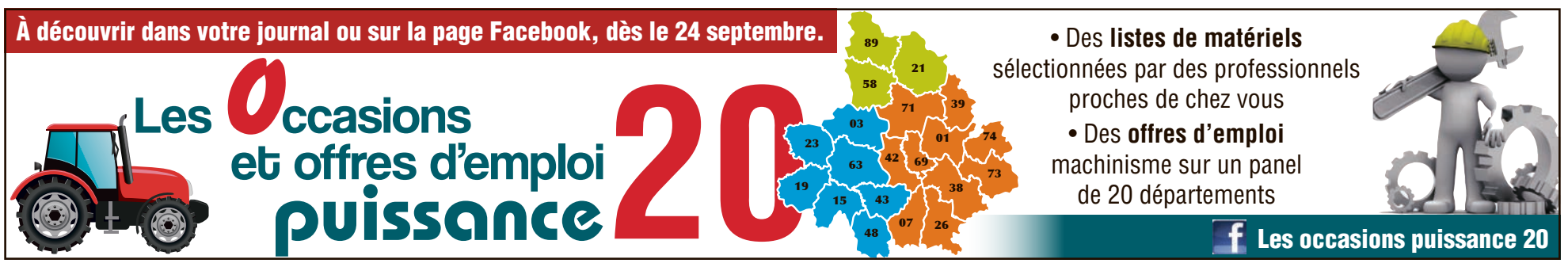
Missions
Sous la responsabilité du responsable production laitière, vous serez à l'interface entre les producteurs de lait et l'entreprise. Vos missions principales seront :
- Conseiller les producteurs pour améliorer la qualité du lait, réaliser les suivis qualité du lait (ISO 22000), informer les producteurs sur la politique laitière de l'entreprise, réaliser les chartes CBPE en élevage, veiller aux bonnes conditions de collecte du lait en exploitation, accompagner les producteurs dans la gestion des dossiers administratifs.
- Assister le responsable collecte dans ses activités.

Profil
- **Formation minimum BAC + 2 (Ingénieur, BTS Agricole, Licence pro) avec connaissances en production laitière.**
- **Véhicule de service + téléphone portable.**

Merci d'adresser votre candidature à :
EURIAL Ultra-Frais - Aurélie GAIN - eurial-925933@cvmail.com

Santé - Sécurité / Nos talents / Nos clients / Innovation et agilité / Développement durable / Excellence opérationnelle





PORTES OUVERTES d'élevage

Journées Commerciales d'Automne 2019
Les 20, 21 & 22 septembre

La Fédération Charolaise de Côte d'Or organise comme chaque année des journées portes ouvertes dans les élevages Bovins Charolais

VENTE DE REPRODUCTEURS MALES INSCRITS, FEMELLES ET TOUTE CATEGORIE
AVEC GARANTIES SANITAIRES, DE RACE PURE ET DE PERFORMANCES

GUENOT NICOLAS 21230 ALLEREY	06 31 23 56 01
GAEC MENETRIER PARIZOT 21350 AVOSNES	06 88 00 66 35
GAEC DE PERGEOT 21320 CHATELLENOT	06 24 69 61 13
STE DE FAIT BAULOT S ET E 21140 SEMUR EN AUXOIS	06 74 71 75 30
GAEC TERRAND 21360 CUSSY LA COLONNE	06 81 83 95 05
EARL LECHENAULT YVES 21230 FOISSY	06 68 67 74 41
EARL GABORY BRUNO 21460 JEUX LES BARD	06 87 43 40 33
GAEC FROIDUROT 21450 JOURS LES BAIGNEUX	06 83 95 58 61
GAEC NOIREAUT 21320 MEILLY SUR ROUVRES	06 14 13 59 11
LUCAND FRANCOIS 21210 MOLPHEY	06 76 52 81 85
BAUDION NICOLAS 21320 POUILLY EN AUXOIS	06 88 94 68 00
GAEC SAINT ROCH 21290 RECEY SUR OURCE	06 85 33 82 34
GAEC DE LA FONTAINE 21320 SAINTE SABINE	06 77 00 86 27
GAEC LECHENAULT FRERES 21350 SAINT THIBAULT	06 24 24 69 93
GAEC BAULOT Y & X 21140 VILLARS ET VILLENOTTE	06 70 12 20 09
GAEC MIMEUR JEAN & FILS 21320 THOISY LE DESERT	06 72 00 34 70
EARL POILLOT BOYER 21320 VANDENESSE EN AUXOIS	06 07 35 67 46
EARL TURSIN 21210 VILLARGOIX	06 73 95 62 82

RENSEIGNEMENTS, LISTE D'ÉLEVEURS PARTICIPANTS SUR SIMPLE DEMANDE
03 80 90 68 80
Site Internet : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/ et http://simongenetic.com



Rappel de championnat Paris 2018
FILS D'HOLIDAY À VENDRE

Élevage charolais inscrit IBR A - TGS
Gaec CADOUX Bernard et fils
89420 St André en Terre Plaine - Tel. 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
PORTES OUVERTES visite de l'élevage au pré
les 27, 28 et 29 septembre
60 taureaux de 18 mois - 100 mâles reproducteurs de l'année - 35 génisses de 18 mois - 10 vaches
Les champions de l'élevage seront présentés - Livraison possible - Prix raisonnables
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
E-mail: gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

Gaec Deboux, 58110 CHOUGNY
SAS **Ferme du ROMPOUÉ**
vous invitent à leurs **PORTES OUVERTES**
Les 20, 21 et 22 septembre
au lieu-dit de Cuy - 58110 CHOUGNY
VENTE de veaux reproducteurs ainsi que veaux à aptitudes vêlages faciles + génisses de 18 mois + génisses de 30 mois pleines. Une simple visite de votre part nous fera plaisir
N'hésitez pas à venir jeter un coup d'œil
Hervé **06 26 01 58 72** - Olivier **06 26 01 58 71** - Jérôme **06 09 97 30 97**

Fabienne et Jean-Michel
CHATILLON
Elevage HBC aux Angles
71190 MESVRES
06 15 93 22 70
PORTES OUVERTES
Vend. 20 et Sam. 21 Septembre
Veaux, taureaux de 18 mois, exposés au pré. Prix raisonnables
Les Ets BIGALLET présents sur le site exposeront leur gamme d'aliment. (Un Big Bag d'aliment et divers lots à gagner)

PORTES OUVERTES
20 et 21 septembre
Veaux de l'année, taureaux 18 mois et adultes élevage HBC IBR A
Gaec POUPON
Jean-Michel et Mathieu
Le Tillot - 58170 Chiddes
06 22 22 86 46 - 06 12 19 47 56

PORTES OUVERTES les 20, 21, 22 septembre
ÉLEVAGE CHAROLAIS HBC VEND
reproducteur veaux et taureaux 18 mois TGS
Rosanne Lemaitre (SCEA LEMAITRE Raymond) Chevannes
58250 Montaron - 03 86 30 61 65 - 06 72 13 50 59

EN SAÔNE-ET-LOIRE
VENDREDI 20 ET SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2018
Portes Ouvertes
Reproducteurs charolais HBC - Mâles de l'année - Taureaux 18 mois - Taureaux adultes
Elevage Gaudet Fabien
71420 Marly/Arroux - Tél 06 62 14 35 44
Elevage Guillaume Mateuil
71420 OUDRY - Tél. 06 85 67 72 75

Le **Gaec GAUTHÉ** vous propose
une vente organisée LE VENDREDI 27 SEPTEMBRE
- **5 taureaux de 18 mois HBC - 40 veaux reproducteurs HBC**
- **10 veaux reproducteurs HBC sans cornes**

Visite à partir de 10h00 - Vente à 14h00
Domaine St-Etienne - 58290 VANDENESSE
Contact 06 14 51 43 04 - www.gaec-gauthe.fr

Rusticité - Docilité - Performance - Génétique sans cornes
La solution Limousine
JOURNÉE PORTES OUVERTES
les **21** et **22** septembre
Visite complète des troupeaux
BREUGNOT François - Rangleau - 58120 Blismes 06 76 29 30 60
THOULE David - Le Couault - 58340 Diennes-Aubigny 06 10 09 65 69

PORTES OUVERTES
Vendredi 20 et Samedi 21 septembre
Olivier VIEUX
Chérault - 58270 St Benin d'Azy
07 86 72 80 09
VEAUX de l'année - Taureaux 18 mois
élevages HBC IBR A TGS
Le meilleur accueil vous sera réservé

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

AVIS

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE ADMR DES GRANDS CRUS

Association loi 1901
Siège social : 60L avenue du 14 juillet
21300 CHENOVE
N°SIRET : 482 899 846 00018

Date de déclaration en préfecture : 2 juin 2005. Département de parution de l'avis : Côte d'Or (21)
Objet social :
1. D'aider à tous les moments de leur existence toute famille ou personne habitant dans les communes et les quartiers où elle exerce son action.
2. De développer un climat familial et d'intensifier les courants de solidarité, la vie sociale et l'animation dans les communes qu'elle dessert

Le Conseil en date du 09 septembre 2019 a arrêté le projet et décidé de soumettre à l'AGE le 28 octobre 2019 la décision de reprise des activités et des actifs au 1er Janvier 2020 de l'Association ADMR de Mirebeau immatriculée sous le Siret n°778 168 401 00017 dont le siège est situé Maire de Belleneuve, 21310 BELLENEUVE date de déclaration en préfecture : 31 Mars 1968). L'objet est identique à celui de l'Association départementale ADMR des Grands Crus.

Evaluation actif et passif de l'ADMR de Mirebeau :

Actif NET :

- Actif apporté... 200 025.61 €
- Passif pris en charge... 29 976.44 €

SOIT UNE SITUATION NETTE POSITIVE DE 170 048.97 € (Cent soixante-dix mille quarante-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) AU 15 Juillet 2019.

Les adhérents peuvent consulter le projet dans les locaux respectifs des associations ADMR : 60L Avenue du 14 juillet, 21300 CHENOVE

AL213824954

ASSOCIATION ADMR DE MIREBEAU

Association loi 1901
Siège social
Mairie de Belleneuve,
21310 BELLENEUVE
N°SIRET : 778 168 401 00017

Date de la déclaration en Préfecture : 31 mars 1968. Département de parution de l'avis : Côte d'Or (21)

Objet social :

1. aider à tous les moments de leur existence toute famille ou personne habitant dans les communes et les quartiers où elle exerce son action.

2. développer un climat familial et d'intensifier les courants de solidarité, la vie sociale et l'animation dans les communes qu'elle dessert

Le Conseil en date du 05 septembre 2019 a arrêté le projet et décidé de soumettre à l'AGE le 17 octobre 2019 la décision de transfert de l'intégralité des actifs au 1er Janvier 2020 à l'association départementale ADMR des Grands Crus immatriculée sous le Siret n°482 899 846 00018 dont le siège est situé 60L Avenue du 14 Juillet, 21300, CHENOVE (date de déclaration en préfecture : 2 juin 2005) et dont l'objet est identique.

Evaluation et engagement actif et passif de l'Association ADMR de Mirebeau :

Actif NET :

- Actif apporté....200 025.61 €
- Passif pris en charge.....29 976.44 €

SOIT UNE SITUATION NETTE POSITIVE DE 170 048.97 € (Cent soixante-dix mille quarante-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) AU 15 Juillet 2019.

Les adhérents peuvent consulter le projet dans les locaux respectifs des associations ADMR : Maison du Canton, Route de Dijon, 21310 MIREBEAU SUR BEZE.

AL213824955

TRANSFERT DE SIÈGE

ERDE EXPERT

Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 euros
Siège social :
Rue du Moulin
21910 SAULON-LA-CHAPELLE
823 826 599 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'Associée unique du 1er mai 2019, le siège social a été transféré au 6 Rue Lavoisier – 21600 LONGVIC, à compter du 1er mai 2019. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL213824887

LACAGNE LES MONTRES

L'AGM du 15/04/19 de la SARL «LACAGNE LES MONTRES», capital: 18 000 €, siège: 17 rue Carnot 21200 BEAUNE, 438788770 RCS DIJON, a décidé de transférer le siège à La Chesnaie 56490 SAINT-MALO-DES-TROIS-FONTAINES à compter du 15/04/19, et de modifier l'article 4 des statuts. Ancienne mention: 17, rue Carnot 21200 BEAUNE. Nouvelle mention: La Chesnaie 56490 SAINT-MALO-DES-TROIS-FONTAINES.

Modification faite au GTC de VANNES.

AL213824976

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE Nicolas MARTHOURET Société d'Avocats au barreau de Chalon sur Saône 77 Grande Rue Saint Cosme 71100 CHALON SUR SAONE

SOCIETE CIVILE DE MOYENS MORELON BUFFET STAMBOUL AULAGNE

Société civile de moyens
au capital de 182,94 euros
Siège social : 4 Avenue Victor Hugo
21000 DIJON - RCS DIJON 393 829 395

Aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du 4 avenue Victor Hugo à DIJON (21000) au 26 boulevard de la Défense à DIJON (21000), à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis. La Gérance.

AL213824949

MODIFICATION DE CAPITAL

MODIFICATION CAPITAL

CARROSSERIE MAGLIONE, SARL au capital de 3 000 €, siège social : 35 Avenue du Général de Gaulle, 21110 GENLIS, 808 648 034 RCS DIJON, AGE du 31/07/2019: augmentation de capital social, AM : 3 000 €, NM : 50 000 €. Pour avis.

AL213824918

BELDI

Par décision en date du 19 juin 2019, l'associée unique de la société BELDI, SARL au capital de 15.000 €, dont le siège social est à DIJON (21000) – 4, Boulevard de l'Université, et immatriculée au RCS de DIJON sous le n°831 359 633, a augmenté le capital d'une somme en numéraire de 15.000 €. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence :

Anciennes mentions :

- capital : 15.000 €.

Nouvelles mentions :

- capital : 30.000 € ;

Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL213824965

ADDITIF

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES CHAPELLES

au capital de 265.872,80 euros
Siège social Les Chapelles
89140 VILLETHIERRY
334 271 301 RCS de SENS

L'AGE du 21/06/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 décembre 2018. Radiation au RCS de SENS.

AL213824969

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SEINE-ET-TILLES EN BOURGOGNE

AVIS D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR L'ÉLABORATION DU SCOT DU PAYS SEINE-ET-TILLES EN BOURGOGNE

Par arrêté N°A108/2019 du 21/08/2019, la Présidente du Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du 18/09/2019 à 9h00 au 21/10/2019 à 17h00, soit 34 jours.

M. Daniel COLLARD est le Président de la Commission d'Enquête, composée également de MM. Philippe COLOT et Jean-Luc JEOFFROY.

Les informations peuvent être demandées à M Pascal TROUVÉ directeur, joignable au 03 80 85 55 27.

Les avis recueillis auprès de personnes publiques, dont celui de l'autorité environnementale sont joints au dossier.
Le siège de l'enquête se situe à la Communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon–4 Allée Jean Moulin–21120 IS-SUR-TILLE.

Une version papier du dossier d'enquête publique peut être consultable durant l'enquête aux sièges des Communautés de communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon, Tille et Venelle, Forêts, Seine et Suzon et aux Mairies de Grancey-le-Château et de Saint-Seine-l'Abbaye. Une version numérique est également consultable sur le site Internet du Pays Seine-et-Tilles http://www.pays-seine-et-tilles.fr et à l'adresse: https://www.registre-dematerialise.fr/1490.

Le dossier pourra être aussi consulté, pendant l'enquête sur un poste informatique mis à la disposition du public dans chacune des trois Communautés de communes, aux jours et heures d'ouverture au public

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le public pourra dans chaque lieu d'enquête, aux heures ouvrables habituelles, inscrire sur les registres les observations, propositions et contre-propositions.

Ces observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées, sur un registre dématérialisé, https://www.registre-dematerialise.fr/1490 ou par courrier électronique: enquete-publique-1490@registre-dematerialise.fr , dans ce dernier cas elles seront importées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Elles peuvent également être adressées par courrier postal à M. le Président de la Commission d'Enquête du projet de SCoT Seine-et-Tilles, au siège de l'enquête.

Les membres de la Commission d'Enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, ainsi que ses propositions et contre-propositions dans les lieux, aux jours et horaires suivants:

-A la Communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon, 4 Allée Jean Moulin à Is-sur-Tille le Mercredi 18 septembre, de 9 h 00 à 12 h 00 ; le Samedi 05 octobre de 9 h 00 à 12 h 00 et le Lundi 21 octobre de 14 h 00 à 17 h 00

-A la Communauté de communes Tille et Venelle, 9 rue de l'église à Selongey le Mercredi 25 septembre de 14h00 à 17h00, et le Jeudi 03 octobre de 9h00 à 12h00

-A la Mairie de Grancey-le-Château-Neuvelle, Place des Halles, le Vendredi 11 octobre de 14h00 à 17h00

-A la Communauté de communes Forêts, Seine et Suzon, 4bis rue des Ecoles à Messigny-et-Vantoux le Lundi 07 octobre de 14h00 à 17h00 et le Vendredi 18 octobre 9h00 à 12h00

-A la Mairie de Saint-Seine-l'Abbaye, 1 Place de l'Église, le Lundi 30 septembre de 09h00 à 12h00.

Le rapport de la Commission d'Enquête, ainsi que ses conclusions motivées pourront être consultés par le public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique au siège du Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles ; dans chacun des sièges des Communautés de communes membres du Syndicat Mixte ; sur le site Internet du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne (http://www.pays-seine-et-tilles.fr).

L'approbation du SCoT sera réalisée par l'organe délibérant du PETR Seine-et-Tilles

AL213824855

➜ MODIFICATION DE STATUTS

LES VERTES COLLINES

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2019, les associés de LES VERTES COLLINES, société à responsabilité limitée au capital de 152.45 euros dont le siège est situé GENAY 21140 SEMUR EN AUXOIS, immatriculée 378436315 RCS ont pris acte de la démission de Mme. Marie-Christine LOISON de ses fonctions de gérant et ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de nouveau gérant Mme. Sandra LOISON demeurant 6 rue des Bonnes Mères 21121FONTAINE LES DIJON et Mme. Laure LOISON demeurant 7 Rue Louis Crochot 89000 AUXERRE pour une durée illimitée à compter du 31 août 2019, de transférer le siège social de GENAY 21140 SEMUR EN AUXOIS au 9 Rue des Perrières 21140 GENAY à compter de la même date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance.

AL213824627

ACORE Cabinet d'Avocat
Me VENDITTOZZI
1 rue Charles Tellier
immeuble énergies nouvelles
17010 LA ROCHELLE cedex 1

DIEMAN

Société par actions simplifiée
Au capital social de 107.624,88 Euros
Siège social : 7 rue de Gachet
79500 ST LEGER DE LA MARTINIERE
SIREN 418 763 645 R.C.S. NIORT

Suivant Procès-verbal en date du 2 septembre 2019, l'associé unique a constaté le changement de forme juridique en SASU,

A pris acte de la démission de Mr MULLER Simon demeurant 7 rue de Gachet 79500 St Léger de la Martinière en sa qualité de Président et nomme la SARL ASTARIA - 9 grande rue - 21380 MESSIGNY ET VANTOUX RCS Dijon 520 787 631 en qualité de nouveau Président.

A pris acte de la démission de Mme MULLER Martine demeurant 7 rue de Gachet - 79500 St Léger de la Martinière en sa qualité de Directrice Générale,

A décidé de transférer le siège social au 9 Grande rue - 21380 MESSIGNY ET VANTOUX.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de DIJON.

Pour avis.

AL213824912

HOTEL CONTINENTAL

Société à responsabilité limitée
au capital de 120.000 euros
Siège social : 21000 Dijon
015 750 557 RCS Dijon

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2019, les associés ont décidé d'étendre, à compter du 26 juillet 2019, l'objet social de la Société aux activités de : gestion et exploitation d'un spa, hammam, sauna, activité d'institut de beauté/centre d'esthétique, soins esthétiques, modelages, épilations, bronzage, manucure, soins aux technologies modernes, remise en forme, amincissement, entretien corporel, détente, avec achat et vente de tous produits de beauté, parfumerie, accessoires, matériels et équipements liés à cette activité. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL213824926

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

LUX PRESS'HOTEL

Société par actions simplifiée
au capital de 38 400 euros
Siège social : ZAC De La Chartreuse
21200 BEAUNE
712 880 061 RCS DIJON

AVIS DE MODIFICATIONS

L'Assemblée Générale, en date du 27 mars 2019, prenant acte de l'expiration du mandat de ses Commissaires aux comptes, a décidé de ne pas renouveler la société MGF AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, dans ses fonctions et de nommer en remplacement la société ACC, ayant son siège social 3G rue Jeanne Barret –Parc Valmy – 21000 DIJON, pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2024. Elle a par ailleurs décidé de ne pas renouveler ni remplacer Monsieur Sylvain LAJARDIE, Commissaire aux comptes suppléant. ANCIENNES MENTIONS - Commissaire aux comptes titulaire : MGF AUDIT - Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Sylvain LAJARDIE NOUVELLES MENTIONS - Commissaire aux comptes titulaire : AUDIT CONSEIL COMPTABILITE - ACC - Commissaire aux comptes suppléant : Néant

Pour avis.

AL213824953

CREATIONS DE PARIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 58, rue des Forges
21000 Dijon
016 350 316 RCS Dijon

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2019, le siège social a été transféré aux 10 – 12 – 14 Rue de la Chouette – 21000 DIJON, à compter du 30 juin 2019. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Et il a été décidé de modifier, à compter du même jour, l'objet social de la société : ancienne mention : La société a pour objet : 1) La création, la fabrication et la vente de bijouterie, de maroquinerie, de bimbeloterie, d'articles de Paris, étain d'art et produits artisanaux d'art, 2) L'exploitation d'un fonds de commerce :- de vente d'articles de bijouterie, de maroquinerie, de bimbeloterie, d'articles de Paris, étain d'art, de produits d'antiquité, d'œuvres d'art, cadeaux décoration ;- de salon de thé pour la vente et dégustation sur place de boissons, pâtisserie, viennoiserie, et produits régionaux ;- la restauration, l'exploitation d'une galerie d'arts, expertise d'art. Nouvelle mention : la société a pour objet : toute activité artistique et culturelle, atelier d'artistes et d'artisanat d'art, galerie d'arts, vente de produits d'antiquité et œuvres artistiques, exposition, vente et production d'étains d'art, expertise d'art, vente d'articles, cadeaux et décorations, bar, salon de thé, dégustation et vente de produits régionaux, restauration. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL213824959

D F L

SARL transformée en SAS
au capital de 501 000 €
Siège social
7 rue du Mont bâtois 21200 Beaune
332 588 136 RCS Dijon

AVIS DE MODIFICATION

Le 31.07.2019, l'AGE, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227–3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet social, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

L'AGE a étendu l'objet social au domaine de la nutrition. Le capital social reste fixé à la somme de 7 630 €.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Daniel LESERRE gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par :

PRESIDENT: Daniel LESERRE demeurant 22 rue de la Gare 21190 MEURSAULT.

AL213824960

PIERRE BOUREE FILS

SAS au capital de 650.000 €
Siège : Route Nationale
21220 GEVREY CHAMBERTIN
015 750 961 RCS DIJON

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 MAI 2019 :

- Les associés ont décidé de révoquer Monsieur Bernard VALLET de ses fonctions de Président et de membre du Directoire ;

- Les associés ont décidé de supprimer le Directoire tout en maintenant le Conseil de Surveillance. Le mandat de membre du Directoire de Monsieur Jean-Christophe VALLET et de Monsieur Bernard VALLET a pris fin.

- Monsieur Jean-Christophe VALLET demeurant à CORBERON (21250) – Rue du Château a été nommé Président.

AL213824964

➜ CESSION

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats
au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 CHALON SUR SAONE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à REMILLY-SUR-TILLE du 05 septembre 2019, enregistré à DIJON le 10 septembre 2019, Dossier 2019 00052878, Référence 2104P01 2019 A 04649, Monsieur Christian LALIGANT exploitant un fonds de commerce de transport de marchandises au moyen de véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes connu sous l'enseigne «FORMULE COURSES» dont le siège social est rue du Paquier Garnier à REMILLY-SUR-TILLE (21560), pour lequel il est inscrit au Répertoire SIREN et à l'INSEE sous le n° 317 013 522 00030, a cédé à la société CHRONO FRET, société par actions simplifiée au capital de 100.086 euros, dont le siège social est 13 B rue du Champ aux Prêtres à SAINT-APOLLINAIRE (21850), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 443 357 140, un fonds de transport de marchandises au moyen de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes connu sous le nom commercial «FORMULE COURSES», sis et rue du Paquier Garnier à REMILLY-SUR-TILLE (21560), pour lequel il est inscrit au Répertoire SIREN et à l'INSEE sous le n° 317 013 522 00030, moyennant le prix de TRENTE-CINQ MILLE EUROS (35.000 €) se rapportant aux éléments incorporels à hauteur de TRENTE-CINQ MILLE EUROS (35.000 €).

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 02 septembre 2019.

Les oppositions seront reçues à la société CHRONO FRET, 13 B rue du Champ aux Prêtres à SAINT-APOLLINAIRE (21850), Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

AL213824977

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FIDUCIAL SOFIRAL

10 Chemin de l'Espérance
25000 Besançon

SISA POLE DE SANTE RIVES DE SAONE

Société interprofessionnelle
de soins ambulatoires
Au capital variable
au capital plancher de 150 euros
Siège social
11 rue des Fossés 21250 Seurre
RCS Dijon 845 013 499

AGE du 24/06/2019 : - Démission des cogérants M. Blaise DEBAY (5 cours de Verdun – 21250 BEAUNE), Mme Emmanuelle THOZET (76 route de Dijon – 21470 BRAZEY EN PLAINE), Mme Sandrine TUPINIER (30 quai des Mariniers – 21250 LE CHATELET). – Nomination de Madame Céline CHEVALLIER (6 chemin Saint Denis – 21700 VILLARS FONTAINE).

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.

La Gérance.

AL213824946

SARL CLOS DE DERRIERE SAINT JEAN

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.500 euros
Siège social : rue Sainte Marguerite
21630 POMMARD
494 877 392 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1er août 2019, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Thierry VIOLOT GUILLEMARD de démissionner de ses fonctions de gérant avec effet au 30 septembre 2019, et a nommé en qualité de nouvelle gérante, Madame Estelle VIOLOT GUILLEMARD née BRAHIER, demeurant Rue Sainte Margueritte 21630 POMMARD, pour une durée illimitée à compter du 1er septembre 2019.

Pour avis, La Gérance.

AL213824971

➜ NON DISSOLUTION

MORON - GARCIA

au capital de 10 000 €
ayant son siège social
60 rue Félix Tisserand
21700 Nuits Saint Georges
RCS Dijon 818 079 048,

AGE du 29/07/2019 : en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décide qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis.

AL213824935

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

LE MACON DE LA SAONE

SARL en liquidation au capital de 7 625 €
Siège social
Cléry 21270 Pontailler sur Saône
Siège de liquidation
Chemin des Theuriots 70140 Pesmes
401 000 765 RCS Dijon

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Joao Carlos GUERREIRO RODRIGUES, demeurant Chemin des Theuriots 70140 PESMES, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Chemin des Theuriots 70140 PESMES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur.

AL213824951

EARL BAILLET BERNARD ET MARIE CHRISTINE

Société civile en liquidation
Siège social : 21440 LERY
511 134 389 RCS DIJON

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un acte en date du 03 septembre 2019, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, Le Liquidateur.

AL213824952

EMJ PUBLICOM

Société à Responsabilité Limitée
En cours de liquidation conventionnelle
au capital de 2 000 Euros
Siège social : 7, Rue de la Grande Fin
Centre d'Affaires Le Vermont
21121 FONTAINE LES DIJON
523 763 217 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 19 juin 2019, M. Eric JACQUOT, associé unique, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation au 30 juin 2018, a été déchargé de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Le liquidateur.

AL213824979

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHENOVE du 10/09/2019 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : BASSORA AUTOMOTIVE

Siège : 53 rue de Longvic, 21300 CHENOVE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000 euros

Objet : La prise de gestion de toutes participations dans toutes sociétés et la gestion de son patrimoine ainsi que toutes prestations de services, notamment administratives,

techniques, financières, comptables à ses filiales et à toutes autres entreprises]

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Quentin BASSORA De nationalité française Demeurant 19 rue Tivoli, 21000 DIJON

Directeur général :Monsieur Daniel BASSORA Né à SAINT DIZIER le 10 mai 1959 De nationalité française Demeurant 2 rue du Tilleul 21220 BROCHON

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL213824958

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date du 11/09/2019 il a été constitué une société Dénomination sociale : TRIGGER Siège social : 7 bis rue du chapeau rouge , 21000 DIJON Forme : SASU Nom commercial : TRIGGER Capital : 1000 Euros Objet social : Prestation de conseil et accompagnement en Stratégie, Organisation, Marketing, Ventes Conception et vente d'outils numériques et applications Pilotage d'opérations publicitaires Président : Monsieur Thomas FRANCOIS demeurant : 13 avenue Carnot , 25000 BESANCON élu pour une durée de 5 années Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon.

AL213824961

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ARC SUR TILLE du 05/09/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : NEXCAR

Siège : 18 bis rue de la Guillotière 21560 ARC SUR TILLE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000 €

Objet : Achat, vente, importation de véhicules de tourisme, professionnels, de pièces automobiles, réparation automobile en tous genre, sous-traitance réparation, location de véhicule, toute vente de marchandises périssables et non périssables, Station services. Acquisition de biens immobiliers.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Alexandre BELATECHE demeurant 18 Bis rue de la Guillotière 21560 ARC SUR TILLE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS. Le Président.

AL213824963

SAS AILEVI

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 septembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : AILEVI

Forme sociale : Société par actions simplifiée

Siège social : Aérodrome de Beaune - Challanges - route de Seurre 21200 BEAUNE

Objet social : Achat/revente de matériel aéronautique, développement, essais, promotion de matériels aéronautique, ainsi que toutes activités s'y rapportant et contribuant à la réalisation de cet objet

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social: 11 000 euros

Président†: Mme Aurélia HALLÉ, née le 22 février 1990 à LE CASTERA (31) demeurant Hangar aéroclub de Bourgogne - Challanges - Route de Seurre 21200 BEAUNE

Modalités de cession des actions : agrément des actionnaires pour toutes les cessions d'actions.

Modalité de prise de décision : à la majorité des voix des associés présents ou représentés.

La société sera immatriculée au RCS de DIJON.

Pour avis. Le Président

AL213824973

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/09/2019, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes': Dénomination : CHATEAU DE CORABOEUF Siège : 53 rue Paul de Richard d'Ivry, 21340 VAL MONT Durée : 99 ans Capital : 5'000 euros Objet : Location de salles et d'espaces; organisation d'évènementiels; hébergement, gîtes et chambres d'hôtes. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Inès De Lauriston Courbier demeurant 29 A rue de Montribloud, 69009 LYON Immatriculation au RCS de DIJON.

AL213824974

NIÈVRE

➜ SUCCESSION

Notaire

Maître Patrice PERRET
Notaire à Fourchambault (58600)
22, rue Gambetta

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe du 30 avril 1998,

Mme Marie-Paule Bernadette Clothilde Thérèse LAURENT, dt à FOURCHAMBAULT (58), 9 rue François Mitterrand. Née à FOURCHAMBAULT (58), le 27 février 1937. Célibataire. Décédée à FOURCHAMBAULT (58), le 3 juin 2019.

À consenti un legs universel.

Testament déposé aux minutes de Me PERRET, Notaire à FOURCHAMBAULT, le 26 août 2019, dont copie authentique reçue par le TGI de NEVERS le 10 septembre 2019.

Opposition pourra être formée auprès du notaire sus-nommé, dans le mois suivant la réception par le greffe de ladite copie du testament.

AL583825148

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 8 mai 2015, Monsieur Lucien THIERRY,

À consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 10 septembre 2019, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Dominique MARTIN, Notaire à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL583825155

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

LANSSENSP

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 3 000.00 €
Siège social : 9 rue Pedre Drete
66600 ESPIRA-DE-L'AGLY
851 953 547 RCS PERPIGNAN

Suivant décisions de l'AGE du 01/08/2019, le siège social a été transféré, à compter du 01/08/2019, au 34 Boulevard du Pré des Bordes - ZAC Les Grands Champs - 58000 - NEVERS. PRESIDENT : Mme LANSSENS Patricia née BRANDELY, demeurant 9 Rue Pedre Drete – 66600 – ESPIRA DE L'AGLY. La Société immatriculée au RCS de PERPIGNAN sous le N° 851 953 547 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis, le représentant légal.

AL583825153

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

ATELIER ARCH'CADE

SARL au capital social de 9 000 Euros
Siège social : 19, rue Alphonse Baudin
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
R.C.S. NEVERS 519 460 968

Le 01.09.2019, l'Assemblée générale a constaté, en l'absence d'opposition, la réduction définitive du capital social, qui a été ramené de 9 000 à 6 000 euros.

Pour avis.

AL583825145

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Étude
LEGRAIN - MERCIER - ROBLET
Notaires associés à Bourges (Cher)
23 bis,
boulevard de la République

S.A.R.L «FINANCIERE SAGET»

au capital de : 1 828 000 EUROS
siège social : «La Castille»- RN 7
58150 Pouilly-sur-Loire
R C S NEVERS : 354 039 752

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Aux termes d'une AGE des associés en date du 28 juin 2019, il a été pris acte de la démission en qualité de gérant de M Jean-Louis SAGET demeurant à POUILLY SUR LOIRE (58150) rue de la Liberté à compter du 28 juin 2019 et de la nomination en qualité de co-gérants de M Laurent SAGET demeurant à POUILLY SUR LOIRE (58150), 7 rue Louis Chollet, et M Arnaud SAGET, demeurant à NEVERS (58000), 5 Bis rue Gresset, en date du 28 juin 2019.

L'article vingt-deux des statuts a été modifié en conséquence :

Ancienne mention :

Le gérant est :

Monsieur Jean-Louis SAGET

Nouvelle mention :

Les co-gérants sont :

Monsieur Arnaud SAGET

Et Monsieur Laurent SAGET

le reste de l'article reste inchangé

Pour insertion

Me Christophe ROBLET.-

AL583825115

DEBUT DE GERANCE MANDAT

Suivant acte sous seing privé en date à VILLENEUVE SUR LOT du 30/09/2018, la Société GIFI MAG, SAS au capital de 104.342.108 euros, dont le siège social est situé à VILLENEUVE SUR LOT (47300) Zone Indus-

trielle La Barbière, RCS AGEN 478 725 625, a donné en gérance-mandat à ELG SARL au capital de 8.000 euros, dont le siège social est sis 6 rue Bernède – Résidence Les Vignes de Bernède – 33185 LE HAILLAN, immatriculée au RCS de BORDEAUX en cours de transfert vers le 60 rue Alsace Lorraine à NEVERS (58000) RCS NEVERS, sous le numéro 835 034 646, un fonds de commerce de produits d'équipement de la maison et de bien-être de la personne, culture et loisirs, sis p39-49 boulevard Maréchal Juin à NEVERS (58000), à compter du 1er octobre 2018 et jusqu'au 30 septembre 2019.

Le renouvellement se fera par tacite reconduction pour des périodes successives d'une année chacune.

RCS NEVERS

Pour avis.

AL583825134

ELG

Société à responsabilité limitée
Au capital de 8.000 euros
Siège social :
6 rue de Bernède
Résidence Les Vignes de Bernède
appt B02 - 33185 LE HAILLAN
835 034 646 RCS BORDEAUX

DÉMISSION DE COGÉRANT

Aux termes d'un acte sous seing privé du 01/10/2018 :

- M. Jonathan LARAGNOU Co GÉRANT, à démissionné de ses fonctions de co-gérant suite à la cession de l'intégralité de ses parts dans la société. Seul M. Adil EL GUEDDAR, M. Ludovick MURAT et M. Brayan MANON restent cogérants;

- le siège a été transféré au domicile de M Adil EL GUEDDAR sis au 60 rue Alsace Lorraine à NEVERS (58000);

- les articles 4, 7 e 9 ont été modifiés en conséquence et les articles 27, 28 et 29 ont été supprimés suite à l'immatriculation de la société

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL583825135

GAEC LARIVE

Société civile
au capital de 190 035 euros
Siège social
Le Chagnot 58110 MONT ET MARRE
323 416 982 RCS NEVERS

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/09/19, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Jean-Claude LARIVE de ses fonctions de gérant de la société et ont décidé son remplacement par Madame Annick LARIVE demeurant à MONT ET MARRE – 58110 – Etournelles, à compter du 01 octobre 2019.

Pour avis et mention

La Gérance.

AL583825147

SARL DOMAINE ÉQUESTRE DU NIVERNAIS

SARL au capital social de 1 000 Euros
Siège social : La Chaume
58110 ALLUY
R.C.S. NEVERS 500 965 488

Le 21.07.2019, l'Assemblée générale a nommé Gérante, Mme Marie-Laure VERGAN demeurant 22 Bis rue Pierre Letourneau - 91380 CHILLY-MAZARIN en remplacement de Mr Albert VERGAN.

Pour avis.

AL583825150

DOMAINE DE CHALIGNY

EURL au capital de 1 000 €
Siège social : Domaine de Chaligny
58120 SAINT-HILAIRE-EN-MORVAN
RCS de NEVERS 493 536 072

L'AGM du 22/05/2019 a décidé à compter du 22/05/2019 de nommer en qualité de gérant Monsieur EYBALIN Xavier, demeurant Domaine de Chaligny, 58120 SAINT-HILAIRE-EN-MORVAN en remplacement de Madame LETOT Geraldine, pour cause de démission.

Modification au RCS de NEVERS.

Xavier EYBALIN/

AL583825152

LA LYCEENNE

Forme : SARL - Capital social 5000 euros
Siège social
4 bis rue Ernest Renan 58000 NEVERS.
489748889 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGO en date du 02/09/2019, les associés ont pris acte de la démission de Madame Sylvie LAURENSON en qualité de cogérante à compter du même jour.

Mention sera portée au RCS de NEVERS.

AL583825154

➜ POURSUITE D'ACTIVITÉ

CAMILLANNA

SARL au capital social de 5 000 Euros
Siège social : 31 Bis avenue Pierre Bérégovoy
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 832 348 080

Suivant décision en date du 30.07.2019, l'Assemblée générale, conformément à l'article 223-42 du Code de commerce, a décidé la poursuite d'exploitation de la société. Pour avis.

AL583825149

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures du

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange , substitution ou location par bail SAFER tout ou partie des biens suivants :

Biens à vendre :

Cmne de ALLUY: ZONE RNU

Centre équestre avec bâtiments et matériel

4 ha 54 a 66 ca - La chaume: ZH-1-3-4-7-8-10-80[9]-97[5]-99[6]-101[79]

Et par extension, Cmne de CHATILLON-EN-BAZOIS: ZONE RNU

2 ha 08 a 05 ca - Champ de la barriere: AP-48[42] - La chaume: AP-46[24]

1 ha 80 a 06 ca - La chaume: AP-21-22-23-27[20]

Cmne de BILLY-SUR-OISY: ZONE NC

6 ha 02 a 92 ca - Le bourg: AH-227 - Le fouty au gourdon: ZE-66 - Les chitry: ZK-80-180 - Les martinottes: ZE-75(*) - Vallee des vaux: ZE-212

Cmne de BOUHY: ZONE N

Biens loués en partie

71 a 05 ca - Vignes de saint pelerin: ZK-55-68-77-99-309[292]-310[292]

Cmne de CIEZ:

Biens loués en partie

8 ha 24 a 35 ca - Bois de la pointe: YI-151-154 - Bois des champs du puits: ZB-271 - Bois des chaniaux: ZB-36 - Champs robin: YI-60 - La mabionne: ZB-440 - Les longues rayes: YE-8-12-73[19] - Les pruniers: YH-34

Cmne de MAUX

Avec bâtiments habitation et exploitation:

10 ha 25 a 45 ca - La chaume gueulot: B-392(*)-393-394-395-396-397

Cmne de NEUVY-SUR-LOIRE

Avec bâtiments habitation et exploitation :

23 ha 73 a 55 ca - Champ du fourneau: A-2445[621](*) - Gde piece du bois de la mo: A-632 - La boulevrerie: A-623-624-625-626-627-2322[628]-2447[628](*)[P1] - La charmaise: B-1-2-3 - Le champ du hangar: B-188 - Les chanolleries: B-4-7-8 - Prairie de l ane: ZB-58[3]

Cmne de ONLAY: ZONE N

1 ha 29 a 90 ca - Bois des hychards: B-224-225 - Champs de la galotte: B-260 - La couche aux femmes: B-529(D)-529(O) - La voivre: B-182 - Les bouchellottes: B-310-316-331-350(AA)-350(BF)-350(BS)-681[333]-682[333] - Les gargottieres: B-365(A) - Les proies: B-280

Biens à louer par bail SAFER :

Cmne de BICHES - ZONE RNU

38 ha 15 a 26 ca

- 'Bertange': B- 18- 19 - 'Domaine du creau': B- 35(*)- 36(*)- 37- 40- 41- 701[38] - 'Les champs longs': ZC- 83[14](*)

Cmne de LUCENAY-LES-AIX :

10 ha 52 a 80 ca

- 'Les brets': C- 566- 646[572]

Cmne de SAINT-GERMAIN-CHASSENAY : ZONE RNU

48 ha 31 a 46 ca

- 'Chassenay': B- 261- 263- 279- 280-347[260]- 398[262]- 402[281] - 'Le champ de la pierre': B- 256- 257- 258 - 'Le grand paturail': B- 113(*)- 348[113]- 381[114] - 'Le pre bouchon': B- 222 - 'Le pre du revivre': B- 251

- 'Les brulats': B- 112

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 07/10/2019 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL583825157

➜ NON DISSOLUTION

SARL ADRA

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000 €
Siège social
41, Grande Rue – 58700 Prémery
838 460 483 RCS Nevers

L'Assemblée Générale Mixte du 06/09/2019 a décidé, par application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société. Pour avis, La Gérance.

AL583825131

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

SIGNATURES CONSTRUCTIONS

SARL au capital de 40.000 €
Siège social : 53, rue Albert Camus
58000 Nevers
751 810 391 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 23 août 2019, statuant en application des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la Société. Pour avis, le gérant.

AL583825142

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI LILA

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social
LE CHAMP FOURRE
58230 MONTSAUCHES LES SETTONS
N° d'identification
RCS de NEVERS : 490 976 396

Suivant délibération en date du 31/07/2019 à MONTSAUGE LES SETTONS les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont décidé de la répartition du produit net de la liquidation, et après avoir donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS Pour avis Le Liquidateur.

AL583825136

ORMILLE

Société Civile en liquidation
au capital de 500 €
Siège Social : 19, boulevard Misset
58500 Clamecy
814 020 061 RCS Nevers

Aux termes d'un assp du 30/04/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/04/2019 et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour.

M. Stéphane MACHEDA dt à CLAMECY (58) – 2, place du Commandant Boidot a été nommé liquidateur, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à CLAMECY (58) – 2, place du Commandant Boidot. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL583825137

SOCIÉTÉ CIVILE ZÉNITH

société en liquidation
Société civile de gestion patrimoniale
Au capital de 6 000 €
Siège social 55 Route de Lurcy,
58700 Prémery
R.C.S : Nevers 509 635 157

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 AOUT 2019, à 58700 PREMERY, les associés de la Société Civile ZÉNITH dont la dissolution anticipée a été publiée dans ce même journal le 10/8/2018, ont approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus au liquidateur, Madame Michèle PERROT, 55 Route de Lurcy, 58700 PREMERY et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Le dépôt des actes sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS., en annexe au R.C.S..

Pour avis

AL583825138

SOCIÉTÉ CIVILE MAGE

société en liquidation
Société civile de gestion patrimoniale
Au capital de 6 000 €
Siège social
55 Route de Lurcy 58700 Prémery
R.C.S : Nevers 509 642 609

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 AOUT 2019, à 58700 PREMERY, les associés de la Société Civile MAGE dont la dissolution anticipée a été publiée dans ce même journal le 10/8/2018, ont approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus au liquidateur, Madame Michèle PERROT, 55 Route de Lurcy, 58700 PREMERY et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Le dépôt des actes sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS., en annexe au R.C.S..

Pour avis.

AL583825139

SOCIÉTÉ CIVILE SAPHIR

société en liquidation
Société civile de gestion patrimoniale
Au capital de 6 000 €
Siège social
55 Route de Lurcy, 58700 Prémery
R.C.S : Nevers 509 641 791

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 AOUT 2019, à 58700 PREMERY, les associés de la Société Civile SAPHIR dont la dissolution anticipée a été publiée dans ce même journal le 10/8/2018, ont approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus au liquidateur, Madame Michèle PERROT, 55 Route de Lurcy, 58700 PREMERY et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Le dépôt des actes sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS., en annexe au R.C.S..

Pour avis.

AL583825140

SCI LA MORELLE

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 1.540 €
Siège social :
La Morelle C/o Madame Colette GAUTIER
58120 CHAUMARD
429 912 983 R.C.S. Nevers

Par AGE du 29/08/2019, il a été décidé la dissolution amiable anticipée à compter du 29/08/2019. M. Armand MENIN, ancien Gérant, demeurant 8 Rue Molière (92000) NANTERRE a été nommé Liquidateur et le siège de liquidation a été fixé au siège social.

Par AGE du 30/08/2019, il a été approuvé les comptes de clôture de liquidation au 31/07/2019, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation à effet du 30/08/2019.

La société sera radiée du RCS de NEVERS.

AL583825141

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 10/8/19, il a été constitué uneSCI dénommée :

SCI CHERTIER

Capital : 3 000 euros

Siège social : 2 bis rue Croix Janvier 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Objet social : L'acquisition de tous biens ou droits immobiliers, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout ou partie de ces

biens ou droits immobiliers, leur division par lots s'il y a lieu, strictement nécessaire à l'exercice de l'activité des associées sus mentionnées.

Gérance : M. Pascal CHERTIER dmt 2 bis rue Croix Janvier 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à

agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL583825062

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/08/2019, il a été constitué une SASU dénommée :

DIXITWEB

Siège social : 57 rue de marzy, 58000 NEVERS

Capital : 1.000€

Objet : Programmation informatique

Président : Mme Emilande MORATA, 57 rue de marzy, 58000 NEVERS.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL583825066

AVIS DE CONSTITUTION

Une SARL Sarl L'ecourieux a été constituée. Capital: 100 € Siège: 26 Grande Rue 58210

Menou. Objet: Bar debit de boissons, épicerie, vente a emporter, snacking, presse, gaz, relais colis et poste, pain, fdj, livraison a domicile. Durée: 99 ans . Gérance: Xavier Morel , 8 Rue De La Poterne, 45230 Chatillon Coligny Marie Anquez, Ancien Café Des 4 Ecluses, Ecluse Du Chesnoy, 45700 Montcresson. RCS: NEVERS

AL583825119

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 22 juillet 2019, à CHALLUY. Dénomination : STYLE AUTO 58. Forme : Société à responsabilité limitée. Siège social : 125 Route de Lyon, 58000 Challuy. Objet : Achats, locations, réparations et ventes de tous véhicules. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Gérant : STYLE AUTO 58 SARL, sise 125 Route de Lyon, 58000 Challuy La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL583825133

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud –
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) du 10 septembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LOULI

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 40.000 €

Siège social : 7 rue du Moulin d'Ecorce - 58000 NEVERS

Objet : Le négoce de tous articles de maroquinerie et d'instruments d'écriture.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Président : Monsieur Laurent DORNIER dt 7 rue du Moulin d'Ecorce - 58000 NEVERS.

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont inscrits à son nom. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Toute transmission de titres de capital quel qu'en soit le bénéficiaire, sauf s'il est déjà associé, est soumise à l'agrément préalable de la société donnée par décision collective des associés.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis, le Président, L. DORNIER

AL583825143

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 10 Septembre 2019 est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société par actions simplifiée DENOMINATION : « HPT & COMPAGNIE » CAPITAL : 250.000 € divisé en 25.000 actions de 10 € chacune entièrement libérées OBJET : Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ainsi que la fourniture de toutes prestations de services, conseils, études à des entreprises, la gestion de titres et généralement, toutes opérations de nature à favoriser le développement des différentes filiales de la société existantes ou à créer, La prise de participation dans toutes sociétés. DUREE : 99 ans SIEGE SOCIAL : Z.A. Le Champ Mâle – Rue Gay Lussac - 58640 VARENNES VAUZELLES PRESIDENT : Monsieur Philippe TOURNAND demeurant à AUXERRE (89) – 16 Avenue Charles De Gaulle IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS

AL583825144

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

IMMO PHT & CIE

Par acte sous seing privé en date du 10 Septembre 2019 est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société par actions simplifiée DENOMINATION : « Immo PhT & Cie » CAPITAL : 1.500 € divisé en 1.500 actions de 1 € chacune entièrement libérées OBJET : la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail ou location, de biens immobiliers, à usage professionnel ou d'habitation, qui seront loués, acquis ou construits par elle ou qui lui seront apportés au cours de la vie sociale. DUREE : 99 ans SIEGE SOCIAL : Z.A. Le Champ Mâle – Rue Gay Lussac – 58640 VARENNES VAUZELLES PRÉSIDENT : Monsieur Philippe TOURNAND demeurant à AUXERRE (89) – 16 Avenue Charles De Gaulle IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS.

AL583825146

SCP DINET et associés
Notaires à Clamecy (Nièvre)
24, rue Marie Davy

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Guillaume DINET, notaire à CLAMECY (Nièvre), le TRENTE AOUT DEUX MILLE DIX-NEUF a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : SCI du Domaine de la Fontaine

Forme : SOCIETE CIVILE

Capital Social : TROIS CENTS EUROS (300,00 €)

Siège Social : VILLIERS SUR YONNE (Nièvre), 4 Creux - Le Bourg Objet Social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Gérance :

Monsieur Charles CHERIAUX, demeurant à VILLIERS SUR YONNE (Nièvre), Creux

Monsieur Michel CHERIAUX, demeurant à VILLIERS SUR YONNE (Nièvre), Creux - Le Bourg

Madame Michelle BOUBERTAKH, demeurant à VILLIERS SUR YONNE (Nièvre), Creux - Le Bourg

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour Avis, Maître Guillaume DINET.

AL583825248

YONNE

➜ SUCCESSION

Maître Maryse BELLIAU
Notaire à Charny Orée de Puisaye
(Yonne)
5, rue André Martin

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 15 novembre 2012,

Madame Françoise Maria Henriette POIGNANT, en son vivant retraitée, demeurant à AUXERRE (89000)27 Bis - 29 Avenue Denfert Rochereau, Née à AUXERRE (89000), le 22 juillet 1933. Divorcée de Monsieur André Camille BLIN, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de GENEVE le 8 octobre 1975, et non remariée.Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE) en son domicile, le 11 mai 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Maryse BELLIAU, Notaire à CHARNY ORÉE DE PUISAYE (Yonne), 5 rue André Martin, le 6 août 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de SENS le 13 août 2019

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE, référence CRPCEN : 89097, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL893825216

SCP LELIEVRE
Notaire à AVALLON

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 octobre 2017, Madame Claude Antoinette Jeannine MONGELLAZ, retraitée, veuve de Monsieur Jean Nicolas VAGNER, demeurant à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012) 9 Avenue de Saint Mande, née à PARIS 10ÈME ARRONDISSEMENT (75010), le 3 novembre 1931, décédée

à SENS (89100) (FRANCE), le 5 juillet 2019, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sylvie LELIEVRE, Notaire à AVALLON (YONNE), 13 rue Nicolas Caristie, le 3 septembre 2019, et d'un acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel reçu par Maître Sylvie LELIEVRE, le 7 septembre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), référence CRPCEN : 89099, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis. Le notaire

AL893825230

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Madame Jacqueline Madeleine Geneviève BLAZOT, domiciliée fiscalement à COURTOIS-SUR-YONNE (89100), 11 Rue des Seigles, mais demeurant à SENS (89100), 78 Rue Victor Guichard, Maison de retraite Notre-Dame de la Providence, née à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), le 26 mai 1924, est décédée à SENS (89100), le 30 avril 2019, instituant un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christophe DUGROSSY, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office notarial » dont le siège est à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, le 5 septembre 2019, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christophe DUGROSSY, notaire à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, référence CRPCEN : 89098, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL893825318

➜ CESSION DE PARTS

SCI JUNON

SCI au capital de 1 000 €
55 Quai des Sablons
89100 Sens
RCS Sens 851 519 587

Par décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 7 septembre 2019, il a été décidé de modifier les statuts de la société suite à :

- la cession de 100 parts à Monsieur Jean-Pierre MARTINI par le gérant Jordan MARTINI

Mention en sera faite au Registre de Commerce et des Sociétés de SENS.

AL893825261

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

TRANSFERT DE SIÈGE

JMG CONSEIL

SARL à associé unique
au capital de 300 €
Siège social : 8 chemin Bûchettes Chamelard
89430 MELISEY
RCS AUXERRE 529602153

D'une décision extraordinaire du 19/08/19, l'associé unique de la société a décidé de transférer le siège social du 8 chemin Bûchettes Chamelard – 89430 MELISEY au 6 rue Charles Pratt – 60260 LAMORLAYE à compter de ce jour et de modifier l'article 4 des statuts. RCS AUXERRE et COMPIEGNE. Pour avis, le gérant.

AL893825099

MAMIE LOU

SAS au capital de 1 000 €
Siège social
44, rue de la république
89100 Sens
RCS de Sens 824 429 930

En date du 01/09/2019, le président a décidé le transfert du siège social à compter du 01/09/2019 et de modifier l'article adresse du siège social des statuts comme suit :

- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 44, rue de la république, 89100 SENS.

- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 42, grande rue, 89100 SENS.

L'inscription modificative sera portée au RCS de SENS tenue par le greffe du tribunal.

Otis Jules Frédéric MARCIN

AL893825208

RANCHOUX THIBAULT

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
Zone Industrielle des Vauguillettes
20 Rue des Grahuches - 89100 Sens
815 032 461 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 01/07/2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du Zone Industrielle des Vauguillettes - 20 Rue des Grahuches, 89100 SENS au 7 Impasse Sennepie – 89100 SAINT CLEMENT à compter du 01/07/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis - La Gérance.

AL893825222

SCI DE LA COLLINE

SCI au capital de 3 048,98 €
Siège social : 5, rue de l'Industrie
89100 SENS
383 241 692 RCS SENS

L'AGM en date du 29.06.2018 a décidé de transférer le siège social au 12, rue de la Pépinière 89100 SENS, à compter du 01.01.2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de SENS.

AL893825305

NOVA VISION

E.U.RL au capital de 20 000 Euros
Siège social : 13 RUE DE LA MOTHE - CHARNY
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
R.C.S : SENS 507 474 377

Aux termes d'une délibération en date du 1ER Août 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire à décidée de transférer le siège social du 13 RUE DE LA MOTHE - CHARNY 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE au 31 GRANDE RUE - CHARNY 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE et ce à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de SENS.

Le Gérant

AL893825316

2R CONSULT

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social
10 Rue du Cedec – Zone Sud
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
799 296 256 RCS SENS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 10 Rue du Cedec – Zone Sud – 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE à Zone d'Activité Artisanale – DOUCHY - 45220 DOUCHY MONTCORBON, à compter du 31 août 2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL893825326

S.J.B. Société d'Avocats

LMCG

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
Route de Lyon - BP 07
89201 AVALLON Cedex
798 032 249 RCS AUXERRE

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une délibération en date du 6 septembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Route de Lyon - BP 07 - 89201 AVALLON Cedex au 3 Bis Place de l'Eglise – 89200 MAGNY, à compter du 6 septembre 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL893825329

MODIFICATION DE CAPITAL

S.J.B. Société d'Avocats

FLECHAIS PATISSERIE CHOCOLATERIE BISCUITERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
porté à 131 600 euros
Siège social : 1-3-5, Rue des Lions
89170 ST FARGEAU
828 645 986 RCS AUXERRE

AUGMENTATION DE CAPITAL

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 12 août 2019 que le capital social sera augmenté, à effet du 1er septembre 2019, de 130 600 euros par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros)

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent trente et un mille six cents euros (131 600 euros)

AL893825223

S.J.B. Société d'Avocats

HOLDING LEFEVRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 219 000 euros
Siège social : 28 rue Sainte Catherine
89570 TURNY
809 489 149 RCS Sens

REDUCTION CAPITAL (1ÈRE ANNONCE)

Par décision de l'Assemblée Générale du 26 août 2019, le capital social a été réduit de 219 000 euros à 146 200 euros par rachat et annulation de 3 640 parts sociales sous condition de l'absence d'intervention de toute opposition. Le procès-verbal constatant la décision sera déposé au greffe du Tribunal de commerce de SENS à l'issue de la présente publication.

AL893825225

SCI DE LA DÉCHAUSSERIE

SCI à capital variable de 762 Euros
La déchausseriez,
89170 LAVAU
328385687 R.C.S. Auxerre

L'AGE du 02/09/2019 a décidé de modifier les francs en euros. Le capital social de 5000 francs est converti à 762 Euros, et devient à capital variable avec un minimum de 77euros et un maximum de 1 000.000 euros. Autres modifications: articles 6,7,8,14,des statuts + préambule.

Mention au RCS de Auxerre.

AL893825229

APPORTS

S.J.B. Société d'Avocats

FLECHAIS PATISSERIE CHOCOLATERIE BISCUITERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1-3-5, Rue des Lions
89170 ST FARGEAU
828 645 986 RCS AUXERRE

APPORT DE FONDS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société FLECHAIS-PATISSERIE-CHOCOLATERIE-BISCUITERIE en date du 12 août 2019 et d'un acte sous signature privée en date à SAINT FARGEAU du 5 Juillet 2019, enregistré au S.P.F.E. AUXERRE 1, le 30 août 2019, dossier 2019 00027269, référence 8904P01 2019 A 02030. Monsieur Patrick FLECHAIS et Madame Lucette PROST demeurant 35 Avenue du Général Leclerc 89170 ST FARGEAU Ont fait apport à la société FLECHAIS-PATISSERIE-CHOCOLATERIE-BISCUITERIE, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros ayant son siège social 1-3-5, Rue des Lions, 89170 ST FARGEAU, immatriculée sous le numéro 828 645 986 RCS AUXERRE, D'un fonds de commerce de pâtisserie, confiserie, glaces exploité 1 et 3, rue des Lions 89170 SAINT FARGEAU, pour lequel Monsieur Patrick FLECHAIS est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 382 819 043 RCS AUXERRE, L'entrée en jouissance a été fixée au 1er septembre 2019. Cet apport évalué à 130 600 euros et consenti net de tout passif, a été rémunéré par l'attribution aux apporteurs de 13 160 parts de 10 euros chacune, émises par la société FLECHAIS-PATISSERIE-CHOCOLATERIE-BISCUITERIE à titre d'augmentation de son capital social. Les créanciers des apporteurs pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ANCY-LE-LIBRE - terre - fonds occupé - recherche d'un bailleur pour le maintien du fermier en place par bail rural de 18 ans en cours

40 ha 55 a 27 ca - Le tremblay: YB-17(J)-17(K) - Les herbuelles: YC-5(J)-5(K)-6(J)-6(K)-6(L) - Les longues raies: ZO-5-6

Zonage : RNU

LEZINNES - terre - fonds occupé - recherche d'un bailleur pour le maintien du fermier en place par bail rural de 18 ans en cours

3 ha 56 a 20 ca - Saint michel: ZL-8(J)-8(K)-8(L)

31 ha 50 a 50 ca - Fourchasse: ZN-35(B)-35(AJ)-35(AK)-35(AL) - Les lices: ZL-12(J)-12(K)-13 - Les vaux condre: AC-95 - Petite chasse: ZN-22(J)-22(K)-22(L)[P2] - Saint michel: ZL-7(J)-7(K)-7(L)-9 - Val au prou: ZL-40(J)-40(K) - Vau priot: ZK-13-15

Zonage : RNU

SAINT-FLORENTIN - terre - location par le biais d'une Convention d'Occupation Provisoire et Précaire d'une durée de 5 ans résiliable annuellement

4 ha 47 a 38 ca - La grande commune: BC-50

Zonage : zone Api 1 du PLU

SAINT-FLORENTIN - terre et pré à louer par Bail SAFER pour une durée de 5 années à compter du 01/11/2019

2 ha 99 a 07 ca - 'Les grandes lames': AO-329[130]- 330[130]- 331[131]- 332[131]-333[131]- 334[131]- 335[132] - 'Les pres dillots': ZR- 88(B)

Zonage : Ai 1 ou Ni 1 du PLU

MONETEAU - terre

19 a 52 ca - Les boulins: BH-178

zonage : zone A du PLU

PONT-SUR-YONNE - terre

33 a 39 ca - Les creasses: ZO-31

zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 7 octobre 2019 à

Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL893825331

en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de Monsieur Patrick FLECHAIS, demeurant 35 Avenue du Général Leclerc 89170 ST FARGEAU, chez qui domicile a été élu à cet effet.

AL893825224

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE LE VAL D'OCRE

AVIS AU PUBLIC ENQUETE PUBLIQUE

CESSION D'UN TRONCON DE CHEMIN COMMUNAL

Le maire de le Val d'Ocre informe le public de l'ouverture d'une enquête publique selon les formes prescrites par le code rural, en vue de la cession d'un tronçon de chemin communal sur le territoire de la commune de Saint Martin sur Ocre, commune déléguée de Le Val d'Ocre.

L'enquête publique se déroulera du samedi 5 octobre 2019 à 10h au lundi 21 octobre 2019 17h inclus.

Le dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Le Val d'Ocre, 15 Grande à Rue Saint Aubin Château Neuf

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 15h à 17h

Samedi de 10h à 12h.

Afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre propositions sur le regsitre tenu à leur disposition.

Madame Jacqueline LAROSE a été désignée commissaire enquêteur par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Yonne en date du 7 mai 2019 afin de conduire l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public lors des permanences suivantes qui se tiendront à la mairie de Le Val d'Ocre le samedi 5 octobre de 10h à 12 h et le lundi 21 octobre de 15h à 17h

Toutes correspondances relatives à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur en mairie de Le Val d'Ocre ou par mail à l'adresse suivante :

mairiesacn@gmail.com

À l'issue de l'enquête toute personne intéressée pourra prendre connaissance pendant un an, à la mairie de Le Val d'Ocre du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

AL893825239

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Notaire

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Georges Pompidou, le 6 septembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial - portant adoption de la séparation de biens pure et simple par Monsieur Vincent PETIT, surveillant de nuit, et Madame Delphine, Renée, Yvette DOMMAGE, salariée, demeurant :

• Monsieur : 22 route de Sens – 89140 Villeperrot. Madame : 24 Grande rue – 89140 Villenavotte. Monsieur né à Sens (89100), le 12 juillet 1980. Madame née à Montereau-Fault-Yonne (77130), le 30 mars 1984. Mariés sous le régime matrimonial légal sans contrat de mariage préalable à leur union célébrée à Villenavotte (89140), le 26 novembre 2012. De nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à cet aménagement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le Notaire.

AL893825241

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître GAUME Ludivine, Notaire soussigné de l'Étude sise à COURTENAY (Loiret), 13, rue du mail, le 3 septembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant par :

Monsieur David Alain ROGER, sans profession, et Madame Estelle Marie Colette BLANC, Militaire de carrière, son épouse, demeurant ensemble à DOMATS (89150) 16 route de Savigny.

Monsieur est né à CHOISY LE ROI (94600) le 15 juillet 1972, Madame est née à DOLE (39100) le 16 juin 1971. Mariés à la mairie de DOMATS (89150) le 4 octobre 2003 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Laurence PAGET, notaire à CHEROY (89690), le 16 septembre 2003.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité Française. Madame est de nationalité Française. Les oppositions des créanciers à ce changement total, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.

AL893825242

MODIFICATION DE STATUTS

SAS PEPINIERES MORIN

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juillet 2019 de la SAS PEPINIERES MORIN au capital de 10 000 euros ayant son siège 16 Rue du Puit d'Hiver 89400 CHICHERY immatriculée 493 323 760 RCS SENS a décidé de réduire le capital social de 5 000 euros pour le ramener de 10 000 euros à 5 000 euros par voie de rachat et d'annulation de 500 actions. Le Président a constaté en date du 27 août 2019 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à dix mille (10 000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cinq mille euros (5 000 euros).

Suite aux décisions de l'associé unique en date du 28 août 2019, la dénomination sociale PEPINIERES MORIN a été remplacée par BVM, l'objet social a été étendu aux activités de prestations de conseils pour toutes productions végétales; stockage; entrepôt; gestion de portefeuilles immobilier et mobilier; location meublée et non meublée de biens immobiliers,

le siège social a été transféré du 16 Rue du Puits d'Hiver 89400 CHICHERY au 14 Avenue de la Puisaye 89000 AUXERRE, les articles 2, 3, 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis. Le Président

AL893825163

J.S.G.

Société civile immobilière
au capital de 1500 euros
Siège social : 96 RUE D'HAUTEVILLE
75010 PARIS - 479 409 302 RCS PARIS

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 01 aout 2019, il a été décidé les mentions suivantes :

- de modifier l'objet social comme suit à compter du 1 janvier 2019 :

La Société a pour objet :

L'acquisition, la construction, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange d'apport ou autrement.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

- transfert du siège social au 14 Rue de la Fontaine Saint-Julien 89520 THURY à compter du 01 aout 2019

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

AL893825221

DOMAINE DE LA PERRIÈRE

EARL au capital de 8 000 €
Siège social : 10 rue de la Gare
89800 Chemilly sur Serein
838 894 210 RCS Auxerre

Par des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2019, la collectivité des associés : - A décidé d'augmenter le capital social de 1 900 €, ce qui le porte à 9 900 €. - A nommé Mme Élodie BORGES, demeurant à CHEMILLY SUR SEREIN (89800), 5 rue de la Gare, aux fonctions de gérant. - A nommé M. Alexandre MATHIEU, demeurant à CHEMILLY SUR SEREIN (89800), 4 route de Poilly, aux fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL893825226

S.J.B. Société d'Avocats

COURTAULT-MICHELET

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
porté à 480 euros
Siège social : 1 Route de Montfort -
89800 LIGNORELLES
533 928 669 RCS AUXERRE

REDUCTION CAPITAL ET CHANGEMENT DE PRESIDENT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte en date du 24 juillet 2019 et du procès verbal des décisions du Président en date du 3 septembre 2019, le capital social a été réduit d'une somme de 520 euros, pour être ramené de 1 000 euros à 480 euros par rachat et annulation de 520 actions. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes : ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt euros (480 euros). Aux termes du procès-verbal des décisions du Président, il a été nommé Madame Stéphanie MICHELET, née COURTAULT, demeurant 6 Route d'Auxerre – 89230 MONTIGNY LA RESLE en qualité de Présidente, à effet du 3 septembre 2019, en remplacement de Monsieur Jean-Claude COURTAULT, démissionnaire.

AL893825232

AVA Cabinet Conseil Vignet & Associés

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX

1 Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENS
4 rue Aristide Briand
10000 TROYES
Tel : 03.86.52.60.00

SCAN 89

Société anonyme en cours de transformation
en société à responsabilité limitée
au capital de 60 979,60 euros
Siège social : 14 Place de l'Europe
89100 ST CLEMENT
382 818 227 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 septembre 2019, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités de prestations de services administratives et comptables au profit des particuliers et des entreprises. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié. Suivant délibération en date du 4 septembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article L. 225-245 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 60 979,60 euros, divisé en 1000 parts sociales de 60,98 euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Sous sa forme anonyme, la Société était dirigée par : Administrateurs : Madame Armelle CHASSIN du GUERNY, demeurant 20 rue de la Pépinière SENS 89100 Madame Cécile CHASSIN du GUERNY, demeurant 24 Rue des Chollets NAILLY 89100 Monsieur Patrick CHEVALIER-VANIER, demeurant 15 rue du Général Leclerc ST CLEMENT 89100 Président du Conseil d'Administration : Madame Armelle CHASSIN du GUERNY. Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par Madame Armelle CHASSIN du GUERNY, gérante, demeurant 20 rue de la Pépinière - 89100 SENS, pour une durée illimitée. Commissaires aux Comptes confirmés dans leurs fonctions : - Monsieur François HEGNER, domicilié 40 rue du Général Leclerc – 89100 SENS, titulaire, - Société à responsabilité limitée A.C.C., domiciliée 47 Boulevard du 14 Juillet - 10000 TROYES, suppléant, Les mentions prévues par l'article R. 210-4 du Code de commerce et qui ne concernent que les sociétés par actions sont frappées de caducité. La Gérance.

AL893825234

EARL DE CHAUMANCON

EARL au capital de 133 027,01 €
Siège social
Chaumançon - 89400 MIGENNES
328 848 908 RCS SENS

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 septembre 2019, les associés ont : - pris acte de la démission de M. Patrick BILLEBAUT de ses fonctions de gérant et ont nommé M. Adrien BILLEBAUT, demeurant à MIGENNES (89400), Chaumançon, aux dites fonctions. - décidé de proroger la société d'une durée de 64 ans reportant son terme au 17 janvier 2118. Les inscriptions modificatives seront effectuées auprès du registre du commerce et des sociétés de SENS (Yonne). Pour avis, la gérance.

AL893825235

SAS POINSOTTE

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social
Les Savoyards, 89430 TANLAY
321 254 765 RCS AUXERRE

Aux termes d'un ASSP en date du 17 juillet 2019, les associés ont décidé de : 1°) transférer le siège social des Savoyards 89430 TANLAY au 4 Rue Recorbe 89430 TANLAY, 2°) modifier l'objet social et de le remplacer par toutes prestations de services et de conseils ; l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens ; l'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus, avec ou sans garanties hypothécaires ou sûretés réelles et accessoirement ; toutes opérations financières, ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation, à condition d'en respecter le caractère civil. POUR AVIS.

AL893825306

FUSION

2R CONSULT

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 10, rue du Cedec
Zone Sud
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
799 296 256 RCS SENS

AVIS DE FUSION

La société 2R CONSULT a établi en date du 25 JUIN 2019 un projet de fusion établi par acte sous signature privée avec la société EURL LANGOUREAUX CHRISTIAN, absorbée, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est Zone d'Activité Artisanale - DOUCHY 45220 DOUCHY MONTCORBON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 484 433 081 RCS ORLEANS.

La société 2R CONSULT, absorbante, étant propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la société EURL LANGOUREAUX CHRISTIAN depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, l'apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital et la société EURL LANGOUREAUX CHRISTIAN a été dissoute sans liquidation, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion à effet du 31 août 2019.

Le boni de fusion s'élève à 67 289.59 euros.

AL893825327

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Brigitte GRANA , Notaire titulaire d'un Office Notarial à JOIGNY (Yonne), 48 avenue Gambetta , le 26 août 2019, enregistré à AUXERRE I, le 30 août 2019, référence 8904P01 2019 N 00993, a été cédé un fonds de commerce de café, restaurant connu sous le nom LE BOURGOGNE, par :

Madame Pierrette Julia NABUCET, commerçante, demeurant à SAINT-VALERIEN (89150) 18 rue de la République.

Née à PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT (75018), le 21 décembre 1956.

Divorcée de Monsieur Bernard Pierre TRUCHON, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de MONTARGIS (45200), le 7 octobre 1998, et non remariée.

A : la société dénommée BREVES DE COMPTOIR, société à responsabilité limitée, au capital de 7.000 euros, siège : SAINT VALERIEN (89150) 18 rue de la République, RCS SENS 852 666 122

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQUANTE-NEUF MILLE EUROS (59.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour QUARANTE-HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE EUROS (48.960,00 EUR),

- au matériel pour CINQ MILLE QUARANTE EUROS (5.040,00 EUR),

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL893825300

TRIBUNAL DE COMMERCE DE L'YONNE

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl archy'MED** Z.I. des Plantes Basses 89270 Vermenton. RCS Auxerre 530161421. CIP 4119.

AL893825294

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Sandra LOPES ADAO** 33 Grande Rue 89200 Lucy le Bois. RCS Auxerre 540070638. CIP 4056.

AL893825295

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl AM DEPANNAGE** 11 rue Dilo 89600 Saint Florentin. RCS Auxerre 792121766. CIP 4054.

AL893825296

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique LE PETRIN D'ARCY** place Pasteur 89270 Arcy Sur Cure. RCS Auxerre 799233341. CIP 4115.

AL893825297

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique WIFI EXPERT** 9 rue de la Noue 89000 Auxerre. RCS Auxerre 502773245. CIP 4095.

AL893825298

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **la SAS à associé unique L'Yonne** en tête rue de l'Ocrerie 89000 Auxerre (conseil en communication). RCS Auxerre 829807189. CIP 4222. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825252

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS à associé unique MCOIF** 26 place de l'Hôtel de Ville 89000 Auxerre (salon de coiffure). RCS Auxerre 824426365. CIP 4250. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue d'Auxerre 89000 Saint-Georges-sur-Baulche. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL893825253

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sas SAS PRUNIERE CASTELEYN** 2 place Saint-Louis 89290 Champs Sur Yonne (café bar). RCS Auxerre 818508525. CIP 4256. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue d'Auxerre 89000 Saint-Georges-sur-Baulche. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825254

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl CONCEPT D'AMELIORATION DE L'HABITAT** 8 rue Faillot 89000 AUXERRE (bâtiment, électricité). RCS Auxerre 820566826. CIP 4257. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue d'Auxerre 89000 Saint-Georges-sur-Baulche. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825255

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de **Monsieur Cyril FALCON « EIRL FALCON CYRIL C.T.I.89** » 1 Route de Fours 89130 Toucy (couverture, isolation). RCS Auxerre 820567352. CIP 4223. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825256

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **SAS à associé unique PATRIARTIS** 1 rue Marcelin Berthelot 89000 Auxerre (conseil en objets d'art). RCS Auxerre 792408403. CIP 4224. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825257

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl BURGER BLENEAU** 3 place Châtaignier 89220 Bléneau (sandwicherie). RCS Auxerre 791849532. CIP 4225. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC..

AL893825258

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **SAS à associé unique LPTEC INTERNATIONAL** 21 rue de Champmorlin 89420 SAINTE MAGNANCE (prise de participation). RCS Auxerre 750662645. CIP 4226. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825259

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl S.A.R.L. «BOURGOGNE AIR LOCATION»** Aérodrome de Chéu 89600 Saint-Florentin (location d'appareil aéronautiques.). RCS Auxerre 329680185. CIP 4227. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825264

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **SA STRATEGIES ECONOMIQUE & FINANCIERE INTERNATIONALES** 20 rue Nationale 89360 Flogny-la-Chapelle (étude et conseil). RCS Auxerre 379744113. CIP 4228. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825265

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl CARROSSERIE MONTCHANIN** Z I Rte de Sauvigny le Bois 89200 Avallon (Carrosserie automobile). RCS Auxerre 314047168. CIP 4229. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825266

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl LES EDITIONS DU PHARAON** lieu-dit Maison Tissot 89560 Druyes les Belles Fontaines (édition musicale de livres). RCS Auxerre 314979352. CIP 4230. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825267

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl AUX PERLES DE L'ATLANTIQUE** rue Robert Raclot Centre artisanal 89290 Champs-sur-Yonne (achat vente poissons). RCS Auxerre 311677751. CIP 4231. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825268

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl LE ROND POINT** 103 Bis rue de Lyon 89200 Avallon (bar). RCS Auxerre 438036444. CIP 4232. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825269

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl SODEFRANCE EGRISELLES** 89290 Venoy (opérations mobilières). RCS Auxerre 317921997. CIP 4233. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825270

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl ELAN** Le Moulin Rouge 89130 Mézilles (vente en gros équipements de loisirs). RCS Auxerre 398749465. CIP 4234. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825271

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl CONTRE JOUR** Le Val du Puits 89270 Vermenton (prestations de services). RCS Auxerre 343058400. CIP 4235. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825272

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl CERES SARL** 58 route d Auxerre 89380 Appoigny (installation d'équipements sportifs). RCS Auxerre 415058999. CIP 4236. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825273

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl B - KA CONSTRUCTION** 6 bis avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre (bâtiment). RCS Auxerre 801559857. CIP 4237. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825274

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **SAS OPTIRESSOURS** Cidex 701 3 rue Menot 89230 Bleigny le Carreau (conseils et assistance). RCS Auxerre 788627628. CIP 4238. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825275

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl BOURGOGNELEC - LINERGIE** 9 allée des Vignes 89240 Villefargeau (pose d'accessoires agréés EDF). RCS Auxerre 433263928. CIP 4239. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825276

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de **Sàrl OUTILBOIS** 9 avenue du Nouveau Cimetière 89000 Auxerre (commerce outillage à bois). RCS Auxerre 853 909 406 CIP 4240. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825277

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl PACI** 9 place du Maréchal Leclerc 89000 Auxerre (commerce de vêtements). RCS Auxerre 793999822. CIP 4241. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825278

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl VET-MURS** 3 avenue du 11 Novembre 89200 Avallon (vente de papiers peints). RCS Auxerre 351769435. CIP 4242. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825279

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl TECHNO RENOVATION** 13 rue Jules Ferry 89000 Auxerre (bâtiment). RCS Auxerre 328442561. CIP 4243. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825280

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique AUX GOURMETS** 68 Grande Rue 89580 Charentenay (revente de produits frais). RCS Auxerre 518105960. CIP 4244. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825281

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl SOCIETE CHILLA** SARL route Nationale 6 74 Route d Auxerre 89380 Appoigny (commerce de détail de carburants). RCS Auxerre 332345693. CIP 4245. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825282

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl ITEMS INTERNATIONAL** 48 rue Charles de Gaulle 89600 Saint-Florentin (vente de produits non alimentaires d'Asie). RCS Auxerre 381435130. CIP 4246. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825283

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl CDC LES CELESTINS** 2 Ter rue Faillot 89000 Auxerre (vente diffusion objets de collection). RCS Auxerre 350637708. CIP 4247. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC..

AL893825284

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl VOYAGES MATHIEU** 11 avenue de la Tournelle 89000 Auxerre (transport de voyageurs). RCS Auxerre 379562903. CIP 4248. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODAC.

AL893825285

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique GROUPE BARCELO INVESTISSEMENTS** 6 rue de la Libération 89470 Monéteau (courtage). RCS Auxerre 825408461. CIP 4249. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825286

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de **Madame Karine Christine Sylviane DUMONT** 22 avenue du 8 Mai 89600 Saint Florentin (papeterie). RCS Auxerre 834363798. CIP 4251. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825287

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique BOULANGERIE FLORENCE & YANN MORISSOT** 5 place de la Mairie 89800 Chichée (boulangerie). RCS Auxerre 803811967. CIP 4252. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825288

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la Société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiées à capital variable **SCIC COOP'LIB** 5 rue de l'Hôpital 89700 Tonnerre (librairie). RCS Auxerre 843831462. CIP 4253. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL893825289

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **SAS STATIK PEINTURE** 52, rue des Bordes 89660 Châtel Censoir (peinture électrostatique). RCS Auxerre 799791249. CIP 4254. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825290

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **SAS STATIK HOLDING** 26 Rue Thomas Ancel 89000 Auxerre (prise de participation). RCS Auxerre 834976854. CIP 4255. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825291

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **SAS à associé unique DISTRI APPOIGNY** 92 route de Paris 89380 Appoigny (commerce alimentaire). RCS Auxerre 839610250. CIP 4258. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893825292

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **SAS AGS FORMATION** 6 rue des Caillottes 89470 Moneteau (Formation continue). RCS Auxerre 833434061. CIP 4259. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL893825293

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2019 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl DAFYDD MODE** Zone Industrielle rue du Bois Saint-Ladre 89200 AVALLON. RCS Auxerre 837849173. CIP 4113.

AL893825299

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DU MONTIER

EARL au capital de 189 270 €
Siège social :
10 rue de la Gare
89800 Chemilly sur Serein
389 336 751 RCS Auxerre

Par des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2019, la collectivité des associés : - A nommé Mme Élodie BORGES, demeurant à CHEMILLY SUR SEREIN (Yonne), 5 rue de la Gare, aux fonctions de gérant. - A nommé M. Alexandre MATHIEU, demeurant à CHEMILLY SUR SEREIN (Yonne), 4 route de Poilly, aux fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL893825219

SCI AVENIR

Société civile immobilière
au capital de 1.524,49 €
8 rue de Chanzy
89560 Druyes les Belles Fontaines
RCS Auxerre 340 917 863

Par suite du décès de Mr Laurent PAUTRAT, co-gérant de la société, survenu à AUXERRE le 30/07/2019, Mr Eric PAUTRAT demeurant à CHARREY/SAONE (21170), 6 rue Basse, né à AUXERRE (89000), le 18/03/1963, se trouve désormais être seul gérant de la société.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis et mention

Le gérant

AL893825227

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

SCI SAGA

Société Civile au capital de 2.709 €
Siège social :
5 Promenade de l'Ouest
89290 CHAMPS SUR YONNE
524.700.978 RCS AUXERRE

Le 28/01/2019, les associés ont pris acte de la démission, à compter du 01/03/2019, de M. Alain COURTET, de ses fonctions de gérant et ont décidé de pourvoir à son remplacement en nommant Mme Amélie COURTET épouse SPARTA, demeurant à BEAUVOIR (89) – Chemin de Charrons, Lieudit Chaumont et M. Germain COURTET, demeurant à ESCOLIVES STE CAMILLE (89) – 1 rue de la Vallée.

Pour insertion.

AL893825233

SCP DE MESSIEURS DEROUBAIX FOURNIER, GERMOND MASSEURS KINESITHERAPEUTES

Société civile professionnelle en liquidation
Au capital de 182 938,80 euros
Siège
33 rue Porte Percy, 89300 Joigny
390 142 917 RCS Sens

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2009 au 33 rue Porte Percy 89300 JOIGNY a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Messieurs Hervé DEROUBAIX, Jean-Marie FOURNIER et Pierre GERMOND, de leur mandat de co-liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de SENS, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

AL893825310

FIDUCIAL SOFIRAL

SARL ID FROID

Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 euros
Siège social :
Lieudit «Derrière Les Près»
89200 AVALLON
RCS AUXERRE 403 759 012

Aux termes d'une délibération en date du 28 mai 2018, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Madame Françoise PEREIRA, demeurant 46 avenue du Général Leclerc 89200 AVALLON, pour une durée illimitée à compter du 1er juin 2018.

Pour avis. La Gérance.

AL893825319

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

DEMISSION D'UN CO-GERANT

SCI BACHAR 89 Société Civile Immobilière au capital de 40.000 euros Siège social : 8 Bis rue de l'Auge 89000 PERRIGNY 809.416.589 RCS Auxerre Le 16 Septembre 2019, l'Assemblée Générale a décidé de ne pas pourvoir au remplacement de Madame Jocelyne ALBERTI épouse ABRAHAM décédée le 4 Février 2016, cogérante. La société est dirigée par Monsieur Hervé ABRAHAM, gérant.

AL893825328

POURSUITE D'ACTIVITÉ

SPFPL FREDSO

au capital de 100 €
11 Place de la République
89500 Villeneuve sur Yonne
491 191 623 RCS Sens

Le 26/06/2019 l'Assemblée générale a décidé, conformément à l'article L225-248 du Code de commerce, de poursuivre l'activité de la société malgré les pertes.

Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL893825262

NON DISSOLUTION

ALPHA MEDICAL.

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social

Dénomination : ALPHA MEDICAL. Forme : SASU. Capital social : 3000 euros. Siège social : 25 bis route de Paris et 10 bis route de Joigny, 89380 Appoigny. 834708166 RCS Tribunal de Commerce d'Auxerre. Aux termes d'une décision en date du 22 juillet 2019, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL893825245

DISSOLUTION LIQUIDATION

RESTAURANT DU PALAIS ET DE L'ASSIETTE

SARL en liquidation amiable
au capital de 80 000 €
Siège social : 18, Place de la République
89100 SENS
330 914 904 RCS SENS

Le 30/07/2019, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Lionel DURACHER de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL893825040

SARL REP ARME 89
Société à responsabilité limitée
en liquidation
Au capital de 7 600 euros
Siège social :
32, route de Chichery
89380 APPOIGNY
R.C.S. AUXERRE 477 879 142

AVIS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2019, les Associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur, M. LE CALVEZ Christophe, demeurant APPOIGNY (89380), 32, route de Chichery et déchargé ce dernier de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Mention sera faite au R.C.S. d'Auxerre.

Pour avis,

Le Liquidateur.

AL893825112

L.P. RENOVATION

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Rue de la Cave
La Vallée, 89570 Neuvy Sautour
831 134 184 RCS Auxerre

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 5 septembre 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Philippe LIEBUS, demeurant 9 Rue de la Cave - La Vallée, 89570 NEUVY SAUTOUR, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 9 Rue de la Cave - La Vallée, 89570 NEUVY SAUTOUR. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL893825220

LES SCREEN DOCTORS

SASU au capital de 2.000 euros
Siège social : 19 rue de la Montagne
89113 Charbuy
RCS 808 308 233 Auxerre

L'associé unique, en date du 11/09/2019, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 11/09/2019, nommé liquidateur M PICARD CLEMENT, 19 RUE DE LA MONTAGNE 89113 CHARBUY et fixé le siège de la liquidation au siège social. Mention au RCS de AUXERRE.

AL893825236

SCI ANTIOPE

**SCI Au capital de 1 000 euros
Siège social
La Grande Breuille 89520 SAINPUITS
Siège de liquidation
La Grande Breuille - 89520 SAINPUITS
527 920 813 RCS AUXERRE**

L'AGO réunie le 30/06/2019 à 18H30 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la société XPERIENCE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur.

AL893825237

SCI ANTIOPE

**SCI Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation
La Grande Breuille - 89520 SAINPUITS
527 920 813 RCS AUXERRE**

L'AGE réunie le 30/06/2019 à 14H30 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.

Liquidateur : La société XPERIENCE 26 rue de la Harpe – 75005 PARIS - 444 989 651 RCS PARIS,.

Siège de la liquidation : La Grande Breuille - 89520 SAINPUITS.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL893825238

IMMO GEYER BOURGOGNE

**Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège social
28 rue du Général de Gaulle
89270 VERMENTON
505 265 157 RCS AUXERRE**

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2019, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marie GEYER MARCHET de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL893825250

SCI SEPTEMBRE 99

**SCI au capital de 200 €
Siège social
20 IMPASSE DES MARAICHERS
89100 MAILLOT
512 806 746 RCS de SENS**

Le 02/08/2019, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 02/08/2019. Radiation au RCS de SENS.

AL893825312

L.E.D.

**S.C.I. au capital 228 673,53 Euros
13, Boulevard du 11 Novembre
89000 - AUXERRE
R.C.S AUXERRE D 399 572 668 (1995 D 6)**

Suivant décision collective des associés en date du 31 août 2019, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Jacques LEDENT demeurant à DICY (89120) 34 chemin des Dumands LA VIGNE DES DUMANDS, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à DICY (89120) 34 chemin des Dumands LA VIGNE DES DUMANDS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Mention sera faite au RCS : AUXERRE.

Pour avis, *AL893825313*

OMSUITOM

**SCI en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social
La Grande Breuille - 89520 SAINPUITS
Siège de liquidation
La Grande Breuille - 89520 SAINPUITS
500 023 502 RCS AUXERRE**

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'AGE réunie le 30/06/2019 à 10 heures a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Liquidateur : M. Xavier PARENT La Grande Breuille Rond Point 7 - 89520 SAINPUITS.

Siège de liquidation : La Grande Breuille Rond Point 7 - 89520 SAINPUITS.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe de AUXERRE, en annexe au RCS.

AL893825315

OMSUITOM

**SCI en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : La Grande Breuille
89520 SAINPUITS
Siège de liquidation
La Grande Breuille - 89520 SAINPUITS
500 023 502 RCS AUXERRE**

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'AGO réunie le 30/06/2019 à 12H a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Xavier PARENT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur. *AL893825320*

CARRO-LOC

**Société à responsabilité limitée
au capital de 5 €
Siège : 3 Rue des Barilliers
89150 FOUCHERES
812010510 RCS de SENS**

Par décision de l'AGE du 31/03/2018, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur Mme SANCHEZ CHRISTELLE 3 BARILLIERS 89150 FOUCHERES, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 31/03/2018. Radiation au RCS de SENS. *AL893825322*

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : Menuiserie Dumarest, SARL en liquidation, au capital social de 7700 euros, sise 7 rue Victor Guichard, 89140 VINNEUF, et immatriculée 447803230 RCS Sens. Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Cyprien Dumarest demeurant 8 place de la Mairie, 89340 Champigny et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du Tribunal de Commerce de Sens.

Le liquidateur. *AL893825323*

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : MENUISERIE DUMAREST, SARL en liquidation, au capital social de 7700 euros, sise 7 rue Victor Guichard, 89140 VINNEUF et immatriculée 447803230 RCS Sens.

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter dudit jour. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance. Monsieur Cyprien DUMAREST, demeurant 8 place de la Mairie 89340 Champigny a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Pour avis. *AL893825325*

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 09/08/2019 constitution de la SAS :

SQUAD BROS

Capital fixe : 1 000 euros

Siège social : 20 rue Philibert Roux 89000 AUXERRE

Objet social : achat, vente au détail sur internet de tous produits non réglementés pour l'équipement, la décoration, l'entretien, le rangement de la maison, les loisirs, high tech, l'équipement de la personne.

Président : M Philippe BUTTEAUD dmt 20 rue Philibert Roux 89000 AUXERRE

Admissions aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué au Assemblées.

Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : actions librement cessibles entre associés.Agrément préalable de la collectivité des associés dans les autres cas

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS AUXERRE

AL893825082

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière

DENOMINATION : OMG

SIEGE SOCIAL : Rue de la Chapelle-Zone d'activité de la Chapelle-Bâtiment 7-89470 MONETEAU

OBJET : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'annexe, l'accessoire ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 500 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 500 euros

GERANCE : Monsieur Olivier FREMAUX, demeurant 30, rue de Fleurus 89000 AUXERRE ;

CESSION DE PARTS :

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes y compris au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant les trois quarts du capital social. Ces dispositions visent toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit, qu'elles portent sur la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit des parts sociales.

IMMATRICULATION : au RCS D'AUXERRE

Pour avis,

AL893825135

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une Société civile immobilière dénommée TOLO au capital de 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire, le siège social est fixé 24 Rue de la Motte Bridard 89380 APPOIGNY, ayant pour objet : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou tout autre moyen de tous immeubles, biens immobiliers, parts de SCI, l'aliénation sous forme de vente ou d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social, dans la mesure où ces actes ne constituent pas des actes de commerce.

La gérance est assurée par Mme. Emilie TOLOMELLI et M. Stéphane TOLOMELLI, demeurant 24 Rue de la Motte Bridard 89380 APPOIGNY. Immatriculation de la Société au RCS d'Auxerre. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales pour toute cession.

Pour avis. La Gérance

AL893825207

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PONT SUR YONNE du 19/08/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée - Dénomination : LRC – CONSULTANT - Siège : 2 Rue du Fond de la Croix, 89140 PONT SUR YONNE - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital : 2 000 euros - Objet : Expertise technique peinture, processus industriels - Amélioration et performance industrielles - Management de projets - Formation processus industriels peintures - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Roland LEROUX, demeurant Maison 5 - 2 Rue du Fond de la Croix, 89140 PONT SUR YONNE - La Société sera immatriculée au RCS de SENS. POUR AVIS - Le Président.

AL893825228

CONSTITUTIONS

Suivant un acte sous seing privé, en date du 2 septembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société A Responsabilité Limitée

OBJET : L'exploitation d'un fonds de commerce de type supermarché sis à PONT SUR YONNE (89140) 3 rue du Château, à l'enseigne «CARREFOUR EXPRESS » ou toute autre

enseigne appartenant au Groupe CARREFOUR, à l'exclusion de toute autre. La fourniture de tous services, de toutes prestations de services à la clientèle et la vente de marchandises y afférente.

L'activité de location à court terme de véhicules terrestres à moteur, sans chauffeur.

DENOMINATION : SL.JOCCIS

SIEGE SOCIAL : PONT SUR YONNE (89140) 3 rue du Château

DUREE : 30 ans

CAPITAL : 6.000 euros

GERANCE : Madame Sophie WALTER, domiciliée à PONT SUR YONNE (89140), 3 rue du Château

La société sera immatriculée au RCS de SENS. *AL893825240*

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 2.9.2019, il a été constitué une SARL dénommée : MIZID. Capital : 2 000€. Siège : 12 rue Paul Gauguin, 89400 Migennes. Objet : Isolation extérieur ravalement, rénovation intérieur. Durée : 99 ans. Gérance : MIZID NADIA, 12 rue Paul Gauguin, 89400 Migennes. Immatriculation au RCS de Sens

AL893825247

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE (Yonne) du 8 septembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : GRJ COIFFURE Siège : 6 Avenue de Saint Georges - 89000 AUXERRE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Capital : 5 000 euros Objet : Prestations de services coiffure, vente de produits et accessoires. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Madame Gwendoline CAMPISI, demeurant 2 rue du Moulin Brulé – 89240 ESCAMPS La Société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.

AL893825249

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

SCI DM MAILLET

**Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
Les Pichons - 5 rue Paul Delpech
89500 Chaumot**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 26 août 2019 à Chaumot (89), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI DM MAILLET

Siège social : LES PICHONS - 5 RUE PAUL DELPECH, 89500 CHAUMOT

Objet social : - L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

- Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.,

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou

indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Dominique MAILLET et Madame Maria Alice ARAUJO FERREIRA

Clauses relatives aux cessions de parts :

Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis, La Gérance.

AL893825251

**Etude de Maître
Anthony VACCARO
notaire à
VILLENEUVE-LA-GUYARD
(Yonne)
52 rue du Général de Gaulle**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Anthony VACCARO, Notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée à associé unique « VACCARO Anthony, Notaire » titulaire d'un office notarial sis à VILLENEUVE-LA-GUYARD (89340) 52 rue du Général de Gaulle, le 3 septembre 2019, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. .

La dénomination sociale est : SCI JOHAN.

Le siège social est fixé à : CHAUMONT (89340), 21 quater rue des Lombards

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR) .

Les apports sont toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Christophe DEVOVE, demeurant 21 Quater Rue des Lombards 89340 Chaumont.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis. SLe notaire. *AL893825260*

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination PRESTATIONS AUDIO, une SAS au capital de 1.000€, siège social à NAILLY (89100) Les Chollets - 20, rue de Bruneau, ayant pour objet toutes prestations de services dans le domaine de la surdité et conseil pour la réalisation de prothèses auditives destinées à des patients malentendants ou sourds ; la formation sous toutes ses formes. Accès aux assemblées - vote : Tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Cession d'actions : Le cessionnaire d'actions n'est pas soumis à l'agrément préalable des associés. M. Daniel OLIVIER demeurant à NAILLY (89100) Les Chollets - 20, rue de Bruneau a été nommé Président. La société sera immatriculée au registre du commerce de SENS.

AL893825301

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS en date du 12 septembre 2019, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : RICHARD BILLAULT TRAVAUX PUBLICS, SIEGE SOCIAL : la cour Buisson, 89170 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS, OBJET : Prestation de services en étude de prix, suivi de chantier, tous travaux de terrassement, d'assainissement, d'aménagement et finitions extérieures, courtage en travaux, mise en relation de personnes physiques ou morales avec des entreprises. DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 5000 euros PRESIDENT : Monsieur Richard BILLAULT, demeurant La Cour Buisson, 89170 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS, IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE. Pour avis, le Président .

AL893825304

EURL CLAUDY BOISSEAU

**Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 3 Chemin du Roulot
21460 Corrombles**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 12 septembre 2019, à CORROMBLES il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : EURL Claudy BOISSEAU

Siège social : 3 Chemin du Roulot, 21460 CORROMBLES

Objet social : Peintre Plaquiste

Durée de la Société : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros

Gérance : M. Claudy, Pascal, Gérald BOISSEAU demeurant 3 Chemin du Roulot 21460 CORROMBLES assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL893825308

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière

DENOMINATION : POM

SIEGE SOCIAL : 2 rue des Guénards 89430 TANLAY

OBJET : acquisition, propriété de tous immeubles bâtis et non bâtis.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1.000 €

APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 €

GERANCE: Monsieur Christian LIENEMANN et Madame Brigitte LIENEMANN, demeurant 2 rue des Guénards 89430 TANLAY

CESSION DE PARTS: agrément obligatoire sauf entre associés, ascendants et descendants.

Notification du projet de cession au gérant. Dans les 20 j l'assemblée doit être convoquée pour statuer sur l'agrément. A défaut d'agrément les associés, la société ou un tiers agréé peut racheter les parts.

- IMMATRICULATION: RCS AUXERRE

Pour avis,

AL893825309

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à YROUERRE (Yonne) du 12 septembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : EURL PIANON MICHEL

Siège social : 2 rue des Vignes, 89700 YROUERRE

Objet social : Couverture, zinguerie, charpente

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Jérémie PIANON, demeurant 2 rue des Vignes 89700 YROUERRE, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.

AL893825311

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
t.mercier@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

«Sapeurs-Pompiers : l'épopée nivernaise»

Dans le cadre des journées du patrimoine qui se déroule ce week-end, l'association *«les amis du vieux Guérigny»* ouvre les portes du musée *«Forges et Marine»* pour une exposition consacrée aux Sapeurs-Pompiers de la Nièvre. Un lieu ludique pour petits et grands qui permet de comprendre les évolutions techniques de nos soldats du feu.



Espace ludique où les enfants ont la possibilité de se déguiser et jouer aux pompiers

Les sapeurs-pompiers font partie de notre quotidien depuis des siècles et c'est pour leur rendre hommage que l'association *«les amis du vieux Guérigny»* organisent jusqu'à ce week-end une exposition intitulée : *«Sapeurs-Pompiers, l'épopée nivernaise»* située aux anciennes forges royales de la ville.

Elle retrace les débuts modestes sous la responsabilité des maires jusqu'à l'organisation départementale actuelle. L'exposition débute par la scène à mannequins qui évoque une intervention de pompiers à l'époque équipés de pompe à bras. La population devait faire la chaîne avec des sacs en toile pour alimenter la pompe à partir d'une fontaine ou d'un puits. Le jet obtenu n'était pas plus puissant qu'un tuyau d'arrosage de jardin. La visite se poursuit avec la collection de l'amicale des pompiers de Varzy. Vous pourrez découvrir des casques ; képis ou encore du matériel d'intervention comme les grenades extinctrices, ancêtres de nos extincteurs. L'intérêt de cette exposition est aussi de découvrir des équipements spécialisés que l'on n'a pas forcément l'habitude de voir. C'est le cas notamment du matériel utilisé par le Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux qui nécessite un équipement pour intervenir sur des milieux chargés en gaz nocifs ou pour éteindre des feux de carburants dans les aéroports ou dans les stations-service. Le temps fort de l'exposition pour les enfants : la tenue du sapeur-pompier. Ces derniers ont la possibilité de s'habiller comme les grands et de rêver pourquoi pas de faire comme eux dans quelques années. Durant toute la visite, les bénévoles de l'association sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions ou interrogations.



Évolution des képis et casques d'intervention dans le temps.



Collection d'accessoires de parade de l'amicale des pompiers de Varzy.

Une visite instructive

Parcourir l'exposition *«Sapeurs-Pompiers : l'épopée nivernaise»* c'est aussi l'occasion de s'intéresser à l'évolution des sapeurs-pompiers tant sur le plan organisationnel que technique. Il faut attendre la fin du XIX^{ème} siècle pour entrevoir une organisation digne de ce nom. Les sapeurs-pompiers vont être incorporés à l'organisation de la Garde Nationale.

À Guérigny, la première compagnie de 120 hommes comprendra une subdivision de 32 sapeurs-pompiers. L'année 1955 marque un tournant dans l'organisation des sapeurs-pompiers en France avec l'apparition des premiers services départementaux de lutte contre l'incendie pour mutualiser les coûts. La loi de 1996 va encore plus loin est créer le système national des services départementaux (SDIS), organisation qui perdure encore aujourd'hui. Enfin dernière évolution marquante, l'instauration du numéro unique le 18 mis en place depuis 1987.

THÉOPHILE MERCIER

À noter

L'exposition est ouverte ce week-end de 14 h 30 à 18 h 30- adresse : avenue Arnault de Lange à Guérigny (anciennes forges royales)
Tarif : 5 euros- Gratuit pour les moins de 12 ans et les membres de l'association.
Contact : 03 86 37 01 08



Le musée est ouvert ce week-end de 14 h 30 à 18 h 30.

Le Service d'Incendie et de Secours de la Nièvre en chiffres

Le siège du SDIS de la Nièvre se trouve à Varennes-Vauzelles, rue du Colonel Rimailho. De celui-ci dépendent 48 centres de secours répartis dans le département. En 2018, 17 140 interventions ont été réalisées dont 80 % concernent des secours à la personne et 15 % la lutte contre les incendies.
Le corps départemental des sapeurs-pompiers comprend :
- 153 pompiers professionnels
- 1 146 Sapeurs-Pompiers volontaires.



Petites figurines d'époques accompagnées des médailles des sapeurs-pompiers